



GROUP
ENVIRONMENT



Rapport Annuel 2024

Building the foundations for a healthy future

Contenu

1.	Introduction	3	5.	Risques	35
1.1.	Avant-propos	4	5.1.	Risques liés aux activités de la Société	36
1.2.	Ligne du temps 2024	6	5.2.	Risques liés à la Société	37
2.	Rapport du Conseil d'administration	8	5.3.	Risques financiers	38
2.1.	Structure du groupe	9	6.	Informations réglementaires	40
2.2.	Introduction	10	6.1.	Affectation du résultat	41
2.3.	Commentaires sur les comptes annuels consolidés	11	6.2.	Faits survenus depuis la fin de l'exercice	41
3.	Développements opérationnels	14	6.3.	Circonstances susceptibles d'avoir une influence notable sur l'évolution de la Société ou de ses filiales	41
3.1.	L'infrastructure	15	6.4.	Informations relatives aux activités en matière de recherche et développement	41
3.2.	L'innovation en point de mire	15	6.5.	Informations relatives à l'existence de succursales	41
3.3.	Développement du territoire aux Pays-Bas	15	6.6.	Justification en application de l'article 3:6 §1 6° du CSA	41
3.4.	Protection de l'écosystème marin en France	17	6.7.	Utilisation d'instruments financiers	41
3.5.	Projets de R&D innovants	18	6.8.	Déclaration en matière de gouvernance d'entreprise	42
4.	Le développement durable au sein d'A-BO-Group	20	6.9.	Révocations et nominations	56
4.1.	Nos piliers ESG	22	6.10.	Déclaration des personnes responsables	57
4.2.	Actions en faveur du développement durable	23	7.	Comptes annuels consolidés	58
4.3.	Les activités durables d'A-BO-Group	26	8.	Déclaration du Commissaire	134

I. Introduction



I.1. Avant-propos

TROISIÈME ANNÉE RECORD CONSECUTIVE POUR ABO-GROUP !

Nous sommes fiers de présenter le rapport annuel 2024 d'ABO Group Environment. Cette année encore, nous avons enregistré une forte croissance, avec une importante augmentation des ventes. C'est le résultat de notre stratégie axée sur la spécialisation, l'innovation et les synergies au sein de notre groupe d'entreprises.

Notre objectif reste inchangé : nous ne cherchons pas à être les plus grands, mais à renforcer notre position d'expert en matière d'analyse des sols et de niches connexes. Pour ce faire, nous investissons dans la spécialisation, l'innovation et les synergies stratégiques entre nos filiales. Grâce à des acquisitions ciblées et au développement des connaissances internes, nous renforçons continuellement notre expertise et pouvons encore mieux servir nos clients en tant que « one-stop-shop ».

CROISSANCE STRATEGIQUE ET INNOVATION

Les acquisitions et les investissements réalisés ces dernières années ont presque tous porté leurs fruits. En 2024, cette tendance s'est poursuivie avec des acquisitions ciblées qui renforcent notre expertise et étendent notre couverture géographique. Nous maintiendrons cette stratégie de fusions et acquisitions en 2025 également. La

première acquisition de 2025 a été annoncée à la fin du mois de mars : Délo Boringen, de Schoten, spécialiste des forages environnementaux.

Là encore, il s'agit d'un acteur de niche qui complète l'offre de services des autres sociétés d'ABO-Group, ce qui crée non seulement des économies d'échelle, mais aussi une fertilisation croisée dynamique au sein du groupe.

UN MONDE EN MUTATION

Dans un monde qui évolue de plus en plus rapidement, les questions environnementales et climatiques deviennent de plus en plus complexes et urgentes. Cela nécessite des solutions innovantes et durables. Dans le même temps, nous sommes confrontés à des défis géopolitiques qui affectent la disponibilité de l'énergie et des matières premières. L'évolution du secteur minier européen et l'importance accrue accordée à la défense offrent de nouvelles possibilités ici et maintenant. L'Europe s'est pleinement engagée sur la voie de l'autonomie stratégique et, en tant qu'expert en matière d'essais de sol et d'ingénierie géotechnique, ABO-Group peut jouer un rôle clé dans cette transition.

SE CONCENTRER SUR L'AVENIR

ABO-Group poursuivra également sa stratégie de croissance en 2025. Nos techniques de surveillance et nos solutions géotechniques permettent d'identifier et d'atténuer les risques, qu'il s'agisse d'instabilité liée au

climat ou de structures souterraines complexes. Cette expertise est de plus en plus utilisée par les pouvoirs publics, où nos études contribuent au développement du territoire ainsi qu'au renforcement des infrastructures vitales et de la sécurité des sites stratégiques.

Parallèlement, notre savoir-faire écologique soutient des stratégies de gestion durable de l'eau et des sols afin d'atténuer les effets de phénomènes météorologiques extrêmes de plus en plus fréquents. En outre, nous restons déterminés à nous spécialiser davantage dans les PFAS et à sensibiliser l'ensemble de nos marchés à cette question et à d'autres contaminants émergents, qui constituent un défi permanent.

LE TALENT AU SERVICE DE LA COLLABORATION

Le moteur de nos progrès est le savoir-faire, l'engagement et l'esprit d'entreprise de nos collaborateurs. Dans un monde en pleine mutation, ils restent notre facteur de stabilité. Le partage des connaissances au-delà des frontières des équipes et des pays crée de nouvelles perspectives et des innovations. C'est précisément cet échange de connaissances qui rend ABO-Group plus fort dans son ensemble. Nous croyons en l'autonomie et en l'interdépendance, ce qui se traduit par une culture où les collaborateurs continuent à se développer et à prendre des responsabilités. Grâce à eux, nous avançons chaque jour.

Grâce au dynamisme et à l'expertise de tous nos collaborateurs, ABO-Group est plus fort que jamais. Ensemble, nous continuons à construire un avenir dans lequel la durabilité, l'innovation et la spécialisation occupent une place centrale.

Nous remercions tous nos collaborateurs, nos clients et nos actionnaires pour leur confiance et leur engagement. Ensemble, nous continuons à repousser les limites de notre expertise !



Frank De Palmenaer
CEO d'ABO-Group Environment



I.2. Ligne du temps 2024



Janvier 2024

Acquisition Eau & Perspectives (FR)

Le bureau d'études français Eau & Perspectives, basé près de Cannes, possède plus d'un quart de siècle d'expérience dans la gestion de l'eau, en particulier dans la prévention et la gestion des inondations, la conservation et la qualité des eaux souterraines.



Mars 2024

Résultats annuels

ABO-Group annonce ses résultats annuels pour 2023 : Le chiffre d'affaires s'élève à 85,5 millions d'euros, soit une croissance de 20 %.



Août 2024

Acquisition d'Odace (FR)

Un bureau-conseil bordelais spécialisé dans l'hydrologie et l'hydrogéologie vient s'ajouter à ERG-Environnement. En tant que spécialistes de la gestion de l'eau, leurs services comprennent des études environnementales ainsi que des recherches réglementaires.



Août 2024

Acquisition de Soltech (FR)

La société Soltech, basée à Limoges et spécialisée dans les forages profonds pour l'exploitation minière et les essais géologiques, rejoint la filiale française d'ABO, GeoSonic. Par exemple, ABO renforce son expertise en hydrogéologie et en recherche minière, ce qui est important dans le contexte de la demande croissante de recherche sur les matières premières dans le cadre de la loi sur les matières premières critiques.



Août 2024

Acquisition d'INFRAbureau Demey (BE)

Spécialiste de la conception et de la coordination de projets d'infrastructure, INFRAbureau Demey, depuis son bureau de Roulers, réalise depuis 60 ans des projets d'infrastructure de qualité dans la région de Flandre occidentale.



Septembre 2024

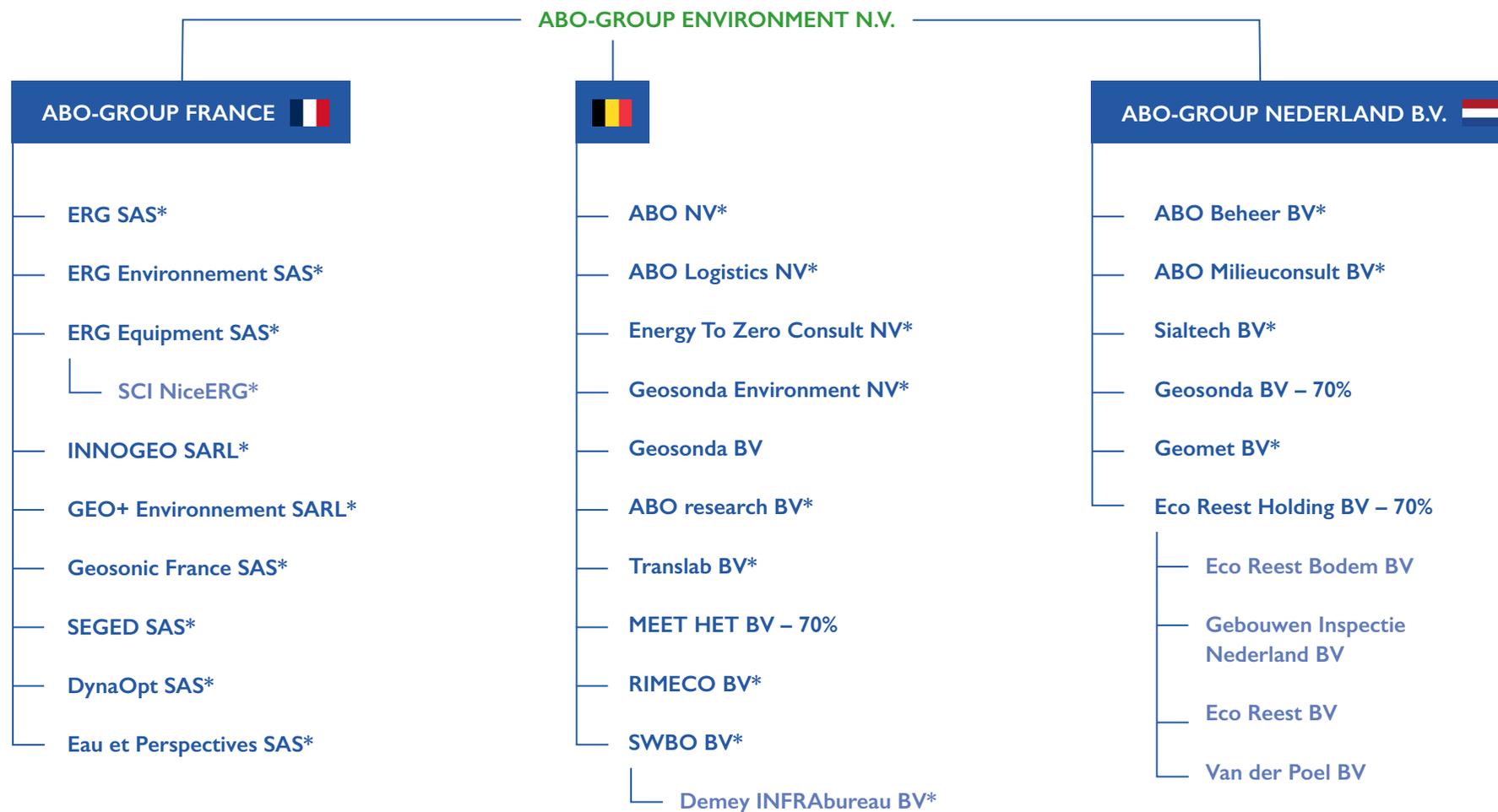
Acquisition d'Eco Reest (NL)

Eco Reest est un bureau-conseil en environnement basé à Hogeveen et disposant de bureaux à Almere, Groningen et Lochem. La situation géographique et les activités principales, l'écologie, les sols et l'amiante, sont parfaitement complémentaires des entreprises ABO existantes aux Pays-Bas. Cela permet de développer un ensemble de services multidisciplinaires autour de l'adaptation au climat et des services de conseil en matière de sols et d'eau.

2. Rapport du Conseil d'administration



2.1. Structure du groupe



2.2. Introduction

Chers actionnaires,

Conformément aux obligations légales et statutaires, nous vous rendons compte de la gestion effectuée au cours de l'exercice écoulé et soumettons à votre approbation les comptes sociaux et consolidés de l'exercice clos le mardi 31 décembre 2024.

Les rapports annuels sur les comptes annuels statutaires et consolidés ont été regroupés conformément à l'article 3:32 §1, dernier alinéa, du Code des sociétés et des associations (ci-après « CSA » en abrégé).

Dans le présent rapport, on entend par « ABO-Group

Environment SA » la société non consolidée. Si les termes « ABO-Group », « le Groupe » ou « la Société » sont utilisés, il est fait référence au groupe de sociétés consolidé.

Au mardi 31 décembre 2024, le périmètre de consolidation s'établit comme suit :

- ▶ La société mère : ABO-Group Environment NV ;
- ▶ Les filiales belges : ABO NV, ABO Logistics NV, ABO Research BV, Energy to zero Consult NV, Geosonda BV, Geosonda Environment NV, MEET HET BV, Rimeco NV, SWBO BV, Translab NV et Demey Infrabureau BV ;
- ▶ Les filiales néerlandaises : ABO-Group Nederland BV, ABO Beheer BV, ABO Milieuconsult BV, Geomet Vastgoed BV, Geomet BV, Geosonda BV, Sialtech BV et le groupe ECO Reest composé d'Eco Reest Holding BV, Eco Reest Bodem BV, Gebouwen Inspectie Nederland BV, Eco Reest BV et Van der Poel BV ;
- ▶ Les filiales françaises : DynaOpt SARL, ERG Holding SA, ERG SAS, ERG Environnement SAS, ERG Equipement SAS, Geo+ Environnement SARL, Geosonic France SAS, Innogeo SARL, SCI NicERG, SEGED SAS et Eau et Perspectives SAS.

2.3. Commentaires sur les comptes annuels consolidés

2.3.1. Forte augmentation

Forte augmentation du chiffre d'affaires de 14,6 %, soit 12,3 millions d'euros, grâce à la croissance organique et aux acquisitions.

En 2024, ABO-Group a acquis 7 entités qui ont contribué à hauteur de 3,9 millions d'euros (4,7 %) à son chiffre d'affaires 2024. Avec l'effet en année pleine des acquisitions en 2023 (+4,6 millions d'euros), ces acquisitions ont représenté une croissance du chiffre d'affaires de 10 %. Les entités existantes du Groupe ont réalisé une croissance de 3,7 millions d'euros (+4,4 %).

Si l'on tient compte de l'impact en année pleine des acquisitions en 2024, le chiffre d'affaires augmente encore pour atteindre plus de 100 millions d'euros.

CHIFFRE D'AFFAIRES PAR ACTIVITE

Activité – en €000	FY2024	FY2023	% de variation
Géotechnique	43 904	42 943	2,2 %
% total	45,8 %	51,4 %	
Environnement	45 181	37 734	19,7 %
% total	47,1 %	45,1 %	
Autres	6 772	2 943	130,1 %
% total	7,1 %	3,5 %	
Total	95 856	83 620	14,6 %

La division Géotechnique a enregistré un chiffre d'affaires de 43,9 millions d'euros, représentant 45,8 % du chiffre d'affaires total d'ABO-Group. Cela se traduit par une croissance du chiffre d'affaires de 2,2 % par rapport à 2023 (42,9 millions d'euros). La Belgique et les Pays-Bas ont enregistré une croissance de 22 % chacun. Cela a compensé la baisse de 5 % en France, due à des retards dans les projets et à une maintenance imprévue des machines, qui ont pesé sur les marges. Les principales acquisitions en 2023 et 2024 ont eu lieu dans le secteur de l'environnement et ont entraîné une augmentation de 19,7 % du chiffre d'affaires, qui est passé de 37,7 millions d'euros en 2023 à 45,2 millions d'euros.

« Les services de surveillance et d'infrastructure », présentés comme « Autres activités », ont contribué à hauteur de 6,8 millions d'euros aux recettes en 2024, contre 2,9 millions d'euros en 2023, soit une augmentation de 130,1 %. Cette croissance est principalement due à l'effet en année pleine des acquisitions 2023 (+1,4 million d'euros) et 2024 (+1,2 million d'euros).

CHIFFRE D'AFFAIRES PAR REGION

Géographique – in €000	FY2024	FY2023	% de variation
Belgique	33 579	27 206	23,4 %
% total	35,0 %	32,5 %	
Pays-Bas	17 048	12 279	38,8 %
% total	17,8 %	14,7 %	
France	45 230	44 136	2,5 %
% total	47,2 %	52,8 %	
Total	95 856	83 620	14,6 %

Les activités belges ont progressé de 6,4 millions d'euros pour atteindre 33,6 millions d'euros. Les acquisitions de 2024, ainsi que l'effet en année pleine des acquisitions de 2023, ont engendré une augmentation de 4,8 millions. Les activités belges existantes ont connu une forte croissance sur le marché de la géotechnique, mais ont également dû faire face à une baisse de la demande de services de laboratoire liés à l'amiante.

Le chiffre d'affaires des activités néerlandaises est passé de 12,3 millions d'euros à 17,0 millions d'euros, soit une augmentation impressionnante de 38,8 %. L'année 2024 a été particulièrement marquée par de grands projets multidisciplinaires autour du développement de villes intelligentes, comme ceux de Lelystad et d'Almere.

La partie précédemment non consolidée de SEGED et la contribution d'Eau & Perspectives nouvellement acquise ont entraîné une croissance du chiffre d'affaires de 2,0 millions d'euros en France, partiellement compensée (-0,9 million d'euros) par les retards susmentionnés dans les activités minières et la réduction de la demande de services de surveillance. En conséquence, le chiffre d'affaires français est de 45,2 millions d'euros en 2024. En raison de la forte croissance des divisions néerlandaises et belges, la contribution des activités françaises a diminué, passant de 52,8 % à 47,2 % du chiffre d'affaires total du Groupe.

2.3.2. Évolution de la marge et du résultat net

Comme mentionné dans notre communiqué de presse « Résultats semestriels 2024 », nous avons constaté un ralentissement chez Geosonic en France et une baisse de la demande chez DynaOpt. Cela a eu un impact temporaire sur notre marge EBITDA, qui était de 11,7 % au 30 juin 2024. Au cours du second semestre, la marge EBITDA s'est redressée pour atteindre le niveau de 2023, soit 13,2 %, ce qui s'est traduit par un EBITDA total de 12,5 % ou 12,1 millions d'euros pour l'ensemble de l'année.

Les amortissements et provisions augmentent légèrement et sont passés de 6,5 millions d'euros en 2023 à 7,2 millions d'euros. Par conséquent, l'EBIT (bénéfice d'exploitation) augmente de 4,5 %, passant de 4,7 millions d'euros à 4,9 millions d'euros.

Principalement en raison des activités de financement dans le cadre des fusions et acquisitions, la perte financière d'ABO-Group a augmenté de 1,2 million d'euros à 2 millions d'euros.

Le bénéfice net a reculé de 2,5 millions d'euros (0,24 euro par action) en 2023 à 1,9 million d'euros (0,18 euro par action) en 2024.

2.3.3. Points clés concernant le bilan et les flux de trésorerie

ABO-Group a réalisé un solide flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles de 7,7 millions d'euros en 2024, en ligne avec 2023. Le flux de trésorerie utilisé pour les activités d'investissement était de 7,9 millions d'euros en 2024, également en ligne avec 2023. Les éléments les plus importants sont les acquisitions réalisées, avec une sortie de fonds nette de 2,7 millions d'euros, et les investissements en immobilisations corporelles de 4,7 millions d'euros.

La dette financière nette est passée de 16,2 millions d'euros à la fin de l'année 2023 à 25,9 millions d'euros à la fin de l'année 2024, principalement en raison de l'augmentation de 4 millions d'euros de la dette de leasing et de 2,3 millions d'euros de la dette liée aux fusions et acquisitions. En conséquence, le ratio de dette est passé à 2,1 (1,5 à la fin de l'année 2023) et reste sain.

À la fin de l'année 2024, le total du bilan s'élevait à 98,2 millions d'euros, soit une augmentation de 13,8 % d'une année à l'autre. Du côté de l'actif, cette évolution est principalement due à l'augmentation des immobilisations incorporelles et corporelles, des actifs contractuels et des autres créances à court terme en raison des acquisitions. La position de trésorerie reste pratiquement inchangée par rapport à 2023. Au passif, l'augmentation est principalement due à la hausse de 7,9 millions d'euros

de la dette financière. À la fin de l'année 2024, le ratio de fonds propres était de 28,2 % (contre 29,9 % à la fin de l'année 2023).

2.3.4. Perspectives

Chiffre d'affaires attendu entre 105 et 110 millions d'euros.

Nous nous attacherons à renforcer notre organisation interne en 2025 afin de soutenir la poursuite de la croissance. Il s'agit notamment d'intégrer les entités juridiques en fonction de nos trois piliers de chiffre d'affaires – géotechnique, environnemental et autres – étant donné que chaque pilier nécessite une approche de gestion distincte.

En raison de la situation géopolitique actuelle, le carnet de commandes du Groupe s'est récemment étoffé de manière significative, avec plus de 15 millions d'euros de contrats géotechniques et environnementaux pour des ministères de la Défense sur certains de nos marchés domestiques. Par ailleurs, l'activité minière en Europe bénéficie d'un nouvel élan grâce au règlement européen sur les matières premières critiques. Par ailleurs, et avec la reprise d'un certain nombre de grands contrats, ABO-Group s'attend à une nouvelle reprise des activités géotechniques et minières en France, ce qui améliorera les marges opérationnelles (y compris Geo+ Environnement, ingénierie minière et Geosonic France, forages).

Compte tenu de notre politique active d'acquisition, de la reprise évoquée plus haut et de la croissance des grandes missions géotechniques et environnementales pour les ministères de la Défense, ABO-Group compte sur un chiffre d'affaires compris entre 105 et 110 millions d'euros en 2025.



3. Développements opérationnels



Dans un monde qui évolue de plus en plus rapidement, ABO-Group répond activement aux nouveaux besoins en élargissant sa gamme de services et en se concentrant sur l'innovation et l'approfondissement de ses domaines d'expertise. En combinant intelligemment l'expertise de différentes disciplines, nous renforçons l'impact de nos projets au niveau local et international.

3.1. L'infrastructure

3.1.1. Attention à la déminéralisation

Le changement climatique se fait de plus en plus sentir, y compris dans nos villes. De longues périodes de sécheresse alternent avec des averses intenses qui provoquent des inondations sur de courtes périodes. La déminéralisation, c'est-à-dire l'élimination des revêtements du sol pour permettre à l'eau de pénétrer à nouveau dans le sol, devient donc un élément essentiel des projets d'infrastructure durable.

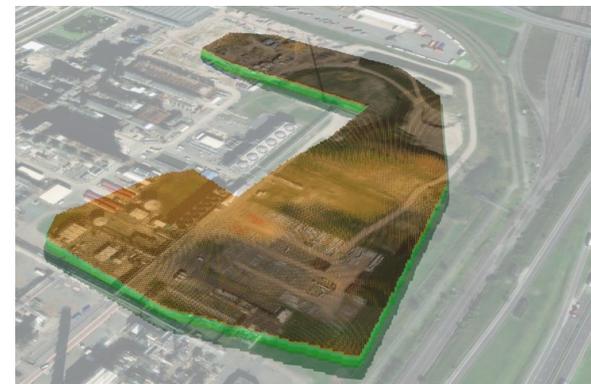


En collaboration avec Demey INFRAbureau, nous avons réalisé en 2024 plusieurs projets qui intégraient des matériaux perméables ou qui supprimaient délibérément le pavage pour le remplacer par des matériaux perméables et des zones tampons naturelles. Nous contribuons ainsi à rendre les zones résidentielles plus résistantes aux conditions météorologiques extrêmes et à créer un espace pour l'infiltration de l'eau et la verdure.

3.2. L'innovation en point de mire

3.2.1. Représentation 3D des mesures CPT

Les études géotechniques nous permettent de comprendre la structure du sous-sol. Geosonda innove avec de nouveaux outils qui présentent les résultats des mesures CPT non seulement numériquement mais aussi visuellement. Le logiciel BIM convertit les données de l'étude du sol en un modèle de sol. Il est ainsi plus facile pour les gestionnaires de projets, les concepteurs et les autres parties prenantes d'évaluer les risques et d'adapter les choix techniques à la géologie cartographiée. Les données recueillies lors de l'analyse du sol donnent un aperçu de la structure du sol. En visualisant la structure du sol en 3D, ces informations sont accessibles à toutes les parties prenantes. Ces visualisations constituent donc un complément précieux aux rapports techniques classiques et améliorent la collaboration au sein de chaque projet.



3.3. Développement du territoire aux Pays-Bas

3.3.1. détermination de l'aménagement du territoire par l'eau et les sols

La pression sur le marché du logement aux Pays-Bas est forte. C'est pourquoi la Rijksvastgoedbedrijf mise sur la rénovation, le réaménagement et le développement du territoire. Dans des villes comme Lelystad (env. 15 000 logements) et Almere (env. 25 000-35 000 logements), de nouvelles zones résidentielles et des quartiers urbains sont en train d'être développés à grande échelle.



La particularité de ces projets réside dans l'ordre d'approche. Conformément à la politique nationale « water en bodem sturend voor de inrichting van Nederland », la variation et les propriétés du sous-sol constituent le point de départ de l'élaboration des plans d'aménagement du territoire.

Pour les projets Almere Pampus et Lelystad Zuiderhage, ABO-Group Pays-Bas étudie toutes les caractéristiques pertinentes du sol. Cela va de la qualité et de la composition du sol à la capacité de charge, en passant par la valeur culturelle et historique et la dynamique des eaux souterraines. Sur la base de ces connaissances, des espaces pour la nature, le logement, l'infrastructure et l'eau sont planifiés, avec un alignement maximal sur l'environnement.

Grâce à son approche intégrée – dans laquelle la géotechnique, l'étude des sols et les études environnementales se rejoignent – ABO-Group est en mesure d'acquérir tous les types de données qui permettent au donneur d'ordre d'avoir une image complète et fiable du sous-sol. Grâce à cette connaissance précoce et complète des risques du sous-sol, les urbanistes peuvent agir plus rapidement et tenir compte du contexte naturel de manière durable.



3.4. Protection de l'écosystème marin en France

3.4.1. des zones d'ancrage respectueuses de l'environnement

Sur la côte française, ABO s'engage également en faveur d'un cadre de vie sain. Pour le compte du Parc National de Port-Cros, ABO-ERG Géotechnique a étudié les conditions géotechniques autour de l'île de Porquerolles.

Le projet vise à créer des « Zones de Mouillage et Équipement Légers », des zones d'ancrage respectueuses de l'environnement. Les fonds marins vulnérables et les habitats protégés tels que les herbiers marins, les lagunes et les bancs de sable peuvent être endommagés par l'ancrage sauvage. Ces zones ZMEL sont constituées de bouées d'amarrage qui permettent aux bateaux de plaisance de s'amarrer en toute sécurité, évitant ainsi les dommages causés à l'écosystème marin par l'ancrage. L'étude visait notamment à déterminer l'emplacement de 354 bouées d'amarrage pour des bateaux de 5 à 30 mètres. Ainsi, nous contribuons activement à la restauration et à la conservation des habitats marins sensibles dans les sites Natura 2000.

Le projet s'inscrit dans le cadre du programme Life Marha de l'Union européenne, qui vise à restaurer et à préserver les habitats marins à l'intérieur et autour des sites Natura 2000 le long du littoral français.



Étude
géotechnique
sous-marine réalisée par
ABO-ERG dans une prairie
de posidonie pour la
création de ZMEL.

3.5. Projets de R&D innovants

3.5.1. LIFE Capture

La contamination par les PFAS est un problème environnemental croissant en Europe. Dans le cadre du projet européen LIFE Capture, ABO-Group mène des recherches avec sept partenaires de Belgique, d'Italie et de Suède afin de développer de nouvelles techniques d'assainissement pour les sols et les eaux contaminés par des PFAS.

Deux méthodes innovantes sont à l'étude. La « soil foam fractionation », qui utilise de la mousse pour éliminer les PFAS du sol, est utilisée pour traiter les sols contaminés. Pour l'eau polluée, une technique d'oxydation avancée basée sur l'oxydation photoélectrocatalytique (AOP via l'oxydation photoélectrocatalytique), qui dégrade les molécules de PFAS, est utilisée.

Ces deux techniques sont actuellement testées à petite échelle en laboratoire. Au cours de la phase suivante, elles seront appliquées sur des sites d'essai in situ dans toute l'Europe. L'objectif est de développer des solutions

viables et durables pour les contaminants PFAS difficiles à traiter. Grâce à ce projet de R&D, ABO-Group renforce son rôle de leader dans l'assainissement des substances persistantes.



“ Les PFAS sont connus comme des « polluants éternels », mais avec LIFE Capture, nous prouvons qu'il est possible de développer des solutions de dépollution évolutives, même pour ces substances.”

- Jan De Vos, Senior Project Manager Expert





An aerial photograph of a lush green agricultural field. A red tractor is visible in the lower right quadrant, pulling a piece of farm equipment. In the background, a canal or river flows through the landscape, with a fence and some farm buildings visible on the far bank. The sky is overcast.

4. Le développement durable au sein d'ABO-Group



Le développement durable au sein d'ABO-Group

Les règles européennes relatives aux rapports sur le développement durable évoluent rapidement et profondément. L'objectif est que les entreprises rendent compte de leur impact sur les personnes et l'environnement de manière claire et équitable. ABO-Group suit de près ces développements et adapte ses rapports étape par étape, en accordant une attention particulière aux nouvelles règles de la CSRD et à la taxonomie de l'UE.

Depuis janvier 2023, les entreprises sont plus nombreuses que jamais à devoir rendre transparents leur mode de fonctionnement durable et leur impact sur la société et le climat. Ce double regard – interne et externe – est désormais obligatoire. Dans ce contexte, l'annonce récente de la Commission européenne concernant la proposition législative Omnibus de l'UE, publiée en février 2025, est importante. Cette proposition vise à la simplification administrative et comprend le relèvement du seuil de rapport CSRD aux entreprises de plus de 1 000 travailleurs. Si cette proposition est adoptée, un nombre important de petites entreprises ne seront plus tenues de présenter un rapport conforme à la directive CSRD. Pour ABO-Group, cela peut signifier un assouplissement des obligations formelles, en fonction des dispositions finales et de la taille de l'organisation. Néanmoins, ABO-Group reste attaché à la transparence,

à la responsabilité d'entreprise et à une stratégie ESG ambitieuse, indépendamment des exigences légales minimales.

Dans ce contexte, ABO-Group a déjà réalisé une analyse de la double matérialité et pris les premières mesures pour mettre en œuvre les normes européennes de rapport sur le développement durable (ESRS). L'organisation renforce également ses structures de rapport internes afin de produire systématiquement des informations fiables sur le développement durable.

La taxonomie de l'UE joue un rôle complémentaire dans ces obligations de rapport. En tant que système de classification, la taxonomie détermine quelles activités économiques peuvent être classées comme durables du point de vue de l'environnement. ABO-Group analyse ses activités principales, notamment l'assainissement des sols et de l'eau et le conseil écologique, en fonction des six objectifs environnementaux de la taxonomie.

Le SFDR, bien qu'il s'adresse principalement aux acteurs des marchés financiers, affecte également les entreprises qui font partie de chaînes d'investissement. Ce règlement exige des institutions financières qu'elles soient transparentes sur la manière dont elles intègrent les risques liés au développement durable dans leurs processus, ainsi que sur les principaux effets négatifs de leurs investissements sur le développement durable (Principales incidences négatives). Cela accroît

la demande de données ESG solides de la part de partenaires opérationnels tels qu'ABO-Group, ce qui accélère l'intégration des paramètres de durabilité dans leurs propres rapports.

Les initiatives déjà mises en œuvre, telles que l'électrification de la flotte de véhicules, la poursuite de la certification ISO 14001 et le renforcement de la gouvernance ESG interne, témoignent de cette approche proactive. ABO-Group confirme ainsi son engagement à être un partenaire fiable pour les clients, les investisseurs et les parties prenantes de la société dans la transition vers une économie durable.



4.1. Nos piliers ESG

Dans le cadre de son développement durable, ABO-Group a défini huit piliers ESG. Dans le cadre de ces piliers, des actions ciblées sont entreprises pour renforcer ABO-Group dans une perspective durable.

PILIER S

1. Attirer et retenir les talents (S1)
2. Développement et formation (S2)
3. Diversité et inclusion (S3)
4. Santé et sécurité (S4)



PILIER E

1. Changement climatique (E1)
2. Utilisation efficace des matières premières (E2)

PILIER G

PILIER G

1. Remise en état des écosystèmes (G1)
2. Sécurité de l'utilisateur final (G2)

4.2. Actions en faveur du développement durable

4.2.1. Initiatives ESG au sein d'ABO-Group

Dans le cadre de sa stratégie de durabilité et conformément aux exigences de la CSRD et de la taxonomie de l'UE, ABO-Group a réalisé des progrès significatifs en 2024 et au début de 2025 dans la mise en œuvre d'initiatives tangibles au sein de ses entités belges et françaises. Ces actions reflètent l'engagement du Groupe à intégrer structurellement le développement durable dans ses activités quotidiennes et sa culture.

A. MOBILITE DURABLE ET REDUCTION DES EMISSIONS DE CO₂

ABO-Group accélère l'électrification de sa flotte en Belgique et aux Pays-Bas. La part des voitures électriques en Belgique est passée de 3 % en 2023 à 17 % à la fin de 2024, soit une augmentation de 550 %. Les nouveaux véhicules sont principalement achetés dans le segment des véhicules électriques, tandis que les moteurs à combustion sont systématiquement abandonnés. Cette évolution est conforme aux objectifs climatiques européens et contribue à une réduction structurelle des émissions directes.

ABO-Group suit de près l'évolution des machines

électriques de forage et de sondage. Actuellement, le groupe dispose d'une tour de forage électrique. Bien que nous reconnaissons le potentiel d'une électrification plus poussée, les contraintes techniques et opérationnelles rendent un déploiement accéléré irréalisable pour l'instant.

Ces actions s'inscrivent dans le pilier E1 défini par ABO-Group. Ce pilier concerne le changement climatique et nécessite une compréhension claire des facteurs d'émissions de CO₂. En outre, il s'inscrit également dans le pilier E2. ABO-Group s'engage donc à gérer ces ressources précieuses et limitées de manière durable. Le passage à l'énergie électrique ou renouvelable joue un rôle central à cet égard.

B. ENGAGEMENT SOCIAL ET SENSIBILISATION A L'ENVIRONNEMENT

Un avenir durable commence par l'inclusion. C'est pourquoi ABO-Group Environment soutient depuis des années le club de basket-ball LDP Donza qui, avec « Team Unlimited », permet aux personnes handicapées de pratiquer un sport d'équipe. En 2024, nous avons franchi une étape supplémentaire en devenant le sponsor nominatif de l'ABO LDP Donza. Ce soutien permettra au club de continuer à travailler sur un projet féminin fort, avec un cadre professionnel qui portera ses fruits. L'équipe féminine de l'ABO LDP Donza pourrait se qualifier pour les playoffs de la première division cette saison : Top Division Women I.

Les sites français ont participé au « World Clean Up Day » en 2024 pour la quatrième année consécutive. Les travailleurs d'ABO-ERG ont activement contribué au nettoyage des environs de leurs bureaux dans le cadre de leur engagement en faveur d'un environnement de vie propre.

Un autre exemple de créativité respectueuse de l'environnement est le concours « Couronne de Noël » organisé au sein d'ABO-Group. Les collaborateurs ont fabriqué des décorations de Noël en utilisant uniquement des matériaux recyclés et naturels, ce qui a permis de mettre en évidence l'idée circulaire et les principes d'éco-conception de manière amusante.

Ces actions s'inscrivent dans le pilier S3 défini par ABO-Group.



Sponsor nominatif de l'ABO LDP Donza.

C. CERTIFICATION ECOVADIS

En 2024, ABO-ERG Geotechnique, qui fait partie d'ABO-Group France, a obtenu un score EcoVadis de 66/100. Ce résultat place l'organisation dans le 87^e percentile de son secteur et confirme un niveau de maturité avancé en matière de gestion du développement durable. L'évaluation portait sur quatre thèmes : l'environnement, les conditions de travail et les droits de l'homme, l'éthique et les achats durables. ABO-ERG a obtenu un score de 70/100 dans trois de ces domaines, se distinguant ainsi comme un leader dans son secteur.

L'accréditation EcoVadis est une validation externe importante de la politique ESG au sein d'ABO-Group et soutient la position de l'organisation en tant que partenaire fiable et durable au sein des chaînes de valeur internationales. ABO-ERG travaille également activement sur un plan d'amélioration avec des actions supplémentaires en matière d'éthique et de sécurité de l'information, afin de garantir une spirale d'amélioration continue.

L'obtention d'une certification externe s'inscrit dans le cadre du pilier G2 d'ABO-Group.

4.2.2. Initiatives ESG du fonds de dotation « Institut pour la Préservation du Patrimoine »

A. CHATEAU D'UPAIX

Le fonds de dotation « Institut pour la Préservation du Patrimoine », une fondation de droit français à vocation sociale, est soutenu par Frank De Palmaer, CEO d'ABO-Group. La fondation vise à redonner vie à des bâtiments historiques présentant des problèmes environnementaux ou géotechniques.

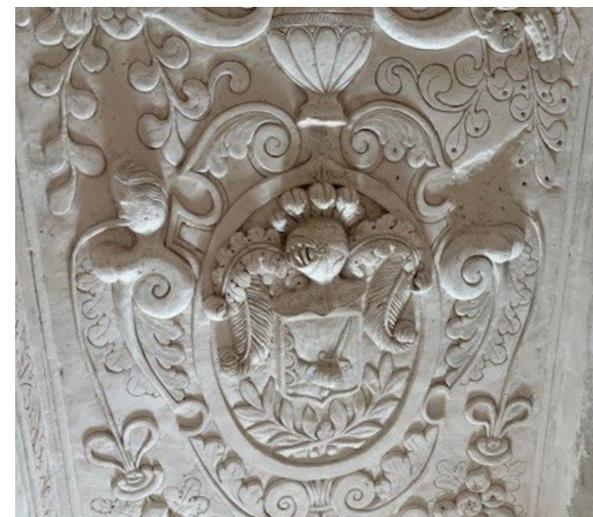
En 2024, la fondation a acheté le Château d'Upaix à Upaix, en France, dans le but de restaurer le bâtiment du 13^e siècle pour lui redonner sa gloire d'origine. Une étude géotechnique de stabilité a montré que les fondations devaient être sérieusement renforcées. Le bâtiment, comme l'ensemble du « village perché d'Upaix », repose sur une couche de gypse naturel.

Le plan prévoit de réaffecter le château d'Upaix à des fonctions publiques.

Ce projet s'inscrit dans le pilier E2 défini par ABO-Group : utilisation efficace des matières premières. Il vise à préserver et à réutiliser un bâtiment de valeur historique plutôt qu'à construire de nouveaux bâtiments. Par conséquent, nous évitons la consommation inutile de nouveaux matériaux de construction et de matières premières. Il enrichit également les connaissances et l'expérience de notre département d'archéologie. L'utilisation multifonctionnelle du bâtiment rénové maximise l'espace disponible tout en respectant le patrimoine. Cela contribue à une approche circulaire et tournée vers l'avenir.



Le portail d'entrée du château d'Upaix, une porte en arc brisé datant du bas Moyen Âge.



Gypserie ornée des armoiries de la famille Amat, seigneurs d'Upaix de 1637 à 1710.



4.3. Les activités durables d'ABO-Group

Le développement durable joue un rôle central dans la stratégie et les activités d'ABO-Group. Outre les nombreuses initiatives prises au sein de l'organisation pour rendre les processus internes, la mobilité et l'utilisation de l'énergie plus durables, l'impact positif le plus important en termes de durabilité réside dans la conduite de nos activités. Chaque jour, nos équipes dans chacun de nos pays d'origine travaillent sur des projets qui contribuent

à un environnement plus sain, à des espaces publics plus sûrs et à un écosystème plus résilient.

Qu'il s'agisse de l'assainissement des sols, de la gestion de l'eau, de la restauration écologique, de l'optimisation de l'énergie ou de l'adaptation des infrastructures au climat : les missions d'ABO-Group contribuent directement à la réalisation d'objectifs sociaux et écologiques. Ces projets sont au cœur de notre contribution à un avenir durable, conformément aux cadres européens tels que la CSRD et la taxonomie de l'UE.

Dans cette section, nous mettons en évidence quelques références représentatives qui illustrent comment notre expertise conduit à des gains tangibles et mesurables en matière de durabilité dans la pratique.

Les activités durables d'ABO-Group s'inscrivent dans le cadre du pilier GI d'ABO-Group. Celui-ci se concentre sur les services et ses propres capacités à avoir un impact positif sur la société en menant des activités considérées comme durables dans la taxonomie de l'UE.

4.3.1. Nos projets durables

A. REAMENAGEMENT ECOLOGIQUE DES COURS D'EAU

SEGED a assuré la coordination du projet de restauration écologique et hydraulique de la Vène (rivière) dans le sud de la France. Le revêtement intensif des berges de la rivière a altéré la fonction naturelle de la masse d'eau. Le projet comprenait la démolition de murs en béton, l'aplanissement des berges et l'application de techniques végétales pour la stabilisation. L'écoulement des eaux de pluie a été remis en harmonie avec la structure naturelle de la rivière.

Cette mission contribue directement à la restauration de la biodiversité et à la qualité écologique de l'eau, deux piliers centraux de la taxonomie de l'UE. La restauration des processus naturels augmente la résilience du paysage face aux extrêmes climatiques.



Réaménagement écologique de la Vène dans le sud de la France.

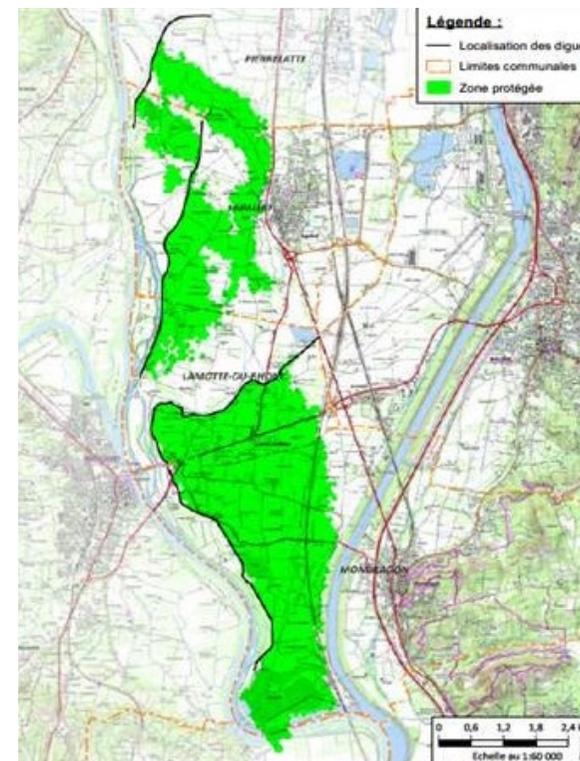
B. ANALYSE DES DIGUES

En 2024, ABO-ERG Environnement a supervisé un projet d'analyse du système de protection contre les inondations du Rhône et du Lauzon. Il s'agit de 10 digues sur une distance de 19 km pour protéger plus de 300 habitants. ABO-Group a utilisé la modélisation hydraulique pour cartographier les risques, les zones d'impact et les besoins d'entretien.



L'une des dix digues de protection totalisant 19 km.

L'activité contribue à l'adaptation au climat, un objectif clé de la CSRD et de la taxonomie de l'UE. En protégeant mieux les zones vulnérables contre les inondations, la résilience de la société est renforcée. C'est ainsi que nous apportons une valeur ajoutée durable dans des régions de plus en plus sensibles au climat.

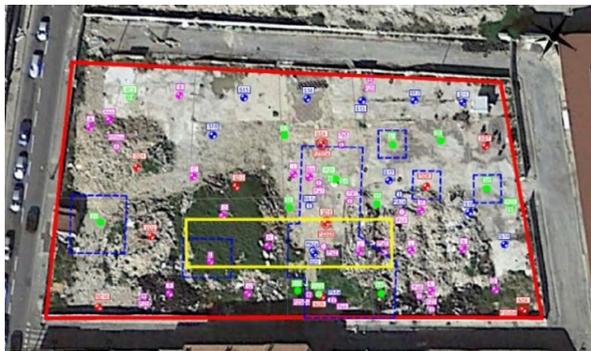


Délimitation de la zone protégée en vert.

C. ASSAINISSEMENT ET REAMENAGEMENT DES SOLS (FRICHES INDUSTRIELLES)

ABO-Group a supervisé l'assainissement de deux sites fortement contaminés à Marseille : une ancienne zone industrielle pour y construire une école et un campus technologique. La pollution concernait les métaux lourds, les hydrocarbures et les substances volatiles. ABO était

responsable de la rédaction du plan d'assainissement, de la sélection des entrepreneurs et du suivi technique. La pollution résiduelle et la sécurité après les travaux ont également été évaluées.



Zone de dépollution avec le futur terrain scolaire en jaune et les zones à assainir en bleu.



Travaux de dépollution en cours.

Ces projets permettent de réaménager les friches industrielles et d'éviter une nouvelle contamination du sol

et des eaux souterraines. Ils s'inscrivent parfaitement dans les principes de la CSRD en matière d'utilisation durable de l'espace et de gestion de l'environnement. Grâce à nos conseils, la rénovation urbaine devient possible sans pression supplémentaire sur les espaces ouverts. ABO-Group joue ici un rôle clé en tant que partenaire environnemental.

D. OUVRAGE DE RALENTISSEMENT DYNAMIQUE DES CRUES

ABO-Group a réalisé des études géotechniques pour un projet de protection contre les inondations près du Riou de l'Argentière, dans le sud de la France. Le projet s'inscrit dans le cadre du programme régional de prévention des inondations et devrait permettre de tamponner l'eau lors de précipitations extrêmes. Le stockage temporaire de l'eau permet d'éviter les dégâts dans les zones résidentielles situées en contrebas. La conception consiste en un barrage avec des matériaux naturels, avec une attention particulière à la sécurité et à l'intégration paysagère.

Cette infrastructure contribue à l'adaptation au climat et à la gestion des risques, éléments essentiels de la taxonomie de l'UE. En s'adaptant aux phénomènes météorologiques extrêmes, on évite les dommages directs et on améliore la gestion du système d'approvisionnement en eau. ABO-Group soutient ainsi les clients publics dans la mise en place de solutions durables et résilientes.

E. CERTIFICATION BREEAM

ABO-Group a aidé un projet de construction résidentielle à Bruxelles à obtenir la certification de durabilité BREEAM. L'accent a été mis sur la performance énergétique, l'utilisation de matériaux circulaires et la gestion durable de l'eau. ABO a réalisé une étude de faisabilité et suivi l'ensemble du processus de certification. Les solutions utilisées comprennent les énergies renouvelables, les toits verts et les matériaux de façade neutres en termes de CO2.

Cette mission contribue à l'accélération de la construction durable, un thème central du Green Deal de l'UE. Grâce à BREEAM, les performances en matière de développement durable sont transparentes et mesurables. ABO-Group s'engage à fournir une assistance multidisciplinaire pour tous les aspects de durabilité des projets de construction.



F. ANALYSE DE L'EMPREINTE CARBONE

ABO-Group a réalisé une analyse de l'empreinte carbone à grande échelle pour une entreprise alimentaire. L'analyse a permis de cartographier les émissions de scope 1, 2 et 3 sur l'ensemble de la chaîne. Il s'agissait de travailler

selon le protocole des GES, avec des calculs précis et des propositions de réduction concrètes. L'analyse sert de base à la stratégie de développement durable de l'entreprise.

Cette mission s'aligne sur les exigences en matière de rapports prévues par la CSRD et favorise la transparence de la chaîne. En comprenant son propre impact sur le climat, l'entreprise peut prendre des mesures ciblées.

4.3.2. Contribution à un cadre de vie durable

Grâce à sa vaste expertise en matière de géotechnique, d'écologie, d'étude des sols, de conseil en énergie, de conception et de surveillance des infrastructures, ABO-Group contribue activement à un cadre de vie durable.

Dans chaque discipline, nous nous efforçons de réaliser une valeur ajoutée sociale et écologique. À cet égard, le développement durable n'est pas un élément distinct,

mais fait partie intégrante de notre activité principale. En associant l'innovation, la connaissance et l'engagement, ABO-Group soutient chaque jour la transition vers une société résiliente et tournée vers l'avenir.

4.3.3. Personnes et culture

Un environnement de travail sûr et axé sur les personnes est essentiel pour promouvoir les compétences et le bien-être de nos travailleurs.

A. Notre culture et nos valeurs d'entreprise

La culture familiale ou axée sur les personnes est la culture d'entreprise qui reflète le mieux l'ADN d'ABO-Group. Cette culture souligne l'importance des relations interpersonnelles et met l'accent sur l'attention portée aux clients et aux collaborateurs. Elle se caractérise par la participation, l'ouverture d'esprit et l'importance du bien-être, et met fortement l'accent sur l'accompagnement aussi bien des clients que des collaborateurs. La communication au sein de cette culture est essentiellement verbale et informelle, les managers

jouant principalement le rôle de mentors pour soutenir le personnel et faire face aux problèmes internes.

ABO-Group Environment est composé de plusieurs entités économiques réparties dans trois pays et plusieurs régions, ce qui confère à chaque entité des caractéristiques et des accents qui lui sont propres. Cela permet aux collaborateurs de s'identifier à l'identité de leur entité spécifique, ce qui contribue au sentiment d'appartenance.

Outre une approche axée sur les personnes, ABO-Group adopte également une culture axée sur les résultats. Celle-ci se concentre sur l'orientation du marché et encourage l'esprit d'entreprise, la croissance, l'innovation, la productivité, le rendement et la rentabilité. Les objectifs sont à la fois collectifs et individuels. Une partie de la rémunération des collaborateurs peut être liée aux performances individuelles.

Notre culture d'entreprise est renforcée par trois valeurs fondamentales : 'Ambition', 'Meilleures pratiques' et 'Ouverture d'esprit'. Ces valeurs constituent la base de nos interactions avec toutes les parties prenantes.

Ambition

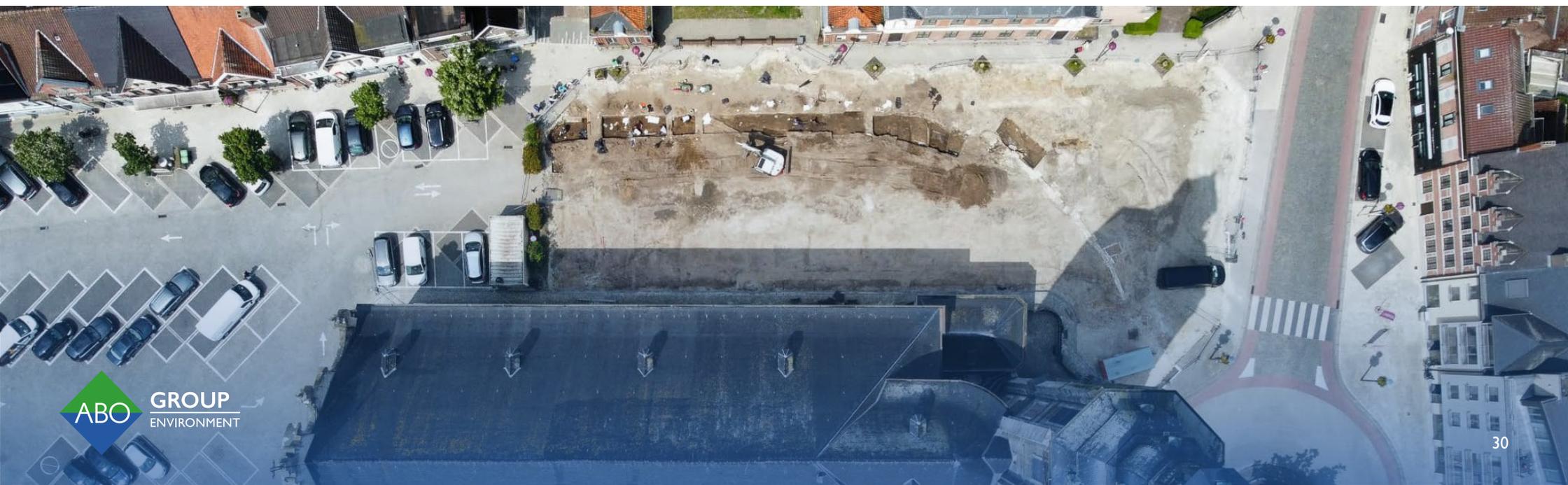
Notre objectif est de donner le ton dans chacun de nos marchés, dans chacune de nos disciplines et dans chacun de nos domaines de niche. Nous **évoluons constamment**, à la fois en affinant nos services et en élargissant notre champ d'action. Notre investissement dans la croissance de nos collaborateurs - en leur fournissant les outils et les opportunités nécessaires à leur développement personnel et professionnel - est essentiel. Cela leur permet de poursuivre leurs ambitions et de proposer des solutions innovantes à nos clients. L'apprentissage tout au long de la vie est un principe auquel nous adhérons.

Meilleures pratiques

La **qualité et le développement durable** sont d'une importance capitale pour nous, avec une attention particulière pour les personnes, la sécurité et l'environnement. Nous déployons les ressources de manière intelligente et nous nous concentrons sur ce qui est source de succès, tout en étant efficaces et axés sur les résultats. Notre approche est directe et ciblée. Nous livrons ainsi un résultat de qualité dans les délais impartis. Nous respectons scrupuleusement les lois, les décrets et les règles, nous honorons nos engagements et nous nous engageons à faire preuve d'équité, d'objectivité et de loyauté.

Ouverture d'esprit

Le **respect et l'intégrité** sont essentiels dans les relations à la fois avec nos collaborateurs et nos clients. Nous nous efforçons de mettre en place une coopération et un engagement constructifs fondés sur la confiance mutuelle. La transparence, la sincérité et un dialogue ouvert au sein de notre organisation sont essentiels pour promouvoir cette attitude positive auprès de nos clients également. La discrimination ne sera tolérée sous aucune forme.



B. NOS 4 PILIERS 'S'

En tant que groupe, nous sommes conscients de la nécessité d'agir de manière durable, conformément aux critères ESG. C'est pourquoi nous avons établi nos 4 piliers 'S' :

- 1 **Attirer et retenir les talents**
- 2 **Formation et développement**
- 3 **Diversité**
- 4 **Inclusion et santé et sécurité au travail**

De cette manière, nous réussissons non seulement à court terme, mais aussi à long terme, dans le respect des personnes et de la planète.

SI. ATTIRER ET RETENIR LES TALENTS



Les talents sont inextricablement liés à la réussite de toutes nos entreprises. Il est donc essentiel de mettre l'accent sur le recrutement et l'image de marque de l'employeur.”

- Karen Mestdagh, HR Business Partner

'The war for talent', ou plutôt 'the win for talent', est un thème clé de notre stratégie RH. Nos objectifs en la matière sont non seulement d'attirer les bons talents,

mais aussi de retenir et de développer le talent au sein de nos organisations.

Pour atteindre le groupe de candidats le plus diversifié possible, nous misons sur une série d'initiatives. Nous participons à des salons professionnels et à des job events, nous donnons des présentations dans les écoles et les universités et nous organisons des journées de démonstration pour les clients, les relations et les nouveaux collaborateurs potentiels. Nous travaillons avec des partenaires européens sur des projets d'innovation spécifiques, ce qui accroît notre attrait pour les jeunes talents. Tout cela est complété par nos campagnes de recrutement permanentes, organisées à la fois en interne et en externe. Nous sommes également actifs sur divers canaux de médias sociaux afin d'atteindre davantage de talents potentiels. Nous améliorons également l'efficacité de notre processus de recrutement et l'expérience des candidats en misant sur de nouveaux systèmes numériques de ressources humaines.

Nos collaborateurs savent mieux que quiconque ce qui pourrait être organisé de façon plus pratique et plus intelligente.

Mesurer, c'est savoir, ce qui est une base objective pour procéder à des ajustements. En automne 2024, nous avons donc sondé pour la deuxième fois en Belgique et aux Pays-Bas, de manière structurée et anonyme, les préoccupations de nos collaborateurs et les facteurs

susceptibles d'accroître leur engagement. La deuxième enquête en France n'a eu lieu qu'en mars 2025 et n'est donc pas encore incluse dans les résultats globaux.

L'enquête de satisfaction a été menée pour la première fois en 2023 dans nos trois pays d'origine, à savoir la Belgique, les Pays-Bas et la France. À partir de ces résultats, plusieurs points d'action ont été élaborés et mis en œuvre pour chaque entité de l'entreprise en 2024 dans le but d'améliorer les scores en bas du classement et ainsi améliorer le bien-être de nos collaborateurs.

Pour l'enquête de satisfaction 2024, nous avons enregistré une note moyenne d'engagement de 3,7/5, avec un taux de participation à l'enquête suffisamment élevé. Les facteurs les mieux notés cette année sont « les objectifs et la réalisation des objectifs », « la relation avec le manager » et « l'autonomie ». En bas du classement, on trouve « le lieu de travail et les outils », « la vision et la stratégie » et « la santé ». Ces changements peuvent être dus à l'absence des résultats français et au fait que plusieurs entités ont depuis commencé à travailler sur les résultats de l'enquête 2023.

Cette année, les résultats de l'enquête de satisfaction ont également été communiqués à tous les collaborateurs, jusqu'au niveau de l'entreprise. En 2025, nous lancerons à nouveau une série d'actions et de projets visant à faire remonter les scores en bas du classement et à améliorer ainsi le bien-être de nos collaborateurs. Il s'agit

non seulement d'écouter et de répondre aux besoins spécifiques de nos collaborateurs, mais aussi de créer un environnement de travail favorable et inclusif où chacun se sent valorisé et entendu. Grâce à cette approche, nous visons à améliorer notre taux de rotation volontaire du personnel, contribuant ainsi à une organisation plus forte et plus connectée.

S2. DEVELOPPEMENT ET FORMATION



Les professionnels dotés d'un esprit d'entreprise doivent avoir la possibilité de se développer à partir de leur propre profil de personnalité. C'est en s'attaquant à de nouveaux projets stimulants et en explorant des territoires inconnus qu'ils peuvent vraiment évoluer."

- Astrid Goeman, HR Consultant

Pour attirer les bons profils et développer nos talents au sein de nos organisations, l'accent n'est pas seulement mis sur les connaissances techniques et l'expérience, mais les aspects liés à la personnalité sont également pris en compte dans nos processus de développement.

Les évaluations que nous effectuons nous permettent d'entamer le dialogue avec nos collaborateurs à partir d'un outil objectif, afin d'affiner l'image de l'analyse et de prendre les bonnes dispositions concernant le positionnement et le développement, et l'offre de coaching et de formation,

dans les domaines de compétences aussi bien techniques que comportementales.

Nous remarquons beaucoup de choses grâce à la coopération mutuelle quotidienne, et nous motivons ou ajustons si nécessaire. Les lieux de travail au sein de notre entreprise sont des environnements dynamiques où les responsables et les collaborateurs travaillent en étroite collaboration. Bien que nous apprenions continuellement les uns des autres, nous nous efforçons d'avoir un entretien formel sur le fonctionnement, les objectifs et les ambitions au minimum une fois par an. Au cours de cet entretien, les responsables et les travailleurs échangent du feedback et fixent des objectifs concrets en matière de performances et de développement personnel (tels que l'auto-développement, le coaching et la formation). Nous évaluons les ambitions à court, moyen et long terme. Nos travailleurs ont la possibilité de contribuer aux objectifs stratégiques et de développer et d'exploiter leurs propres idées, d'évoluer vers d'autres fonctions et de réseauter avec d'autres professionnels dotés d'un esprit d'entreprise. Avec leurs responsables, les travailleurs discutent de leur plan de carrière et lui donnent une orientation.

Afin d'encourager et de structurer l'apprentissage et le développement plus largement au sein de notre organisation, nous avons lancé l'ABO Academy au sein d'ABO-Group en 2022, initialement pour la Belgique et les Pays-Bas. L'objectif de notre Academy est de fournir à

tous nos collaborateurs une plateforme d'apprentissage structurelle et durable, adaptée à leurs besoins de développement spécifiques. Nos entreprises sont souvent amenées à proposer des formations au marché extérieur ou à les suivre elles-mêmes. Par conséquent, la mise en place d'une initiative interne était une étape logique pour enrichir notre offre éducative avec des programmes complémentaires spécifiquement conçus pour nos propres collaborateurs.

En 2024 également, nous avons proposé un large éventail de programmes techniques et de développement personnel. Cela nous permet de répondre aux évolutions du marché, aux nouveaux domaines de connaissance au sein d'ABO-Group et aux besoins de formation qui ressortent des entretiens de fonctionnement et des résultats des enquêtes de satisfaction, entre autres. Cette initiative confirme notre engagement en faveur d'une croissance et d'un développement continu, tant au niveau individuel qu'à l'échelle de l'organisation. Elle souligne notre engagement à créer un environnement d'apprentissage qui favorise le développement personnel et professionnel de nos collaborateurs.



S3. DIVERSITE ET INCLUSION

Ensemble, nous luttons pour l'égalité - la diversité, l'inclusion et la promotion du leadership féminin. Une grande variété de compétences, de talents, de convictions et de modes de vie apporte une valeur ajoutée à toute organisation. Une politique du personnel diversifiée et non discriminatoire, dans le cadre de laquelle chaque collaborateur se voit offrir des opportunités en fonction de son expérience, de ses compétences et de ses ambitions, est pour nous un élément essentiel d'une entreprise durable. Elle est ancrée dans notre valeur fondamentale d'ouverture (et de respect), qui est attendue de chaque collaborateur travaillant au sein d'ABO-Group. En adoptant un comportement inclusif, en faisant participer activement nos collaborateurs et en nous écoutant les uns les autres, nous créons connexion et loyauté.

Pour ABO-Group, l'augmentation du nombre de femmes occupant des postes de direction constitue un défi. Nous continuons à tendre vers une représentation plus équilibrée et nous en tenons compte dans nos campagnes. Notre objectif n'est pas seulement d'augmenter le pourcentage de femmes occupant des postes de direction, mais aussi de favoriser une culture de la diversité et de l'inclusion qui constitue la base de l'innovation, de la croissance et de la réussite au sein d'ABO-Group.

Dans le monde de plus en plus complexe dans lequel nous vivons et travaillons, il est essentiel que chacun

trouve sa place. Nous avons donc un code de conduite au sein de notre Groupe, disponible sur www.abo-group.eu. Ce code clarifie notre approche des affaires et couvre les thèmes essentiels de notre éthique professionnelle. Les lignes directrices de ce code représentent les valeurs que nos collaborateurs doivent s'efforcer de poursuivre chaque jour et constituent le fondement de notre culture d'entreprise. Le développement de relations positives et le respect de normes de comportement intègres sont essentiels à notre réussite.

La promotion d'une culture exempte de discrimination renforce l'aspect social de l'ESG, car cela garantit des pratiques de travail équitables et le respect des droits de l'homme. Un système transparent de signalement des incidents permet à nos travailleurs de signaler toute forme de discrimination sans crainte ni réticence. Nous prenons chaque signalement au sérieux et assurons un suivi approprié.

La promotion de l'inclusion s'étend au-delà de l'environnement de travail. Nous organisons également une série d'événements informels, tels que des fêtes du personnel, des célébrations de jubilés, des barbecues d'été, une journée de la famille, des activités de team building, des sorties, des événements sportifs, etc. Ces occasions offrent à nos collègues, clients et partenaires la possibilité de se rencontrer dans une atmosphère détendue, renforçant ainsi les liens qui les unissent.

Nous encourageons les échanges internes et les contacts personnels et célébrons nos succès ensemble, avec des initiatives souvent organisées au niveau local en tenant compte des coutumes locales. Cela signifie que le contenu de ces événements varie en fonction du pays, de la région et de l'entreprise.

S4. VEILIGHEID EN GEZONDHEID



“ Nous considérons la santé et la sécurité au travail comme des aspects cruciaux de la gestion d'une entreprise prospère. Nous considérons la protection des travailleurs contre les blessures et les maladies non seulement comme une obligation légale, mais aussi comme une valeur importante dans le cadre d'un entrepreneuriat éthique.”

- Frederik Dierckx, conseiller en prévention – coordinateur qualité

Dans nos trois pays d'origine, des responsables ont été désignés pour développer la politique de prévention et de sécurité des organisations, conformément à la stratégie de l'entreprise. Ils les traduisent ensuite en objectifs politiques, en plans et en projets.

En outre, une task force 'sécurité' globale est active, rassemblant l'expertise et les connaissances de tous les pays. Au sein de cette task force, des procédures uniformes de mesure et de suivi sont établies et mises en œuvre dans toutes nos entreprises.

Notre objectif commun est de réduire autant que possible le nombre d'accidents du travail entraînant une incapacité. En effet, les absences des travailleurs peuvent avoir un impact sur la productivité de l'entreprise. En réduisant les heures d'absence, nos entreprises augmentent leur efficacité opérationnelle et leur rentabilité.

Nous investissons dans la formation, la prise de conscience et la sensibilisation afin de garantir que nos travailleurs sont bien informés des risques potentiels et de la manière de les éviter. La mise en œuvre de mesures de sécurité efficaces et l'organisation de formations et d'ateliers sont essentielles pour accroître la prise de conscience et le respect des lignes directrices en matière de santé et de sécurité. Nous encourageons aussi activement nos collaborateurs à signaler tout incident et toute situation de risque afin que nous puissions les traiter et les résoudre de manière proactive.

C. LE BIEN-ÊTRE MENTAL

Chez ABO-Group, nous attachons une grande importance au bien-être mental des travailleurs.

Le bien-être mental est un aspect important du bien-être des collaborateurs et a un impact direct sur leurs performances, leur engagement et leur santé en général. Une bonne santé mentale garantit une attitude positive et de meilleures relations avec les collègues et les clients. Ceci peut à son tour contribuer à une culture de travail saine et à une productivité accrue.

Le bien-être mental est important pour tous les collaborateurs, indépendamment de leur fonction ou de leur ancienneté. Tout collaborateur peut, à un moment ou à un autre, être confronté au stress, à l'anxiété ou à d'autres problèmes de santé mentale. En offrant un environnement de travail qui favorise le bien-être mental, nous pouvons prévenir ou réduire ces problèmes.

En tant qu'employeur, nous proposons diverses mesures visant à promouvoir le bien-être mental de nos collaborateurs. Nous offrons par exemple un soutien et des ressources aux collaborateurs qui se sentent stressés, comme un coaching ou une formation sur la gestion du temps et du stress. Nous proposons également des horaires de travail flexibles, ce qui permet aux collaborateurs d'équilibrer leur vie professionnelle et privée.

Une culture de communication ouverte et honnête contribue également à promouvoir le bien-être mental de nos collaborateurs. Les collaborateurs doivent se sentir à l'aise pour parler de leurs préoccupations et de leurs problèmes sans craindre de conséquences négatives. En communiquant ouvertement et respectueusement, nous pouvons soutenir la santé mentale de nos collaborateurs et les aider à trouver des solutions. Dans ce cadre, il est important qu'ils puissent le faire dans l'environnement le plus sûr possible. Ils peuvent s'adresser pour cela à un coach, à leur supérieur ou à leurs collègues, ainsi qu'à la personne de confiance à qui ils peuvent anonymement signaler des faits ou poser des questions sur les risques psychosociaux tels que le stress, l'épuisement professionnel ou le harcèlement.



5. Risques



Description des principaux risques et incertitudes auxquels le Groupe est confronté

Les risques et incertitudes que la Société juge significatifs sont décrits ci-dessous. L'ordre dans lequel ces risques et incertitudes sont présentés ne reflète en aucun cas leur importance supposée.

Dans ce qui suit, les risques sont décrits au niveau consolidé. Lorsqu'il est fait référence, dans cette description des risques, à des risques pour la Société, il s'agit de risques pour l'ensemble ou une partie de la Société et de ses filiales, également dénommées le Groupe, qui sont gérés en permanence au mieux de nos capacités.

5.1. Risques liés aux activités de la Société

5.1.1. Risques liés à la réglementation

La Société est active sur le marché des services relatifs aux sols, à l'énergie, à l'amiante, aux déchets, à l'environnement/l'eau et à la géotechnique, et évolue dans un environnement hautement réglementé. Les activités de la Société et les projets des clients sur lesquels la Société travaille doivent être conformes à une série de

dispositions légales, réglementaires et environnementales. La Société doit disposer à tout moment des permis et agréments requis pour mener à bien ses activités. La Société ne peut garantir qu'il n'y aura pas, dans le futur, de changements soudains ou majeurs dans les lois ou règlements existants ou en ce qui concerne le maintien des agréments déjà accordés et encore souhaités dans le secteur. Les changements et les coûts pour s'y conformer pourraient avoir un impact significatif sur les activités, la situation financière ou les résultats de la Société.

5.1.2. Risques liés à la réduction ou à la suppression des aides publiques

Bon nombre de projets sur lesquels la Société travaille sont financés en partie grâce à des aides de l'État, des subventions, des aides à l'investissement, etc. accordées aux clients. Si les aides publiques sont supprimées ou réduites pour de tels projets, cela peut inciter les clients à les retarder ou à ne pas les mettre en œuvre. Cela peut avoir des effets négatifs substantiels sur les activités, la situation financière ou les résultats de la Société.

5.1.3. Risques liés à la dépendance à l'égard de clients du secteur public

La Société dépend des politiques de ses clients du secteur public et semi-public, qui représentent environ 50 % de son chiffre d'affaires annuel. Les dépenses publiques peuvent être soumises à des mesures d'austérité. Une diminution des dépenses des clients du secteur public

pourrait avoir un impact important sur les activités, la situation financière ou les résultats de la Société.

Des changements dans la politique gouvernementale entraînant une réduction des subventions aux clients du secteur public et semi-public peuvent conduire à l'arrêt de certains projets. Les clients du secteur public de chacun des pays dans lesquels la Société opère peuvent décider dans le futur de modifier certains programmes et positions politiques ou de changer leurs méthodes d'adjudication, ce qui pourrait avoir un impact important sur les activités, la situation financière ou les résultats de la Société.

5.1.4. Risques liés au portefeuille de projets

La croissance et la revalorisation de la Société dépendent de son portefeuille actuel de projets réalisés et opérationnels et de la rentabilité des projets futurs. Tout retard, toute difficulté imprévue dans la réalisation du portefeuille de projets ou toute cessation anticipée ou annulation de projets à long terme peut entraîner des coûts supplémentaires ou des réductions de prix et avoir un effet négatif sur la rentabilité des projets concernés. 40 à 50 % du chiffre d'affaires sont réalisés sur une base ad hoc. En d'autres termes, la Société doit investir en permanence dans l'acquisition de nouveaux contrats et projets. En fonction du maintien d'un taux d'occupation optimal, on ne peut garantir que cela puisse également

se faire à des prix rentables. Les projets sont exposés au risque de retard, de modification voire d'annulation, avec comme conséquence possible que la Société réalise un chiffre d'affaires et des bénéfices moins élevés que prévu initialement.

5.1.5. Risques liés aux acquisitions ou aux investissements

Il est probable que la Société poursuivra sa croissance externe, y compris, le cas échéant, dans des pays autres que la Belgique, les Pays-Bas et la France, par le biais d'acquisitions, de coentreprises (joint ventures) ou d'investissements. De telles opérations comportent des risques spécifiques.

Avant d'investir dans une entreprise, la Société procède à une évaluation de la valeur (potentielle) de cette entreprise et du retour sur investissement potentiel. Pour cette évaluation et sa due diligence, la Société s'appuie sur les informations disponibles et, dans certains cas, sur des recherches menées par un tiers. On ne peut malheureusement pas garantir qu'une telle due diligence en ce qui concerne les participations dans des entreprises acquises par la Société au cours des dernières années était suffisamment concluante ou que tous les risques (et leur impact) liés à ces entreprises ont été identifiés. Si l'acquisition ou l'investissement a lieu dans d'autres pays, les réglementations qui y sont en vigueur doivent également être prises en compte.

Le prix d'acquisition peut être sensiblement plus élevé que les actifs nets identifiés de la société acquise ('goodwill'). Chaque année, le goodwill reconnu est évalué en fonction de l'évolution du résultat et de la génération de flux de trésorerie prévue. Cette évaluation peut potentiellement aboutir à la comptabilisation totale ou partielle d'une réduction de valeur sur le goodwill et avoir ainsi un impact négatif sur la situation financière et les résultats de la Société.

5.1.6. Risques liés aux désinvestissements

Ces dernières années, la Société a cédé plusieurs filiales et activités en raison d'un manque de rentabilité. Les contrats de vente peuvent contenir des déclarations et des garanties susceptibles d'entraîner des responsabilités imprévues. Les désinvestissements futurs pourraient ne pas produire les bénéfices escomptés. En outre, la responsabilité de la Société peut être engagée pour des motifs de droit commun. Ces responsabilités peuvent avoir un effet négatif sur les activités, la situation financière ou les résultats de la Société.

5.1.7. Risques liés aux responsabilités

Bien que la Société ait conclu un large éventail de polices d'assurance, rien ne garantit que ces polices d'assurance couvriront toutes les pertes ou tous les dommages potentiels découlant de la survenance de risques liés à ses activités en tant que société de conseil et dans le cadre

de l'exécution d'activités sur le terrain, y compris lors de l'utilisation d'équipements spécialisés. Les demandes de dédommagement qui en découlent peuvent avoir un effet négatif sur les activités, la situation financière ou les résultats de la Société.

5.1.8. Risques liés aux procédures judiciaires en cours

Le Groupe a un certain nombre de litiges, spécifiques à ses activités, pour lesquels aucune provision n'a été constituée ou seule une provision limitée a été constituée. Le Conseil d'administration estime qu'il est peu probable que cela ait un impact financier négatif pour le Groupe, notamment parce que l'on compte sur l'intervention d'une assurance. Si cette estimation s'avérait incorrecte, cela pourrait avoir un effet négatif sur les activités, la situation financière et les résultats de la Société.

5.2. Risques liés à la Société

5.2.1. Risques liés au personnel

Le coût pour la fourniture de services, y compris la mesure dans laquelle la Société déploie son personnel, a une influence sur sa rentabilité. La mesure dans laquelle la Société recrute et déploie son personnel – qui, pour un segment important, doit avoir un profil hautement spécialisé (technique) – est influencée par une série de facteurs, notamment :

- ▶ La capacité de la Société à transférer les travailleurs vers une nouvelle mission dès l'achèvement d'un projet.
- ▶ La capacité de la Société à prévoir la demande pour ses services et à maintenir à cet effet un niveau d'occupation adéquat.
- ▶ La capacité de la Société à gérer la rotation du personnel.
- ▶ La capacité de la Société à adapter les aptitudes de ses travailleurs aux besoins du marché.

La Société doit veiller au bien-être de ses travailleurs et s'assurer qu'ils peuvent maintenir un bon équilibre entre leur vie professionnelle et leur vie privée, faute de quoi il y a un risque de démotivation des travailleurs, ce qui peut entraîner une augmentation de la rotation du personnel. En outre, la Société doit également accorder l'attention nécessaire aux mesures de santé et de sécurité, en veillant à créer un lieu de travail sûr dans lequel le risque d'accident est réduit au minimum.

5.2.2. Risques liés aux systèmes IT

La capacité de la Société à fournir des services à ses clients dépend, entre autres, du fonctionnement efficace et ininterrompu de ses systèmes IT et des prestations de ses fournisseurs de services IT. Dans un monde de plus en plus numérique, les pratiques malveillantes telles

que le phishing, le hacking, le deepfake, etc. sont de plus en plus courantes. La Société est bien consciente de ces risques et tente de s'en prémunir autant que possible, mais ne peut garantir qu'elle sera toujours en mesure de résister à la « créativité » intellectuelle des hackers. Toute erreur, perte de données ou panne du système IT peut nuire à la gestion de la Société, ce qui pourrait avoir un effet négatif important sur l'activité, la situation financière et les résultats de la Société.

5.3. Risques financiers

5.3.1. Risques liés aux débiteurs

Les manquements aux obligations de paiement ou les faillites de clients et d'autres débiteurs pourraient compromettre la liquidité de la Société. Le risque de crédit relatif aux clients est limité par l'application de procédures strictes. En outre, pour limiter le risque de perte financière dans ce contexte, la Société ne travaille qu'avec des contreparties solvables afin de minimaliser une éventuelle perte financière liée à un défaut de paiement. Avant d'accepter un nouveau client, la Société évalue la solvabilité du client au moyen d'informations et d'outils externes. Le risque de crédit est suivi en permanence et la direction évalue constamment la solvabilité de la clientèle. Le Groupe accorde des crédits à ses clients dans le cours normal de ses activités. En général, le Groupe n'exige pas de gage ou d'autres sûretés réelles pour couvrir les montants dus. Toutes les créances sont

recouvrables, sauf celles pour lesquelles une provision pour créances douteuses a été constituée.

La durée moyenne du crédit pour les services vendus est de 30 à 90 jours. Les intérêts ne sont pas systématiquement appliqués sur les créances échues. Le Groupe procède à une analyse mensuelle détaillée de toutes ses créances commerciales.

La valeur comptable nette des actifs financiers repris dans les comptes annuels représente le risque de crédit maximal.

5.3.2. Risques liés à la liquidité

La Société surveille ses prévisions de flux trésorerie pour s'assurer qu'elle dispose de suffisamment de liquidités immédiatement disponibles pour couvrir les charges d'exploitation prévues, en ce compris le respect de ses obligations financières. Les clients de la Société demandent des délais de paiement plus longs, ce qui affecte la trésorerie de la Société. Toute incapacité à maintenir des liquidités suffisantes et immédiatement disponibles pour couvrir les charges d'exploitation prévues pourrait contraindre la Société à augmenter son niveau d'endettement à des taux d'intérêt plus élevés et pourrait sensiblement perturber ses activités et nuire à sa réputation et à sa capacité d'obtenir des capitaux ou des financements supplémentaires. Cela pourrait avoir un effet négatif sur les bénéfices et la situation financière de la Société. Le Groupe gère le risque de liquidité en

surveillant régulièrement les prévisions et les flux de trésorerie courants et en comparant entre eux les profils de maturité des actifs et des passifs financiers.

5.3.3. Risques liés à une contrepartie financière ou bancaire

La Société peut être confrontée à l'insolvabilité d'une contrepartie financière ou bancaire. Cela pourrait conduire à l'annulation de lignes de crédit existantes, tant pour les crédits que pour les couvertures (hedging), et par conséquent à une réduction des moyens financiers de la Société. Conformément aux pratiques du marché, les contrats de crédit prévoient généralement des clauses de distorsion du marché et des clauses liées à un changement significatif des circonstances (lesdites clauses 'MAC' ou 'material adverse change') qui, dans certaines circonstances extrêmes, peuvent engendrer des coûts supplémentaires pour la Société et, dans des cas encore plus extrêmes, entraîner la résiliation du crédit.

5.3.4. Risques liés à la hausse des taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier changent en raison de la variation des taux d'intérêt. Pour la Société, le risque lié aux variations des taux d'intérêt réside principalement dans les emprunts à taux d'intérêt variable. La Société dispose de nombreux prêts à taux d'intérêt fixe, tels que des crédits d'investissement ou des

leasings, ainsi que de financements à taux d'intérêt variable sous la forme de « straight loans ». Ces derniers sont des emprunts essentiellement à court terme destinés à financer le fonds de roulement. En outre, une partie des acquisitions de 2024 a également été financée par des prêts à taux variable. Une augmentation de 1 % du taux d'intérêt entraînerait une augmentation des charges d'intérêt de 170 k€ (2023 : 113 k€).

5.3.5. Risques liés au taux d'endettement de la Société et à ses engagements financiers

Le ratio de dette financière nette de la Société (dette financière nette par rapport au total des actifs attribuable aux actionnaires) est de 25 % à fin 2024 (19 % fin 2023). Le ratio de dette de la Société peut, potentiellement, avoir les conséquences suivantes :

- ▶ Une grande partie du flux de trésorerie opérationnel doit être utilisée pour payer les remboursements d'intérêts et de capital. Par conséquent, la Société dispose de moins de liquidités pour – entre autres – financer son fonds de roulement, réaliser des investissements ou procéder à des acquisitions ou des partenariats.
- ▶ La Société a moins de marge de manœuvre pour verser éventuellement un dividende à ses Actionnaires.

- ▶ La Société est plus vulnérable à la dégradation des conditions économiques ou industrielles.
- ▶ La capacité de la Société à obtenir des financements dans le futur est réduite.
- ▶ Le taux d'endettement de la Société peut la contraindre à devoir respecter des clauses financières restrictives. Les clauses restrictives limitent la flexibilité financière et opérationnelle de la Société, ce qui peut avoir un impact négatif sur sa situation financière.

5.3.6. Risques liés à l'évaluation des obligations fiscales

La Société a constitué des provisions dans ses états financiers pour couvrir ses obligations fiscales et, bien que la Société juge exacte l'estimation de ces obligations sur laquelle les provisions sont basées, les obligations fiscales prévues pourraient s'avérer trop élevées ou trop faibles. Il est possible que les autorités fiscales des pays dans lesquels la Société opère aient une interprétation différente de celle de la Société ou que, dans ces pays, les lois et règlements fiscaux soient appliqués de manière incohérente. Cela pourrait avoir un effet négatif sur les bénéfices et la situation financière de la Société.

6. Informations réglementaires



6.1. Affectation du résultat

Le Conseil d'administration propose de reporter intégralement le résultat au prochain exercice.

6.2. Faits survenus depuis la fin de l'exercice

Le 25 mars 2025, le Groupe a acquis 70 % des actions de la société belge Délo Boringen BV, spécialiste des échantillonnages et des forages environnementaux en Belgique. Le traitement comptable initial de ce regroupement d'entreprises n'a pas encore été finalisé étant donné que la juste valeur des actifs et passifs identifiés n'a pas encore été calculée.

En outre, le mardi 25 mars 2025, ABO-Group a mis en œuvre la réduction de capital précédemment approuvée lors de l'assemblée générale extraordinaire du jeudi 26 décembre 2024, dans le cadre de laquelle une rémunération d'actionnaire de 0,094 € par action a été versée. En conséquence, le capital d'ABO-Group a diminué de 993 461,09 €.

6.3. Circonstances susceptibles d'avoir une influence notable sur l'évolution de la Société ou de ses filiales

Il ne s'est produit aucune circonstance pouvant avoir une influence significative sur l'évolution de la Société.

6.4. Informations relatives aux activités en matière de recherche et développement

ABO et tous ses travailleurs, dans chacune des sociétés opérationnelles et dans chacun des pays, consacrent du temps à la recherche et au développement d'une façon régulière et structurée. Dans ce cadre, l'accent est mis sur le perfectionnement de techniques connues, le développement de nouvelles techniques (p. ex. dans le domaine de l'assainissement) et l'exploration de nouveaux marchés de niche.

6.5. Informations relatives à l'existence de succursales

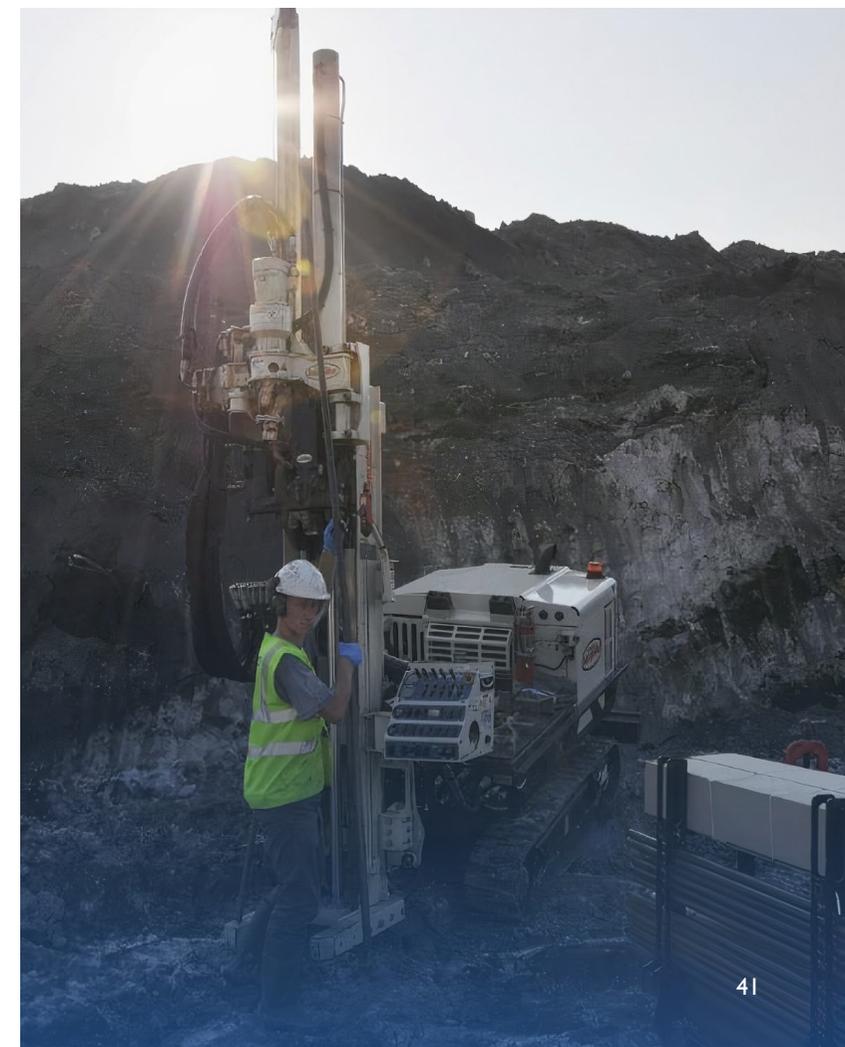
ABO-Group Environment NV n'a pas de succursales.

6.6. Justification en application de l'article 3:6 §1 6° du CSA

Bien que le bilan statutaire d'ABO-Group Environment NV présente une perte reportée, le Conseil d'administration propose d'établir les comptes annuels selon les règles comptables de continuité. L'acquisition inversée d'ABO Holding et des sociétés affiliées par la Société (dénommée alors Thenergo NV) en 2014 a rendu les fonds propres – tant statutaires que consolidés – positifs et les a considérablement renforcés. En outre, depuis l'acquisition inversée, la Société est rentable et présente un ratio de liquidité positif supérieur à un.

6.7. Utilisation d'instruments financiers

Début 2024, la Société a souscrit un contrat IRS dans le but de couvrir une partie des intérêts des dettes contractées pour financer les acquisitions belges de MEET HET, Rimeco et SWBO en 2023. L'impact de cette couverture est reflété dans les comptes annuels consolidés.



6.8. Déclaration en matière de gouvernance d'entreprise

La Société applique le Code belge de gouvernance d'entreprise 2020 comme code de référence. Ce code peut être consulté sur www.corporategovernancecommittee.be.

Le présent chapitre contient des commentaires sur l'application de ce code au cours de l'exercice 2024.

Pour le fonctionnement général du Conseil d'administration, des Comités du Conseil d'administration et du Comité exécutif en ce qui concerne la politique de gouvernance d'entreprise, nous renvoyons à la Charte de bonne gouvernance, dont la version la plus récente a été approuvée par le Conseil d'administration le 20 avril 2021 (disponible sur le site web www.abo-group.eu).

La Société applique le Code de gouvernance d'entreprise et la Charte de bonne gouvernance sous réserve des exceptions suivantes :

- ▶ Par dérogation au principe 7.6 du Code, les administrateurs non exécutifs ne reçoivent pas une partie de leur rémunération sous forme d'actions de la Société.

Une telle attribution nécessite une analyse plus approfondie de ses conséquences pratiques, tant

pour l'entreprise que pour les membres du Conseil.

- ▶ Par dérogation au principe 7.9 du Code, le Conseil d'administration n'a pas fixé un seuil minimum d'actions à détenir par les membres de la direction exécutive. Le package de rémunérations des membres de la direction exécutive est suffisamment équilibré, avec diverses composantes, pour inciter les membres de la direction exécutive à poursuivre une stratégie de croissance durable et rentable.

6.8.1. Principales caractéristiques des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques dans le cadre du processus d'établissement de l'information financière

Le système de contrôle interne d'ABO-Group vise à garantir :

- ▶ La réalisation des objectifs de l'entreprise
- ▶ La fiabilité des informations financières et non financières
- ▶ La conformité aux lois et règlements

Le système de contrôle interne est décrit dans la Charte de bonne gouvernance d'ABO-Group.

ABO-Group a mis en place un système de gestion des risques et de contrôle interne adapté à son

fonctionnement et à l'environnement dans lequel il évolue. Ce système est basé sur le modèle de contrôle interne « COSO » (abréviation de « Committee of Sponsoring Organizations of the Threadway Commission »). Le COSO est une organisation internationale privée et non gouvernementale reconnue dans le domaine de la gouvernance, du contrôle interne, de la gestion des risques et de l'information financière.

La méthode COSO s'articule autour de cinq éléments de contrôle :

- 1 Environnement de contrôle interne
- 2 Analyse des risques
- 3 Activités de contrôle
- 4 Information et communication
- 5 Supervision et suivi

A. Environnement de contrôle Organisation du contrôle interne

Le Comité d'audit est chargé de surveiller l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques. Les responsabilités du Comité d'audit en matière d'information financière, de contrôle interne et de gestion des risques sont expliquées en détail dans la Charte de bonne gouvernance (www.abo-group.eu).

ABO-Group a nommé un Compliance Officer externe

(M. Floris Pelgrims, en tant que représentant permanent d'Erromesa BV jusqu'au 31 janvier 2025 inclus. À partir du 1er mars 2025, il s'agit d'Els De Keukelaere, en tant que représentante permanente d'EDK Management BV). Au sein de l'entreprise, les domaines de compétence ont été clairement définis et les délégations de responsabilités établies pour chaque fonction.

Éthique des affaires

L'entreprise a élaboré une Charte de bonne gouvernance, de même qu'un Code de conduite dans lequel figurent les attentes à l'égard de la direction de l'entreprise, ainsi qu'à l'égard du personnel, en termes de responsabilité et de comportement éthique. Le respect de ce Code de conduite est évalué chaque année par le Conseil d'administration sur recommandation du Comité de nomination et de rémunération.

B. Analyse des risques

ABO-Group analyse périodiquement les risques liés à ses activités. Tous les collaborateurs clés sont interrogés régulièrement sur leur évaluation des risques. Les différents risques sont alors estimés quant à leur impact et à la vulnérabilité de l'entreprise. Des plans d'action sont ensuite élaborés et font l'objet d'un suivi périodique au sein du Comité exécutif. L'ensemble des facteurs de risque et des plans d'action est évalué par le Comité d'audit. Sur la base de cette analyse, certains risques ont pu être identifiés et des mesures ont pu être élaborées.

C. Activités de contrôle

L'exercice budgétaire annuel et les prévisions de trésorerie périodiques, qui englobent un examen de la stratégie, des facteurs de risque, des plans d'activités et des résultats escomptés, forment une composante essentielle des activités de contrôle. Des contrôles périodiques sont effectués. Une attention particulière est accordée à la sécurité des systèmes informatiques, à la séparation des pouvoirs, à une description claire des fonctions pour le personnel et à l'existence de procédures et de directives claires.

D. Information et communication

Afin de fournir des informations financières fiables, ABO-Group a recours à une présentation standardisée des comptes et à l'application des principes comptables IFRS (publiés dans le rapport annuel consolidé dans la rubrique « Principaux principes comptables »).

La comptabilité de toutes les entités est contrôlée de manière centralisée depuis le siège social de Gand. La consolidation est réalisée à l'aide d'un logiciel spécialisé (Lucanet). Les systèmes d'information pour les données financières font l'objet d'une sauvegarde quotidienne et l'accès au système est restreint.

E. Supervision et suivi

La supervision est assurée par le Conseil d'administration, par l'intermédiaire du Comité d'audit, via la supervision

des rapports, l'évaluation des facteurs de risque et des plans d'action correspondants.

6.8.2. État du capital de la Société et actionnariat (information art. 34 AR du 14 novembre 2007 et art. 14, alinéa 4, loi du 2 mai 2007)

A. Le capital et les actions

Suite à la réduction de capital susmentionnée décidée par l'Assemblée générale extraordinaire du jeudi 26 décembre 2024, le capital de la Société s'élève à 164 503 652,30 €, représenté par 10 568 735 actions ordinaires.

Le capital a évolué comme suit depuis l'acquisition inversée d'ABO Holding :

Date	Transaction	Nombre d'actions nouvellement émises	Prix par action	Montant de l'augmentation/la réduction du capital	Capital	Nombre total d'actions
Depuis la création jusqu'au 26/03/2014	-	-	-	-	139 828 062,37 €	28 633 631
27/03/2014	Augmentation de capital apport en nature	2 613 550 000	0,01 €	26 135 500,00 €	165 963 562,37 €	2 642 183 631
15/09/2014	Regroupement des actions existantes /250	0	0,00 €	0,00 €	165 963 562,37 €	10 568 734
19/12/2014	Augmentation de capital en numéraire	1	527 012,11 €	527 012,11 €	166 490 574,48 €	10 568 735
21/12/2023	Réduction de capital en numéraire	-	-	-993 461,09 €	165 497 113,39	10 568 735
26/12/2024	Réduction de capital en numéraire	-	-	-993 461,09 €	164 503 652,30	10 568 735

Toutes les actions sont sans mention de valeur nominale et toutes ont les mêmes droits et obligations. Toutes les actions donnent droit à une voix à l'Assemblée générale et tous les actionnaires qui se sont régulièrement inscrits à une assemblée générale peuvent exercer leur droit de vote de la même manière. Il n'existe aucune restriction légale ou statutaire au droit de vote.

À l'exception des actions, la Société n'a pas émis d'autres titres et n'a pas de plan d'actions pour le personnel. Il n'y a aucune limitation légale ou statutaire au transfert d'actions. La Société n'a pas non plus connaissance de l'existence de pactes d'actionnaires pouvant donner lieu à des restrictions au transfert d'actions ou à l'exercice du droit de vote.

B. Nomination et compétences de l'organe de gestion

Le Conseil d'administration est habilité à poser tous les actes qui sont nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet de la Société, sauf ceux pour lesquels, en vertu de la loi ou des présents statuts, seule l'assemblée générale est compétente. Les administrateurs sont élus par l'Assemblée générale des actionnaires. Si aucun candidat à la nomination d'un administrateur ne reçoit la majorité absolue des voix exprimées, un nouveau vote est organisé entre les deux (2) candidats ayant reçu le plus de voix. En cas d'égalité des voix lors de ce nouveau vote, le candidat le plus âgé est élu.

C. Modification des statuts

C'est l'Assemblée générale qui a le droit d'apporter des modifications aux statuts, de la manière prévue à l'article 7:153 du CSA.

L'Assemblée générale ne peut valablement délibérer et statuer sur des modifications aux statuts que si les modifications proposées ont été précisées dans la convocation et si les personnes présentes représentent au moins la moitié du capital social. Si cette dernière condition n'est pas remplie, une seconde assemblée doit être convoquée et la nouvelle assemblée délibère et décide valablement, quelle que soit la part du capital représentée par les associés présents. Une modification n'est adoptée que si elle obtient les trois quarts des voix.

D. Capital autorisé

Seule l'Assemblée générale est habilitée à augmenter le capital.

E. Acquisition et cession d'actions propres

La Société n'est pas habilitée à acquérir et/ou à céder ses propres actions.

F. Changement de contrôle après une offre publique d'achat

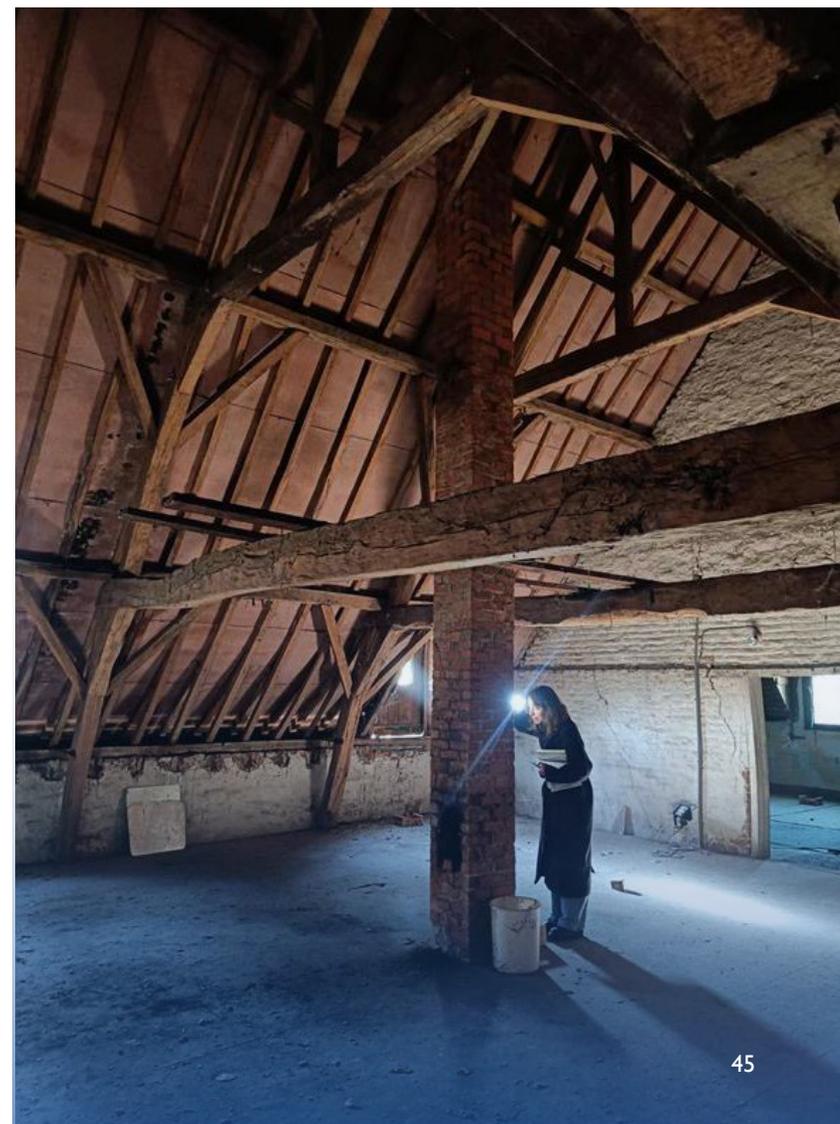
Il n'existe aucun accord auquel la société est partie et qui entre en vigueur, est modifié ou expire en cas de changement de contrôle de la société suite à une offre publique d'achat.

La Société n'a pas conclu avec ses administrateurs ou ses travailleurs d'accords prévoyant une indemnisation si, à la suite d'une offre publique d'achat, les administrateurs démissionnent ou sont licenciés sans raison valable ou si l'emploi des travailleurs prend fin.

G. Déclarations en matière de transparence

La loi du 2 mai 2007 et les statuts de la Société prévoient l'obligation pour les actionnaires de notifier une participation importante dans la Société. Le dépassement du quota qui donne lieu à une obligation de notification conformément à la législation sur la publicité des participations importantes est fixé à 5 % et à tous les multiples de 5 %.

Le 17 août 2022, la Société a reçu une notification de transparence indiquant que monsieur Frank De Palmaer, suite à l'achat d'actions le 12 août 2022, détenait 90,19 % des droits de vote de la Société. La Société n'a reçu aucune autre notification. ABO-Group n'a pas non plus connaissance de l'existence de conventions d'actionnaires. Enfin, aucun certificat n'a été émis par ABO-Group.

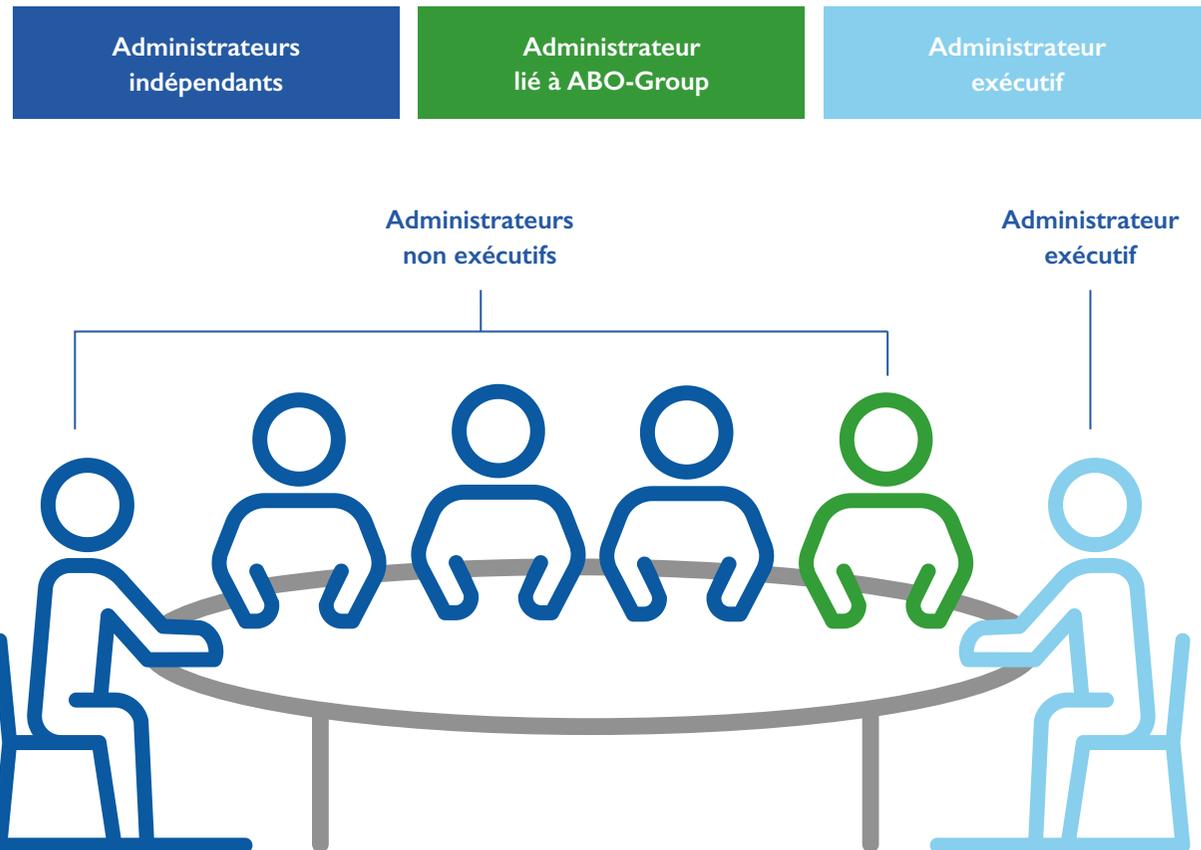


6.8.3. Conseil d'administration

A. Composition du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration est composé de six membres, dont cinq non exécutifs et un exécutif.

Le Conseil d'administration est présidé par M. Jan Gesquière.



Les membres du Conseil d'administration d'ABO-Group sont cités ci-dessous par ordre alphabétique sur la base de leur nom de famille ou, dans le cas des sociétés de gestion, par ordre alphabétique des noms de famille de leurs représentants légaux. Les noms suivis d'un astérisque se réfèrent aux représentants permanents des sociétés de gestion occupant le poste d'administrateur.



Paul Decraemer*

Ingénieur agronome, Master en gestion financière. Plus de 30 ans d'expérience en tant que fondateur, CEO/CFO, conseiller et administrateur d'entreprises en Belgique et à l'étranger. Attentif aux tendances et technologies en matière de développement durable. Nationalité belge.



Feliciaan De Palmenaer*

Master en ingénierie informatique (UGent), doctorat en économie en cours (UGent/VUB). Passionné par la numérisation et la recherche. Nationalité belge.



Frank De Palmenaer

Fondateur et CEO d'ABO-Group, urbaniste, géomètre, expert judiciaire. Fondateur du bureau d'études et d'expertise De Palmenaer, visionnaire et touche-à-tout pluridisciplinaire. Nationalité belge.



Katleen De Stobbeleir*

Professeur à la Vlerick Business School et à la KU Leuven, chroniqueuse à Trends Kanaal Z, chercheuse dans l'âme. Nationalité belge.



Jan Gesquière*

Généraliste financier entreprenant avec plus de 35 ans d'expérience à des postes de direction, notamment comme CFO de Domo, Elia, Vandemoortele et Besix. Membre de divers conseils consultatifs : soit en tant que président, administrateur ou membre. Nationalité belge.



Blandine Proriot*

Sciences politiques à Paris, MBA en finance au Boston College. 15 ans d'expérience en tant qu'administratrice de plusieurs sociétés cotées en bourse et divers mandats au sein d'institutions publiques. Nationalité française.

Membre du Conseil d'administration	Représentant permanent	Fonction	Statut exécutif (1)	Statut d'indépendance (2)	Comités (3)	Durée du mandat actuel jusqu'à (4)
Paul Decraemer BV	Paul Decraemer	Administrateur	N	Oui	A* + R	AGA 2027
Argonauten BV	Feliciaan De Palmenaer	Administrateur	N	Non	-	AGA 2027
Frank De Palmenaer	(Frank De Palmenaer)	Administrateur délégué	E	Non	R	AGA 2027
Katleen De Stobbeleir BV	Katleen De Stobbeleir	Administrateur	N	Oui	R*	AGA 2027
Jadel BV	Jan Gesquière	Président	N	Oui	A	AGA 2027
Alti Conseil SAS	Blandine Proriol	Administrateur	N	Oui	A	AGA 2027

(1) Directeur exécutif (E) ou directeur non exécutif (N)

(2) Administrateur indépendant (Oui) ou non (Non)

(3) Membre du Comité d'audit (A) et/ou du Comité de rémunération et de nomination (R) - la présidence est indiquée par un astérisque (*)

(4) AGA : Assemblée générale annuelle des actionnaires

B. Activités du Conseil d'administration au cours de l'exercice écoulé

Le Conseil d'administration s'efforce de créer une valeur durable à long terme en définissant l'orientation stratégique, en assurant un leadership efficace, responsable et éthique, et en contrôlant activement la réalisation et le suivi des résultats de l'entreprise.

Le Conseil d'administration s'est réuni 6 fois en 2024. Tous les administrateurs étaient présents à ces réunions, à l'exception de Katleen De Stobbeleir qui a été excusée pour une réunion.

Au cours de l'année 2024, le Conseil d'administration a examiné un large éventail de questions stratégiques, financières et opérationnelles. Les chiffres annuels pour 2023, les comptes annuels statutaires et consolidés ainsi que le rapport annuel ont fait l'objet d'un examen approfondi. Dans le cadre de l'assemblée générale annuelle, la convocation et l'ordre du jour qui l'accompagne ont été fixés.

Le Conseil d'administration a systématiquement contrôlé les performances des sociétés opérationnelles par rapport au budget approuvé, y compris le budget d'investissement. En outre, le business plan a été évalué et la stratégie à long terme a été affinée. Des sujets tels que la numérisation et le plan commercial ont également reçu l'attention qu'ils méritaient.

Les rapports du Comité d'audit et du Comité de rémunération et de nomination, ainsi que les chiffres semestriels 2024, ont également été examinés. Le Conseil a également examiné la structure organisationnelle, en mettant l'accent sur le suivi de la restructuration en cours.

En outre, la nomination d'un nouveau commissaire, divers dossiers d'acquisition, la situation fiscale du Groupe, les questions de conformité, les litiges en cours et les dossiers juridiques, ainsi que l'organisation du personnel et les changements fonctionnels ont été discutés. L'année s'est terminée par l'approbation du budget pour 2025.

Présence des administrateurs aux réunions du Conseil d'administration et des Comités :

	Conseil d'administration	Comité d'audit	Comité de rémunération et de nomination	Taux de présence
Paul Decraemer*	6	2	2	100%
Feliciaan De Palmenaer*	6			100%
Frank De Palmenaer	6		2	100%
Katleen De Stobbeleir*	5		2	83%
Jan Gesquière*	6	2		100%
Blandine Proriot*	6	2		100%

* représentant permanent de la société de gestion, directeur

Aperçu des réunions du Conseil d'administration et des Comités en 2024 :

	jan	fév	mar	avr	mai	juin	juil	août	sep	oct	nov	déc	
Conseil d'administration													6
Comité d'audit													2
Comité de rémunération et de nomination													2

C. Évaluation du Conseil

Sous la direction du Président, le Conseil d'administration procède à une auto-évaluation annuelle afin de vérifier l'efficacité de son fonctionnement et de celui de ses Comités. L'évaluation vise :

- ▶ Une évaluation du fonctionnement du Conseil
- ▶ Une analyse de la qualité de la préparation des points de l'ordre du jour traités
- ▶ Une estimation de la contribution individuelle de chaque administrateur
- ▶ Une évaluation de la composition actuelle du Conseil d'administration par rapport au profil souhaité et à l'équilibre des compétences

6.8.4. Comités constitués par le Conseil d'administration

Pour soutenir ses travaux, le Conseil d'administration a mis en place ses deux Comités spécialisés dont la mission est de conseiller et de faire des recommandations dans leurs domaines de compétence.

A. Comité d'audit

Composition du Comité d'audit

Le Conseil d'administration a désigné un Comité d'audit composé d'au moins trois membres. Le Comité d'audit est composé comme suit :

- ▶ Paul Decraemer BV, ayant comme représentant permanent Paul Decraemer

- ▶ Jadel BV, ayant comme représentant permanent Jan Gesquière

- ▶ Alti Conseil SAS, ayant comme représentante permanente Blandine Proriot

Paul Decraemer a été nommé Président du Comité d'audit.

Le Conseil d'administration a défini le rôle, la composition et le fonctionnement du Comité d'audit dans la Charte de bonne gouvernance. Tous les membres du Comité d'audit sont des administrateurs non exécutifs indépendants.

Le Comité d'audit contrôle l'information financière et le respect des procédures administratives, juridiques et fiscales, ainsi que le suivi des audits financiers et

opérationnels, et remet un avis sur le choix et la rémunération du Commissaire.

Le Comité d'audit, qui rend compte directement au Conseil d'administration, a principalement un rôle de supervision et de conseil.

Conformément à l'article 7:99 du CSA, ABO-Group déclare que le Président du Comité d'audit, Paul Decraemer BV, ayant comme représentant permanent Paul Decraemer, répond aux exigences d'indépendance et dispose de l'expertise nécessaire en matière de comptabilité et d'audit.

Réunions du Comité d'audit :

Le Comité s'est réuni au complet à deux reprises en 2024. Les thèmes suivants ont été abordés :

- ▶ Les rapports financiers et opérationnels
- ▶ L'analyse des risques des activités
- ▶ Les chiffres semestriels et annuels, y compris le rapport du Commissaire
- ▶ Les litiges juridiques et les provisions
- ▶ Le plan d'audit et les principales questions d'audit
- ▶ Lancement et suivi de l'appel d'offres pour des services d'audit

▶ Préparation du rapport CSRD

Après chaque réunion, le Président du Comité d'audit a rendu compte au Conseil d'administration sur les questions ci-dessus et l'a conseillé en vue de la prise de décision du Conseil d'administration.

Évaluation

Le Président du Comité d'audit remet chaque année un rapport au Conseil d'administration sur le fonctionnement du Comité d'audit. L'évaluation de ce fonctionnement se fait à l'aide de la Charte de bonne gouvernance et d'autres critères pertinents approuvés par le Conseil d'administration.

B. Comité de rémunération et de nomination Composition du Comité de rémunération et de nomination

Le Conseil d'administration a constitué un Comité de rémunération et de nomination, lequel est composé d'au moins trois membres.

Le Comité de rémunération et de nomination est composé comme suit :

- ▶ Katleen De Stobbeleir BV, ayant comme représentante permanente Katleen De Stobbeleir
- ▶ Paul Decraemer BV, ayant comme représentant permanent Paul Decraemer

▶ Frank De Palmenaer

Katleen De Stobbeleir BV a été nommée Présidente du Comité de rémunération et de nomination.

Le Conseil d'administration a défini le rôle, la composition et le fonctionnement du Comité dans la Charte de bonne gouvernance.

La majorité des membres du Comité de rémunération et de nomination sont des administrateurs non exécutifs indépendants.

Le Comité fait des recommandations au Conseil d'administration en ce qui concerne la nomination et la rémunération des membres du Conseil d'administration et du Comité exécutif.

Réunions du Comité de rémunération et de nomination

Le Comité de rémunération et de nomination s'est réuni à deux reprises en 2024. Après chaque réunion, le Président du Comité d'audit rend compte au Conseil d'administration.

Évaluation

Le Président du Comité de rémunération et de nomination remet chaque année un rapport au Conseil d'administration sur le fonctionnement du Comité de rémunération et de nomination. L'évaluation de ce

fonctionnement se fait à l'aide de la Charte de bonne gouvernance et d'autres critères pertinents approuvés par le Conseil d'administration.

6.8.5. Gestion et direction journalière

L'administrateur délégué, également appelé CEO, est nommé par le Conseil d'administration sur la base d'une recommandation du Comité de rémunération et de nomination. Il est responsable de la gestion journalière de la Société. Il rend compte directement au Conseil d'administration.

L'actuel administrateur délégué, Monsieur Frank De Palmaer, a été nommé lors de la réunion du Conseil d'administration du 3 juin 2021.

Le Comité exécutif, appelé 'comité de gestion' dans la Charte de bonne gouvernance, est composé d'au moins trois membres. Il ne s'agit pas d'un conseil de direction au sens de l'article 7:104 CSA.

Les membres du Comité exécutif, qui sont administrateurs ou non, sont nommés par le Conseil d'administration. Le Comité exécutif se réunit régulièrement.

Le Comité exécutif assiste le CEO dans l'exercice de ses fonctions, prépare la publication des rapports financiers et d'autres informations financières et non financières importantes et exécute, le cas échéant, les autres tâches

que lui délègue le CEO ou le Conseil d'administration.

À la date du 31 décembre 2024, le Comité exécutif était composé comme suit :

Naam	Functie
Frank De Palmaer	Administrateur délégué
Erromesa BV, ayant comme représentant permanent Floris Pelgrims*	CFO / Compliance Officer
Sébastien Gori	CEO ABO-ERG

**Jusqu'au 31 janvier 2025. À partir du 1er mars 2025 ces fonctions seront exercées par EDK Management BV, dont la représentante permanente est Els De Keukelaere.*

L'adresse de la société pour tous les membres du Comité exécutif est le siège social de l'entreprise : Derbystraat 255, 9051 Gand (Sint-Denijs-Westrem), Belgique.

6.8.6. Quota de genre

Conformément à la loi sur les quotas du 28 juillet 2011, au moins un tiers des membres du Conseil d'administration doit être de sexe différent de celui des autres membres. ABO-Group remplit cette condition.

6.8.7. Rapport des rémunérations

Procédure pour l'élaboration d'une politique de rémunération et de fixation du niveau de rémunération des membres du Conseil d'administration et des managers exécutifs

La procédure pour l'élaboration de la politique de rémunération et de fixation du niveau de rémunération des membres du Conseil d'administration et du Comité exécutif est établie par le Conseil d'administration.

La rémunération des administrateurs non exécutifs a été fixée par le Conseil d'administration en 2024. Les rémunérations des membres de la direction exécutive ont été approuvées par le Conseil d'administration en 2024 dans la mesure où il y avait des modifications aux contrats en cours.

A. **Politique de rémunération**

La rémunération des administrateurs non exécutifs se compose d'une rémunération fixe de 22 000 € par an. Pour le président, il s'agit d'une rémunération fixe de 27 000 € par an. Les administrateurs non exécutifs ne reçoivent pas de rémunération variable, ni de primes de résultat en actions.

L'administrateur délégué reçoit une rémunération fixe en tant qu'administrateur d'un certain nombre de sociétés. La rémunération de la direction exécutive en tant que prestataire de services consiste en une indemnité

journalière fixe. La rémunération de la direction exécutive en tant que membre du personnel se compose d'une rémunération fixe, d'un plan de pension, d'une assurance hospitalisation et d'un véhicule. La direction exécutive n'est pas rémunérée par des plans d'intéressement en espèces à long terme, ni par des actions et/ou des options sur actions. Actuellement, aucun droit de recouvrement de la rémunération variable attribuée sur la base d'informations financières erronées n'est prévu au bénéfice de la Société.

Tous les éléments suivants ont été déterminés conformément à la politique de rémunération en vigueur dans l'entreprise.

B. Émoluments et autres rémunérations des administrateurs

En €		Rémunération fixe	Total 2024
Jadel BV, ayant comme représentant permanent Monsieur Jan Gesquière (*)	Non exécutif	27 000 €	27 000 €
Paul Decraemer BV, ayant comme représentant permanent Monsieur Paul Decraemer	Non exécutif	22 000 €	22 000 €
Katleen De Stobbeir BV ayant comme représentante permanente Madame Katleen De Stobbeir	Non exécutif	22 000 €	22 000 €
Alti Conseil SAS, ayant comme représentante permanente Madame Blandine Proriol	Non exécutif	22 000 €	22 000 €
Argonauten BV, ayant comme représentant permanent Monsieur Feliciaan De Palmenaar	Non exécutif	22 000 €	22 000 €
Monsieur Frank De Palmenaar	Exécutif	N/A.	N/A.

* Président du Conseil d'administration

C. Critères d'évaluation pour la rémunération des managers exécutifs basée sur les résultats

Les managers exécutifs reçoivent une rémunération variable dépendant en partie des résultats de l'entreprise.

D. Rémunération de l'administrateur délégué

L'administrateur délégué a reçu en 2024 une rémunération totale de 195 k€.

La rémunération variable de 25 k€ n'a pas été versée. Ce montant sera versé en 2025 dans le fonds de dotation « Institut pour la Préservation du Patrimoine » en France, lié à M. Frank De Palmenaar, qui vise à investir dans des initiatives innovantes de développement régional.

En milliers d'euros

Rémunération fixe	195 k€
Rémunération variable	25 k€*
Remboursement de frais	-
Autres avantages	Véhicule

* à verser au fonds de dotation en France en 2025

En outre, 130 k€ ont été déposés dans le fonds de dotation « Institut pour la Préservation du Patrimoine » en France.

Rémunération des autres membres de la direction exécutive

Les autres membres de la direction exécutive ont reçu une rémunération totale de 478 k€ en 2023.

En milliers d'euros

Rémunération fixe	430 k€
Rémunération variable	43 k€
Départ à la retraite	15 k€
Autres avantages (contrat de travail)	Voiture / GSM / Assurance hospitalisation

Le niveau et la structure de la rémunération des membres du Comité exécutif sont fixés de manière à permettre

à l'entreprise d'attirer des cadres compétents et de maintenir leur motivation. La rémunération est revue régulièrement afin de s'assurer qu'elle reste conforme au marché.

Les membres du Comité exécutif, à l'exception de l'administrateur délégué, ne perçoivent pas de jetons de présence pour les sociétés dans lesquelles ils exercent un mandat d'administrateur.

E. Actions attribuées à la direction exécutive

En 2024, il n'a pas été attribué de warrants, d'actions ou d'options sur actions à l'administrateur délégué ou à d'autres membres de la direction exécutive. Il n'y a pas de plans d'options sur actions et/ou de plans de warrants en cours.

F. Évolution de la rémunération et des performances de l'entreprise

Conformément au Code des sociétés et des associations, le Groupe publie le rapport entre la rémunération du CEO et la rémunération la plus basse de tous les employés à temps plein de toutes les sociétés belges du Groupe. Le ratio de rémunération pour 2024 est de 5,4.

G. Indemnités de départ

Aucune indemnité de départ n'est due à l'égard des administrateurs non exécutifs.

Depuis sa nomination par le Conseil d'administration le 3 juin 2021, le CEO d'ABO-Group Frank De Palmenaer a le statut d'administrateur délégué et n'est pas soumis aux règles spécifiques en matière de délai de préavis et

d'indemnité de préavis. Le contrat de services de gestion conclu avec Erromesa BV peut être résilié unilatéralement par le prestataire de services, moyennant un délai de préavis contractuel jusqu'au 31 janvier 2025 et sans indemnité de rupture. Le CEO d'ABO-ERG Sébastien Gori a le statut de salarié et est donc soumis aux règles légales en matière de délai de préavis et d'indemnité de préavis.



H. Aperçu récapitulatif

En milliers d'euros	2021	2022	2023	2024
Rémunération des membres du conseil d'administration				
Rémunération annuelle totale	73,8	101	100	115
Différence d'une année sur l'autre		+31.12 %	-1%	+15 %
Nombre de membres du Conseil d'administration	6	6	6	6
Rémunération CEO				
Rémunération annuelle totale	182	178	200	220
Différence d'une année sur l'autre		-2.22 %	+11.6 %	+10 %
Montant versé à un fonds de dotation en France, lié au CEO	130	130	130	130
Différence d'une année sur l'autre		0 %	0 %	0 %
Rémunération de la direction exécutive				
Rémunération annuelle totale	399	432	478	488
Différence d'une année sur l'autre		+7.9 %	+10.1 %	+2,1 %
Nombre de membres de la direction exécutive	3	3	3	3
Moyenne par personne	133	144	159,3	162,7
Prestations ABO-Group Environment				
Chiffre d'affaires	63.100	70.900	83.600	95.900
Différence d'une année sur l'autre		+9,8 %	+19,7 %	+14,6 %
EBITDA	8.100	9.900	11.200	12.100
Différence d'une année sur l'autre		+22.22 %	+13,1 %	+8 %
Rémunération moyenne par travailleur ETP				
Coût moyen du personnel par ETP (*)	57,8	64,0	65,2	63,2
Différence d'une année sur l'autre (%)		+10 %	+3.2 %	-3,1 %

I. Rémunération du Commissaire

Le Commissaire a reçu un montant de 229 k€ pour l'accomplissement de sa mission de vérification pour l'exercice 2024.

6.8.8. Conflits d'intérêts : application de l'article 7:96 CSA

Conformément à l'article 7:96 du CSA, le Conseil d'administration doit inclure dans le présent rapport un extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'administration dans lequel est signalé un éventuel conflit d'intérêts de nature patrimoniale dans le chef d'un des administrateurs, ainsi que la justification de la décision à cet égard et les conséquences patrimoniales qui en résultent pour la société. En 2024, l'application de cette procédure n'a pas été invoquée.

6.8.9. Conflits d'intérêts : application de l'article 7:97 CSA

Les sociétés cotées doivent soumettre au préalable à un comité de trois administrateurs indépendants les décisions qui relèvent de la compétence du Conseil d'administration et qui concernent la relation entre la Société et ses entreprises liées.

Les administrateurs sont assistés par un ou plusieurs experts indépendants. L'article 7:97 CSA définit la procédure à suivre.

Au cours de l'exercice 2024, aucune situation donnant lieu à l'application de ces dispositions en matière de conflit d'intérêts n'est survenue au sein du Conseil d'administration.

6.9. Révocations et nominations

Renouvellement du mandat des administrateurs

Lors de l'Assemblée générale annuelle du 29 mai 2024, tous les administrateurs ont été reconduits dans leurs fonctions pour une période de trois ans.

Il a donc été décidé de renouveler :

- ▶ Le mandat de Jadel BV, Brakelmeersstraat 10, 9830 Laethem-Saint-Martin, BE 0475.557.049, ayant comme représentant permanent M. Jan Gesquière, Brakelmeersstraat 10, 9830 Laethem-Saint-Martin, en tant qu'administrateur indépendant et non exécutif pour 3 ans ;
- ▶ Le mandat de Paul Decraemer BV, Koningin Astridlaan 9, 9080 Lochristi, BE 0474.401.957, ayant comme représentant permanent M. Paul Decraemer, Koningin Astridlaan 9, 9080 Lochristi, en tant qu'administrateur indépendant et non exécutif pour 3 ans ;
- ▶ Le mandat de Katleen De Stobbeleir BV, Pauwstraat 144, 9080 Lochristi, BE 0568.911.730, ayant comme représentante permanente Mme Katleen De Stobbeleir, Pauwstraat 144, 9080 Lochristi, en tant qu'administrateur indépendant et non exécutif

pour 3 ans ;

- ▶ Le mandat de la société Alti Conseil SAS, 21 Avenue Louis Pasteur, 43590 Beauzac, SIREN 837754001, France, ayant comme représentante permanente Mme Blandine Proriol, 21 Avenue Louis Pasteur, 43590 Beauzac, en tant qu'administrateur indépendant et non exécutif pour une durée de 3 ans ;
- ▶ Le mandat d'Argonauten BV, Andries Pevernagestraat 48, 8530 Harelbeke, BE 0766.816.573, ayant comme représentant permanent M. Feliciaan De Palmenaer, Kortrijksesteenweg 1023, 9000 Gand, en tant qu'administrateur non exécutif pour 3 ans ;
- ▶ Le mandat de M. Frank De Palmenaer, Kortrijksesteenweg 766, 9000 Gand, en tant qu'administrateur exécutif pour une période de 3 ans.

Nomination du Commissaire

L'Assemblée générale décide de nommer Mazars Bedrijfsrevisoren - Réviseurs d'Entreprises BV, dont le siège social est situé au Manhattan Office Tower, avenue du Boulevard 21 b8, 1210 Bruxelles, légalement représentée par Anton Nuttens et Jurgen Ostyn, en tant que Commissaire de la Société pour un mandat de 3 ans, jusqu'à l'Assemblée générale ordinaire de 2027, qui approuvera les comptes annuels pour l'exercice

se terminant le 31 décembre 2026. La rémunération annuelle du commissaire s'élève à 35 000 euros (hors TVA) pour l'exercice 2024, est indexée annuellement et comprend le contrôle des états financiers statutaires et des états financiers consolidés de la Société.

6.10. Déclaration des personnes responsables

Déclaration concernant les informations fournies dans le présent rapport pour les 12 mois se terminant le mardi 31 décembre 2024.

Les soussignés déclarent que :

- ▶ les comptes annuels, qui ont été établis conformément aux normes applicables pour les comptes annuels, donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats de la Société et des entreprises reprises dans la consolidation ;
- ▶ le rapport pour les 12 mois se terminant le mardi 31 décembre 2024 contient un exposé fidèle de l'évolution et des résultats de l'entreprise et de la position de la Société et des entreprises reprises dans la consolidation, de même qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

Gand, le vendredi 25 avril 2025
Pour le Conseil d'administration,

Le Président,
Jadel BV,

Représentée par
Monsieur Jan Gesquière

L'Administrateur délégué,
Monsieur Frank De Palmenaer



7. Comptes annuels consolidés

Comptes annuels consolidés

Compte de résultat consolidé	60
Résultat total consolidé.....	61
Bilan consolidé.....	62
État consolidé des variations des capitaux propres.....	64
Tableau des flux de trésorerie consolidé.....	66
Notes relatives aux états financiers consolidés.....	68
1. Informations sur l'entreprise	68
2. Base de présentation	68
2.1. Principaux principes comptables	69
2.2. Normes nouvelles et modifiées qui ne sont pas encore applicables	79
2.3. Jugements, estimations et hypothèses comptables	80
2.4. Regroupements d'entreprises.....	82
2.5. Goodwill	91
2.6. Immobilisations incorporelles	94
2.7. Immobilisations corporelles	95
2.8. Actifs contractuels.....	100
2.9. Créances commerciales et autres actifs courants	100
2.10. Valeurs disponibles et équivalents de trésorerie	101
2.11. Capitaux propres.....	101
2.12. Dettes financières et autres dettes	105
2.13. Provisions	107
2.14. Autres dettes.....	112
2.15. Juste valeur	113
2.16. Information sectorielle.....	116
2.17. Chiffre d'affaires	118
2.18. Autres produits d'exploitation	119
2.19. Autres charges d'exploitation.....	119
2.20. Services et biens divers	119
2.21. Avantages du personnel	120
2.22. Charges financières	121
2.23. Impôts.....	121
2.24. Bénéfice par action.....	124
2.25. Engagements	124
2.26. Risques	124
2.27. Relations avec les parties liées.....	127
2.28. Rémunération du commissaire.....	128
2.29. Événements survenus après la date de clôture	128
2.30. Aperçu des entités consolidées.....	129
3. Mesures non conformes aux PCGR.....	130
4. États financiers individuels d'ABO-Group Environment.....	132

Compte de résultat consolidé

en € 000	Commentaire	Pour l'année se terminant le 31 décembre	
		2024	2023
Chiffre d'affaires	2,17	95 856	83 620
Autres produits d'exploitation	2,18	1 378	1 543
Total des produits d'exploitation		97 234	85 163
Achats de biens et services destinés à la vente		-16 577	-10 617
Services et biens divers	2,20	-25 146	-26 609
Avantages du personnel	2,21	-41 187	-35 563
Amortissements et réductions de valeur	2,7	-7 249	-6 482
Autres charges d'exploitation	2,19	-2 178	-1 203
Bénéfice opérationnel		4 897	4 689
Charges financières	2,22	-2 084	-1 299
Produits financiers		89	72
Participation au bénéfice d'entreprises associées		- 7	72
Bénéfice avant impôts		2 895	3 534
Impôts	2,23	- 973	- 986
Bénéfice net		1 922	2 548
Bénéfice net imputable aux			
actionnaires de la société-mère		1 897	2 526
intérêts minoritaires		25	22
Bénéfice par action pour les actionnaires			
Ordinaire et dilué	2,24	0,18	0,24

Les notes ci-jointes font partie intégrante de ces comptes de résultat consolidés.

Résultat total consolidé

en € 000	Commentaire	Pour l'année se terminant le 31 décembre	
		2024	2023
Bénéfice net		1 922	2 548
Autres éléments du résultat global – transférables au compte de résultats			
Variation de la juste valeur d'actifs financiers avec modifications de juste valeur via les autres éléments du résultat global	2,11	-5	-1
Autres éléments du résultat global – non transférables au compte de résultats			
Gain actuariel	2,11	131	-1
Impact des impôts		-33	1
Réévaluation de bâtiments	2,11	-83	2 549
Impact des impôts		21	-625
Autres éléments du résultat global, après impôts		31	1 923
Résultat total, après impôts		1 953	4 471
Résultat total imputable aux			
actionnaires de la société-mère		1 928	4 447
intérêts minoritaires		25	24

Les notes ci-jointes font partie intégrante de ces comptes de résultat consolidés.

Bilan consolidé

en € 000	Commentaire	Pour l'année se terminant le 31 décembre	
		2024	2023
Immobilisations			
Goodwill	2,5	2 043	1 603
Immobilisations incorporelles	2,6	8 700	5 874
Immobilisations corporelles	2,7	32 371	28 517
Investissements dans des entreprises associées		135	242
Actifs d'impôts différés	2,23	825	766
Actifs financiers avec variations de juste valeur via les résultats non réalisés		-	10
Autres actifs financiers		839	716
Total des immobilisations		44 913	37 728
Actifs courants			
Stocks		1 354	1 189
Actifs contractuels	2,8	15 128	13 115
Créances commerciales	2,9	19 695	19 011
Autres actifs courants	2,9	3 693	1 277
Liquidités et équivalents de trésorerie	2,10	13 434	13 968
Total des actifs courants		53 304	48 560
Total de l'actif		98 217	86 288

en € 000	Commentaire	Pour l'année se terminant le 31 décembre	
		2024	2023
Total des capitaux propres			
Capital	2,11	2 870	3 863
Réserves consolidées	2,11	18 871	16 882
Résultats non réalisés	2,11	4 099	4 246
Capitaux propres imputables aux actionnaires du Groupe		25 840	24 991
Intérêts minoritaires	2,11	1 876	839
Total des capitaux propres		27 716	25 830
Dettes à long terme			
Dettes financières	2,12	16 328	14 692
Passifs d'impôts différés	2,23	3 110	2 740
Provisions	2,13	1 139	1 673
Autres dettes à long terme	2,12	820	1 144
Total des dettes à long terme		21 397	20 249
Dettes à court terme			
Dettes financières	2,12	21 810	15 502
Dettes commerciales		9 207	10 325
Dettes fiscales		1 716	2 181
Dettes liées au personnel		8 134	6 708
Dettes de TVA		4 295	2 990
Autres dettes à court terme	2,12/2,14	3 942	2 503
Total des dettes à court terme		49 104	40 209
Total des capitaux propres et des dettes		98 217	86 288

Les notes ci-jointes font partie intégrante de ces comptes de résultat consolidés.

État consolidé des variations des capitaux propres

en € 000	Commentaire	Imputable aux actionnaires du groupe					Intérêt minoritaire	Total des capitaux propres
		Capital	Réserves consolidées	Autres éléments du résultat global	Total			
Au 1er janvier 2023		4 857	14 315	2 490	21 662	98	21 760	
Bénéfice net			2 526		2 526	22	2 548	
Autres éléments du résultat global				1 921	1 921	2	1 923	
Résultat total			2 526	1 921	4 447	24	4 471	
Réduction de capital	2,11	- 994	-	-	- 994	-	- 994	
Acquisition participation minoritaire Enviromania et Translab	2,11	-	- 123	-	- 123	- 98	- 221	
Acquisition MEET HET	2,11	-	-	-	-	815	815	
Transfert d'amortissements d'immobilisations corporelles	2,11	-	165	- 165	-	-	-	
Au 31 décembre 2023		3 863	16 882	4 246	24 991	839	25 830	
Bénéfice net			1 897		1 897	25	1 922	
Autres éléments du résultat global				31	31	-	31	
Résultat total			1 897	31	1 928	25	1 953	
Réduction de capital	2,11	- 994	-	-	- 994	-	- 994	
Option de vente non exercée Geosonda BV	2,11	-	- 84	-	- 84	230	146	
Intérêts minoritaires Eco Reest	2,11	-	-	-	-	780	780	
Transfert d'amortissements d'immobilisations corporelles	2,11	-	178	- 178	-	-	-	
Au 31 décembre 2024		2 870	18 871	4 099	25 840	1 876	27 716	

Les notes ci-jointes font partie intégrante de ces comptes de résultat consolidés.

Tableau des flux de trésorerie consolidé

en € 000	Commentaire	Pour l'année se terminant le 31 décembre	
		2024	2023
Bénéfice net		1 922	2 548
Charges non décaissées et ajustements opérationnels			
Amortissements d'immobilisations corporelles	2,7	6 706	5 727
Amortissements d'immobilisations incorporelles	2,6	1 051	689
Plus-value sur la vente d'immobilisations corporelles	2,7	- 105	- 111
Adaptations de valeur réelle	2,4	- 118	- 501
Mouvement dans les provisions	2,13	- 253	37
Mouvements dans les réductions de valeur sur clients	2,9	- 95	29
Produits financiers		- 89	- 72
Charges financières	2,22	2 084	1 299
Badwill sur regroupements d'entreprises	2,4	-	- 35
Participation au résultat d'entreprises associées		7	- 72
Charge d'impôt différé	2,23	- 433	- 344
Charge d'impôt	2,23	1 405	1 330
Autres		25	- 27
Adaptations du fonds de roulement			
Augmentation des autres actifs financiers, des créances commerciales et d'autres actifs courants		-3 991	-4 813
(Augmentation)/diminution des stocks		- 118	206
Augmentation des créances commerciales et autres dettes		1 623	2 968
Flux de trésorerie des activités opérationnelles avant intérêts et impôts		9 621	8 858
Intérêts perçus		91	70
Impôts payés		-1 959	-1 225
Flux de trésorerie net des activités opérationnelles		7 753	7 703

Les notes ci-jointes font partie intégrante de ces comptes de résultat consolidés.

Pour l'année se terminant le
31 décembre

en € 000

Commentaire

2024

2023

Activités d'investissement

Investissements dans des immobilisations corporelles	2,7	-4 698	-3 927
Investissements dans des immobilisations incorporelles	2,6	-192	- 73
Vente d'immobilisations corporelles	2,7	141	113
Acquisition d'une filiale (en net, avec acquisition de moyens de trésorerie)	2,4	-2 727	-4 036
Produit des actifs financiers		-	19
Paieement d'indemnité reportée	2,4	- 488	- 14
Dividendes des entreprises associées		100	-
Acquisition d'actifs financiers		- 66	-

Flux de trésorerie net (utilisé dans) des activités d'investissement**-7 930****-7 918****Activités de financement**

Recettes provenant de prêts	2,12	11 300	7 230
Remboursements de prêts	2,12	-6 038	-6 030
Remboursements de dettes de leasing	2,12	-2 935	-2 442
Intérêts payés	2,22	-1 407	- 896
Réduction de capital	2,11	- 994	-
Autres charges financières		- 283	- 249
Achat d'intérêts minoritaires	2,11	-	- 177

Flux de trésorerie net des activités de financement**- 357****-2 564****Augmentation nette des valeurs disponibles et équivalents de trésorerie****- 534****-2 779**

Valeurs disponibles et équivalents de trésorerie en début d'année	2,10	13 968	16 747
Valeurs disponibles et équivalents de trésorerie en fin d'année	2,10	13 434	13 968

Notes relatives aux états financiers consolidés

I. Informations sur l'entreprise

ABO-Group Environment NV (la Société) est un bureau d'ingénieurs spécialisé, axé sur la géotechnique, l'environnement et l'assainissement des sols. ABO-Group offre des services de consultance et de testing & monitoring pour la construction (sol et géotechnique) ainsi que des conseils durables pour les questions d'environnement, de déchets et d'énergie. Avec l'acquisition d'« Eau et Perspectives » et les regroupements d'entreprises « Odace » et « Soltech », elle a étendu son activité aux études et aux conseils en gestion de l'eau ainsi qu'en hydraulique urbaine, fluviale et pluviale et en hydrologie. Les activités sont principalement situées en Belgique, en France et aux Pays-Bas. La Société est une société anonyme (SA) de droit belge dont le siège social est établi : Derbystraat 255, 9051 Gand.

Les états financiers consolidés de la Société pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2024 englobent ABO-Group Environment NV et ses filiales (dénommées conjointement 'ABO' ou le 'Groupe').

Lors de la réunion du Conseil d'administration du vendredi 25 avril 2025, les comptes annuels consolidés ont été approuvés pour publication.

2. Base de présentation

Les états financiers consolidés ont été établis conformément aux International Financial Reporting Standards (IFRS), telles que publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB) et approuvées par l'Union européenne.

Les états financiers consolidés sont présentés en euros et toutes les valeurs sont arrondies au millier le plus proche (€ 000), sauf indication contraire.

Modification des principes comptables

Les principes comptables sont conformes à ceux de l'exercice précédent, à l'exception des amendements d'IFRS suivants, en vigueur au 1er janvier 2024 :

- ▶ Amendements à IAS 1 Présentation des états financiers : classement des passifs en tant que passifs courants et non courants assortis de clauses restrictives
- ▶ Amendements à IFRS 16 : Contrats de location : Obligation de location dans le cadre d'une cession-bail
- ▶ Amendements à IAS 7 Tableau des flux de trésorerie et à IFRS 7 Instruments financiers : Commentaires : Systèmes de financement des fournisseurs

L'application des nouvelles normes susmentionnées n'a pas eu d'impact significatif sur le bilan consolidé, le compte de résultat consolidé, l'état des résultats réalisés et non réalisés et les principaux principes comptables.

2.1. Principaux principes comptables

2.1.1. Base de consolidation

Les états financiers consolidés englobent les états financiers de toutes les filiales contrôlées par le Groupe. Un aperçu de toutes les entités consolidées est fourni dans la note **2.30**.

Une entreprise est entièrement consolidée à partir de la date d'acquisition, à savoir la date à laquelle le Groupe acquiert le contrôle, et est consolidée jusqu'à ce que le Groupe perde le contrôle. Il y a contrôle dès lors que le Groupe est soumis aux rendements variables résultant de sa participation dans l'entreprise, ou a des droits sur ces rendements, et que le Groupe a la possibilité d'influencer ces rendements grâce à son droit de regard sur l'entreprise. Le Groupe a le contrôle sur une entreprise si et seulement si le Groupe :

- ▶ a un droit de regard sur l'entreprise (par exemple sur la base de droits existants qui permettent au Groupe de contrôler les activités significatives de l'entreprise) ;
- ▶ est soumis aux rendements variables du fait de son implication dans l'entreprise ou a des droits sur ces rendements ; et
- ▶ a la possibilité d'utiliser son droit de regard sur l'entreprise pour influencer les rendements.

Un changement dans le pourcentage de participation d'une filiale, sans perdre le droit de regard, est comptabilisé comme une transaction sur fonds propres. Si le Groupe perd le contrôle sur une filiale, les actifs et l'intérêt minoritaire éventuel sont décomptabilisés et la juste valeur du paiement reçu et l'investissement résiduel sont comptabilisés, la différence étant inscrite dans le compte de résultat consolidé.

Toutes les transactions entre des entreprises du Groupe, tous les bilans et tous les bénéfices non réalisés sur les transactions entre des entreprises du groupe sont éliminés lors de la consolidation. Les pertes non réalisées sont également éliminées de la même manière que les bénéfices non réalisés, sauf si une dépréciation s'applique à l'actif faisant l'objet de la transaction. Les principes comptables des filiales sont alignés sur ceux du Groupe afin d'assurer la cohérence dans l'information financière.

2.1.2. Regroupements d'entreprises et goodwill

Le prix d'acquisition (la contrepartie transférée lors d'un regroupement d'entreprises) est évalué comme étant le total des justes valeurs à la date d'acquisition des actifs transférés, des passifs encourus ou repris et des instruments de capitaux propres émis par la partie acquéreuse. Le prix d'acquisition comprend également tous les actifs et passifs découlant d'un éventuel mécanisme de compensation. Les coûts liés à l'acquisition sont comptabilisés en charges dans la période au cours de laquelle ils sont encourus et sont inscrits dans les rubriques « services et biens divers » et « autres charges d'exploitation » dans le compte de résultat.

Les actifs identifiables acquis et les passifs repris sont évalués à leur juste valeur à la date d'acquisition. Pour chaque regroupement d'entreprises, toute participation minoritaire dans l'entreprise acquise est évaluée à la juste valeur ou à la part proportionnelle de la participation minoritaire dans les actifs nets identifiables de l'entreprise acquise. Le choix de la base d'évaluation se fait sur la base de la comptabilité d'exercice.

Si un regroupement d'entreprises est réalisé par étapes, la juste valeur de la participation initialement détenue dans l'entité acquise est réévaluée à la date d'acquisition et son impact est comptabilisé dans le compte de résultat.

Les ajustements de la juste valeur des passifs éventuels, qui sont présentés comme des actifs ou des passifs, sont comptabilisés dans les « Autres produits d'exploitation » du compte de résultat après la date d'acquisition.

Le goodwill lors de l'acquisition de filiales est comptabilisé à partir de la date d'acquisition pour l'excédent, d'une part, de la somme de la juste valeur de la contrepartie transférée, du montant de toute participation éventuelle et (dans un regroupement d'entreprises réalisé par étapes) de la juste valeur de la participation détenue précédemment, d'autre part, du solde net des actifs identifiables acquis et des passifs repris. Si ce total, également après réévaluation, aboutit à un montant négatif, ce bénéfice est immédiatement comptabilisé dans les « Autres produits d'exploitation » du compte de résultat.

Après la comptabilisation initiale, l'acquéreur doit évaluer le goodwill acquis lors d'un regroupement d'entreprises au coût diminué des éventuelles pertes de valeur accumulées. Le goodwill n'est pas amorti, mais fait l'objet chaque année d'un test de dépréciation. À cette fin, le goodwill est affecté, à partir de la date d'acquisition, à chacune des unités génératrices de trésorerie du Groupe censées bénéficier du regroupement d'entreprises, indépendamment des actifs et des passifs de la société acquise attribués à ces unités. Si la valeur recouvrable d'une unité génératrice de trésorerie est inférieure à sa valeur comptable, la dépréciation est d'abord déduite de la valeur comptable du goodwill affecté à l'unité génératrice de trésorerie. Ensuite, la dépréciation est répartie sur les autres actifs immobilisés appartenant à l'unité au prorata de leur valeur comptable. Une fois qu'une dépréciation du goodwill est comptabilisée, elle n'est pas reprise au cours d'une période ultérieure.

2.1.3. Comptabilisation des produits

Les critères spécifiques suivants s'appliquent en ce qui concerne la comptabilisation des produits :

Consultance

Les contrats de consultance sont généralement basés sur le principe « time & material » et exceptionnellement sur un prix fixe, à l'exception des phases d'étude.

Les produits des contrats basés sur le principe « time & material » sont comptabilisés mensuellement comme une facture à établir, la facturation s'effectuant selon les dispositions contractuelles.

Dans le cas d'un prix fixe, les produits sont acquis sur la période de prestation et déterminés en fonction de l'avancement du projet, pour autant que l'avancement puisse être déterminé de manière raisonnablement fiable. L'avancement est principalement estimé par les ingénieurs du projet sur la base de l'examen du projet. Les modifications au pourcentage d'avancement sont comptabilisées au moment où les événements nécessitant une modification se produisent. S'il apparaît vraisemblable qu'une perte sera encourue, elle est comptabilisée immédiatement.

Testing et monitoring

Les services de « testing et monitoring » sont fournis soit à un moment déterminé, c'est-à-dire à la livraison du projet, soit en deux étapes, l'une après l'installation des appareils de monitoring, suivie de locations récurrentes par jour et par capteur reconnu par mois pendant la durée du contrat. Les tarifs par capteur sont soumis à une indexation si le monitoring dépasse 1 an.

Autres ventes de biens et services

Les produits de la vente de biens et de services sont comptabilisés au moment où le contrôle est transféré au client, c'est-à-dire, dans la plupart des cas, lorsque les biens et services sont livrés.

Produits d'intérêts

Les produits d'intérêts sont comptabilisés dans le compte de résultat à mesure qu'ils sont acquis, selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Dividendes

Les dividendes sont comptabilisés dans le compte de résultat au moment où le Groupe acquiert le droit à un dividende.

2.1.4. Impôts

L'impôt sur le résultat de l'exercice est le montant total repris dans le bénéfice ou la perte de l'exercice au titre de l'impôt courant et de l'impôt différé.

La charge d'impôt est comptabilisée dans le compte de résultat de la période, sauf si l'impôt découle d'une transaction ou d'un événement qui est comptabilisé directement dans les capitaux propres. Dans ce cas, les impôts sont imputés directement aux capitaux propres.

Pour le calcul, on utilise les taux d'imposition pour lesquels le processus législatif est achevé en substance à la date du bilan.

Les impôts courants pour les périodes en cours et antérieures sont, dans la mesure où ils ne sont pas encore payés, comptabilisés comme un passif. Si le montant déjà payé au titre de la période en cours et des périodes antérieures dépasse le montant dû pour cette période, le solde est comptabilisé comme un actif.

Les impôts différés sont comptabilisés selon la méthode du passif fiscal, pour toutes les différences temporelles entre la base imposable et la valeur comptable à des fins d'information financière, et cela tant pour les actifs que pour les passifs.

Selon cette méthode, le Groupe doit, lors d'un regroupement d'entreprises, comptabiliser entre autres les impôts différés résultant de la différence entre la juste valeur des actifs, passifs et passifs éventuels acquis et leur base fiscale à la suite du regroupement d'entreprises.

Les actifs d'impôt différé ne sont comptabilisés que s'il est vraisemblable que les bénéfices imposables futurs seront suffisants pour pouvoir bénéficier de l'avantage fiscal. La valeur comptable des actifs d'impôt différé est évaluée à chaque date de bilan et est annulée dans la mesure où il n'est plus probable que tout ou partie de l'avantage fiscal correspondant sera réalisé. Les actifs d'impôt différé non comptabilisés sont évalués à chaque date de bilan et sont comptabilisés dans la mesure où il est devenu probable que les bénéfices imposables futurs permettront de recouvrer les actifs d'impôt différé.

Les actifs et passifs d'impôt différé sont comptabilisés au taux d'imposition qui devrait s'appliquer dans l'année au cours de laquelle l'actif ou le passif est réalisé ou réglé, sur la base des taux d'imposition qui ont été adoptés ou pour lesquels le processus législatif a été en grande partie achevé à la date de présentation.

Les passifs et actifs d'impôt différé sont compensés les uns avec les autres s'il est légalement autorisé de compenser les passifs et les actifs d'impôts dus et pour autant que ceux-ci portent sur des impôts levés par les mêmes autorités fiscales et que le Groupe ait l'intention d'exercer ce droit.

Les produits, les charges et les actifs sont comptabilisés sans la taxe sur la valeur ajoutée déductible. Le montant net de la TVA à récupérer ou de la TVA due est repris dans les actifs et passifs d'impôts.

2.1.5. Immobilisations incorporelles autres que le goodwill

Les immobilisations incorporelles comprennent principalement des logiciels et des portefeuilles de clients comptabilisés dans le cadre d'un regroupement d'entreprises.

Les frais de développement, avec lesquels les résultats de la recherche sont appliqués à un plan ou un projet pour la production de produits et de processus nouveaux ou sensiblement améliorés, ne sont comptabilisés au bilan que si le produit ou le processus est techniquement ou commercialement réalisable, si le Groupe dispose de ressources suffisantes pour l'achever et s'il peut être démontré que l'actif générera probablement des avantages économiques futurs.

Le montant porté à l'actif comprend le coût des matériaux, les charges salariales directes et une part proportionnelle des frais généraux. Le Groupe n'a, actuellement, pas de frais de développement activés.

Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées au coût diminué du cumul des amortissements éventuels et du cumul des pertes de valeur éventuelles.

Amortissements

Les immobilisations incorporelles sont amorties selon la méthode linéaire à partir de la date à laquelle l'actif est disponible, et cela sur la durée de vie utile estimée. La méthode et la durée d'amortissement de l'immobilisation incorporelle à durée de vie définie sont revues au moins à la clôture de chaque exercice financier.

Les durées de vie utile suivantes sont appliquées :

- ▶ Logiciels : 3 ans
- ▶ Portefeuilles de clients : 10 ans

2.1.6. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles du Groupe sont comptabilisées à leur coût diminué des amortissements cumulés et des éventuelles réductions de valeur, à l'exception des terrains et des bâtiments comptabilisés à la valeur de marché diminuée des amortissements cumulés sur les bâtiments et des éventuelles réductions de valeur à la date de réévaluation.

Le coût comprend le prix d'achat initial augmenté de tous les frais directement imputables (tels que taxes non récupérables, transport, etc.). Le coût d'un actif de fabrication propre comprend le coût des matériaux, les charges salariales directes et une part proportionnelle des frais généraux de production.

Les terrains et les bâtiments sont évalués selon la méthode de réévaluation, c'est-à-dire à la valeur de marché diminuée des amortissements cumulés et des éventuelles réductions de valeur à la date de la réévaluation. L'évaluation des terrains et des bâtiments à la juste valeur est effectuée avec une régularité suffisante afin que la valeur de marché de l'actif réévalué ne diffère pas de manière significative de sa valeur comptable.

Une plus-value de réévaluation est comptabilisée dans les autres éléments du résultat global (réserve de réévaluation). Si toutefois la plus-value de réévaluation annule une perte de réévaluation pour le même actif qui a été comptabilisée dans le compte de résultat lors d'une période antérieure, la plus-value est comptabilisée dans le compte de résultat. Une perte de réévaluation est comptabilisée dans le compte de résultat, sauf s'il s'agit de la reprise d'une plus-value de réévaluation comptabilisée dans la réserve de réévaluation pour le même actif lors d'une période antérieure.

Un transfert de la réserve de réévaluation vers les réserves consolidées est opéré pour la différence entre l'amortissement basé sur l'actif réévalué et l'amortissement basé sur le coût initial. À la date de la réévaluation, les amortissements cumulés sont déduits de la valeur brute de l'actif et la valeur nette de l'actif est ensuite réévaluée. Lors de la vente, la réserve de réévaluation restante liée à l'actif est transférée aux réserves consolidées.

En cas de remplacement d'éléments importants des immobilisations corporelles, les actifs d'origine sont décomptabilisés et remplacés par le coût des nouveaux actifs, avec une nouvelle durée de vie utile. Si une révision majeure est effectuée, ce coût est ajouté à la valeur comptable de l'immobilisation corporelle en tant que frais de remplacement s'il répond aux critères de comptabilisation. Tous les autres frais relatifs à l'entretien et aux réparations sont imputés au compte de résultat au moment où ils sont engagés.

Les éléments relatifs aux immobilisations corporelles ne sont plus comptabilisés au moment de leur mise hors service ou si plus aucun avantage économique futur n'est attendu de leur utilisation. Le bénéfice ou la perte résultant de la mise hors service de l'actif immobilisé (calculé sur la base de la différence entre la vente nette et la valeur comptable de l'actif) est comptabilisé dans le résultat de l'année de la mise hors service.

Les actifs sont amortis selon la méthode linéaire sur leur durée de vie utile estimée, à savoir :

- ▶ Terrains : non amortis
- ▶ Bâtiments : 30-33 ans
- ▶ Aménagement de bâtiments : 10 ans
- ▶ Équipement technique : 3-10 ans
- ▶ Matériel informatique : 3-5 ans
- ▶ Équipement de bureau : 5 ans
- ▶ Voitures : 4-5 ans

La durée de vie utile estimée, les valeurs résiduelles et la méthode d'amortissement sont revues à chaque date de clôture du bilan, de sorte que toute estimation modifiée soit comptabilisée sur une base prospective.

2.1.7. Leasing

Le Groupe évalue au début du contrat si un contrat est ou contient un contrat de location. Cela signifie que le contrat donne le droit, contre rémunération, de contrôler l'utilisation d'un actif identifié pendant une certaine période.

Le Groupe en tant que preneur

Le Groupe applique une même approche pour la comptabilisation et l'évaluation de tous les contrats de location, à l'exception des contrats de location à court terme et du leasing d'actifs de faible valeur. Le Groupe comptabilise des passifs de location pour les paiements de location et les actifs de type 'droit d'utilisation' qui représentent le droit d'utiliser les actifs sous-jacents.

Actifs de type 'droit d'utilisation'

Le Groupe comptabilise les actifs de type 'droit d'utilisation' à la date d'entrée en vigueur du contrat de location (c'est-à-dire à la date sous-jacente à laquelle l'élément est disponible pour être utilisé). Les actifs de type 'droit d'utilisation' sont évalués à leur coût, diminué des éventuels amortissements cumulés et pertes de valeur et corrigé en fonction d'une éventuelle réévaluation des passifs de location. Le coût des actifs de type 'droit

d'utilisation' comprend le montant des passifs de location comptabilisés, les frais directs initiaux engagés et les paiements de location effectués à la date de prise d'effet ou avant cette date, moins les avantages reçus. Les actifs pour droits d'utilisation sont amortis de manière linéaire sur la durée de la location.

Les droits d'utilisation pour les actifs font également l'objet de réductions de valeur. Nous renvoyons aux règles d'évaluation énoncées sous **2.1.8 Réductions de valeur pour les actifs non financiers**.

Passifs de location

À la date de début du contrat de location, le Groupe comptabilise des passifs de location qui sont évalués à la valeur actuelle des paiements de location attendus sur la durée du contrat de location.

Les paiements de location variables qui ne dépendent pas d'un indice ou d'un cours sont comptabilisés comme charge dans le compte de résultat de la période au cours de laquelle l'événement ou la situation à l'origine du paiement se produit.

Pour calculer la valeur actuelle des paiements de location, le Groupe utilise son taux d'intérêt marginal car le taux d'intérêt implicite ne peut être déterminé directement. Après la date de prise d'effet, le montant des passifs de location est augmenté pour refléter l'accroissement des intérêts et est diminué des paiements de location. En outre, la valeur comptable des passifs de location est réévaluée dans le cas d'ajustements, d'une modification de la période locative, d'une modification des paiements de location (p. ex. modification des paiements futurs suite à une variation de l'indice ou du cours utilisé pour déterminer ces paiements de location) ou d'une modification dans l'évaluation d'une option d'achat de l'actif sous-jacent.

Les passifs de location du Groupe sont comptabilisés dans les dettes financières.

Contrats de location à court terme et leasing d'actifs de faible valeur

Le Groupe applique la dispense de comptabilisation pour les contrats de location à court terme (à savoir les contrats de location dont la durée est de 12 mois ou moins à compter de la date de début et qui ne contiennent pas d'option d'achat). Il applique également la dispense pour les actifs loués de faible valeur. Les paiements de location au titre de contrats de location à court terme et pour des actifs de faible valeur sont comptabilisés en charge pendant la durée de la location.

2.1.8. Réduction de valeur sur actifs non financiers

Pour les actifs non financiers du Groupe, une évaluation est effectuée à chaque date de bilan afin de déterminer s'il existe une indication qu'un actif puisse faire l'objet d'une réduction de valeur. Si une telle indication existe, la valeur recouvrable de l'actif doit être estimée. La valeur recouvrable d'un actif ou d'une unité génératrice de trésorerie est la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des frais de vente et la valeur intrinsèque. Une réduction de valeur est comptabilisée si la valeur comptable d'un actif ou de l'unité génératrice de trésorerie dont fait partie l'actif est supérieure à sa valeur recouvrable. Les réductions de valeur sont comptabilisées dans le compte de résultat.

La détermination de la valeur intrinsèque est basée sur le modèle d'actualisation des flux de trésorerie, en particulier l'actualisation des flux de trésorerie futurs provenant de l'exploitation continue de l'unité, pour laquelle la direction s'est basée sur une prévision des flux de trésorerie fondée sur un business plan sur cinq ans et une analyse de sensibilité pour les principales hypothèses. Les flux de trésorerie futurs sont actualisés sur la base d'un coût moyen pondéré du capital. Pour déterminer les prévisions de flux de trésorerie après la dernière période budgétaire, elles sont extrapolées sur la base d'un taux de croissance.

Les réductions de valeur peuvent être reprises s'il se produit un changement dans les éléments qui sont à l'origine de la dépréciation. Cette reprise ne peut excéder la valeur comptable réelle avant dépréciation, moins la perte de valeur et les amortissements. La reprise de la réduction de valeur a un effet immédiat sur le résultat.

2.1.9. Entreprises associées

Lorsque le groupe acquiert une influence notable dans une entreprise associée, sa part des actifs, passifs et passifs éventuels acquis est initialement réévaluée à la juste valeur à la date d'acquisition et comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence. Si le prix d'acquisition dépasse la juste valeur de la part acquise des actifs, passifs et passifs éventuels, cette différence est comptabilisée en tant que goodwill. Si le goodwill ainsi calculé est négatif, cette différence est immédiatement comptabilisée en résultat. Par la suite, la part du Groupe dans le résultat des entreprises associées est comptabilisée dans les états financiers consolidés selon la méthode de la mise en équivalence jusqu'à la date à laquelle le contrôle conjoint ou l'influence notable prend fin.

Lorsque la part du Groupe dans les pertes d'une entreprise associée excède la valeur comptable de la participation, la valeur comptable est remise à zéro et des pertes supplémentaires ne sont comptabilisées que dans la mesure où le Groupe a compensé par des passifs supplémentaires. Dans ce cas, la perte cumulée est comptabilisée dans la rubrique 'provisions pour autres risques et charges'.

Les bénéfices non réalisés résultant de transactions avec des entreprises associées sont éliminés à hauteur de la part du Groupe dans la valeur de la participation dans l'entreprise associée.

Les dividendes versés sont déduits de la valeur comptable de la participation.

La valeur comptable nette des participations dans des entreprises associées est réévaluée s'il existe des indications de dépréciation ou des indications que les dépréciations précédemment comptabilisées ne sont plus justifiées. Les participations dans des entreprises associées figurant au bilan comprennent également la valeur comptable du goodwill correspondant.

2.1.10. Actifs financiers

Juste valeur des instruments financiers

Les méthodes et principes suivants sont appliqués pour estimer la juste valeur des instruments financiers significatifs :

- ▶ Les investissements en fonds de placement sont évalués sur la base des comptes annuels du fonds concerné, les investissements étant évalués dans les comptes annuels selon les règles établies par l'IPEV (International Private Equity and Venture Capital valuation).
- ▶ Pour les créances commerciales, les dettes commerciales, les autres actifs et passifs courants, les valeurs comptables inscrites au bilan sont une approximation de leur juste valeur, compte tenu de leur durée courte.
- ▶ Pour les valeurs disponibles et les équivalents de trésorerie, les valeurs comptables inscrites au bilan sont une approximation de leur juste valeur, compte tenu de leur durée courte.

Critères pour la comptabilisation initiale et la décomptabilisation des actifs financiers

Les actifs financiers sont classés, lors de leur comptabilisation initiale, comme actifs financiers avec variations de la juste valeur via les autres éléments du résultat global ou le compte de résultat ou comme actifs financiers évalués au coût amorti. La classification de l'actif financier au moment de sa comptabilisation dépend des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels de l'actif financier et du modèle économique du Groupe pour la gestion de ces actifs financiers. Les actifs financiers sont comptabilisés initialement à leur juste valeur

augmentée, pour les actifs non évalués à la juste valeur via le compte de résultat, des coûts de transaction directement attribuables.

Les actifs financiers du Groupe comprennent les valeurs disponibles et les équivalents de trésorerie, les créances commerciales et autres créances et les garanties.

Les achats et les ventes d'actifs financiers sont comptabilisés à la date de la conclusion. Cela signifie qu'un actif est comptabilisé à la date à laquelle le Groupe le reçoit et est décomptabilisé à partir de la date à laquelle il est livré par le Groupe ; ce qui est également la date à laquelle un gain ou une perte éventuelle sur la cession est comptabilisé(e).

Le Groupe comptabilise les créances cédées à un établissement bancaire à des fins de financement comme des actifs financiers car le Groupe reste responsable vis-à-vis de la société de factoring de la bonne exécution des engagements de paiement du client.

Critères pour l'évaluation des actifs financiers

- ▶ Actifs financiers avec variations de juste valeur via les autres éléments du résultat global :
Lors de la comptabilisation initiale, ces actifs financiers sont inscrits à leur juste valeur. Ces actifs financiers concernent exclusivement des investissements en fonds de placement. Un gain ou une perte résultant d'une variation de la juste valeur de l'actif financier est comptabilisé(e) dans les autres éléments du résultat global sous les capitaux propres. Lors de la vente, les gains ou pertes cumulés enregistrés dans les autres éléments du résultat global ne sont pas transférés vers le résultat d'exploitation, mais restent dans les capitaux propres.

- ▶ Actifs financiers avec variations de juste valeur via le compte de résultat :
Les options d'achat sur intérêts minoritaires sont présentées comme des actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat.

- ▶ Actifs financiers évalués au coût amorti :
Ces actifs financiers non dérivés à paiements fixes ou déterminables qui ne sont pas cotés sur un marché actif sont évalués au coût amorti. Un gain ou une perte est comptabilisé(e) en compte de résultat lorsque l'actif financier fait l'objet d'une dépréciation.

Réductions de valeur sur actifs financiers

Le Groupe applique l'approche simplifiée pour déterminer les réductions de valeur pour pertes de crédit attendues (ECL) sur les créances commerciales et autres créances. Les ECL sont basées sur la différence entre les flux de trésorerie contractuels et tous les flux de trésorerie que le Groupe s'attend à recevoir, actualisés à un taux d'intérêt approchant le taux d'intérêt effectif initial. Une réduction de valeur est comptabilisée à chaque période comptable sur la base de la durée de vie utile de l'ECL.

À la fin de l'exercice, une estimation des créances douteuses est effectuée sur la base d'un examen de tous les montants en souffrance. Les créances douteuses sont amorties l'année où elles sont identifiées comme telles.

Les provisions et les réductions de valeur sur actifs financiers sont comptabilisées en charges financières lorsque ces actifs sont liés à des activités de financement. Lorsque ces actifs sont liés à des activités d'exploitation ou d'investissement, les provisions et les réductions de valeur sont comptabilisées en charges d'exploitation.

2.1.11. Stocks

Le stock est constitué de pièces de rechange et de biens de consommation évalués au coût selon le principe FIFO. Les stocks sont évalués à la valeur la plus basse entre le coût et la valeur nette de réalisation. La valeur nette de réalisation est le prix de vente estimé moins le coût estimé pour finaliser le produit et réaliser la vente.

2.1.12. Créances commerciales et autres créances, y compris les actifs contractuels

Les créances commerciales et autres créances à court terme sont comptabilisées à leur coût, diminué des réductions de valeur appropriées pour les montants irrécupérables estimés.

Un actif contractuel est le droit à une contrepartie en échange de la livraison de biens ou de services au client. Le Groupe comptabilise un actif contractuel lorsque les biens ou services sont livrés au client et cela avant que les biens ou services soient facturés. Les actifs contractuels comprennent à la fois des factures à émettre et des contrats en cours, évalués sur la base du degré d'avancement. Nous renvoyons également aux principes comptables relatifs au chiffre d'affaires.

2.1.13. Valeurs disponibles et équivalents de trésorerie

Les valeurs disponibles et équivalents de trésorerie comprennent les dépôts au comptant et à vue, les placements à court terme (< 3 mois), les placements à court terme très liquides qui peuvent être facilement convertis en valeurs disponibles dont le montant est connu et qui ne comportent aucun risque significatif de changement de valeur.

2.1.14. Provisions

Les provisions sont constituées lorsque le Groupe a une obligation (juridiquement contraignante ou implicite) existante résultant d'un événement passé, lorsqu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera probablement nécessaire pour éteindre l'obligation et qu'une estimation fiable du montant de l'obligation peut être effectuée.

Si le Groupe s'attend à ce qu'une partie ou la totalité des dépenses nécessaires au règlement d'une provision soit remboursée, le remboursement est comptabilisé en tant qu'actif financier, seulement lorsqu'il est pratiquement certain que le remboursement sera reçu.

2.1.15. Avantages du personnel

Le Groupe a à la fois des régimes de pension à cotisations définies et à prestations définies.

Régimes à cotisations définies

Les engagements de pension pour les régimes à cotisations définies sont généralement constitués par le biais des cotisations de l'employeur et des travailleurs. Les obligations en matière de cotisations pour les plans de pension à cotisations définies à la charge du Groupe sont comptabilisées dans le compte de résultat de l'année à laquelle elles se rapportent.

Les plans belges à cotisations définies sont classés et comptabilisés en tant que plans de pension à prestations définies.

Régime de pension à prestations définies

Les filiales en France ont un plan de pension à prestations définies, tout comme les assurances de groupe belges avec un rendement minimum garanti.

Les plans belges à cotisations définies ont un rendement variable garanti sur les cotisations payées depuis le 1er janvier 2016. Sur les cotisations payées avant le 1er janvier 2016, il y a un rendement minimum garanti sur les cotisations de l'employeur (3,25 %) et des travailleurs (3,75 %). Le rendement variable garanti est calculé annuellement en prenant 65 % du taux moyen des OLO à 10 ans sur une période de 24 mois, avec un minimum de 1,75 % et un maximum de 3,75 %. Compte tenu des faibles taux d'OLO ces dernières années, le pourcentage initial a été fixé à 1,75 %. Les cotisations versées jusqu'au 31 décembre 2015 restent soumises au rendement minimum garanti de 3,25 % sur les cotisations patronales et de 3,75 % sur les cotisations des travailleurs.

Un régime à prestations définies fixe le montant des prestations que le travailleur recevra lorsqu'il atteindra l'âge de la pension, lequel dépend généralement d'un ou plusieurs facteurs tels que l'âge, l'ancienneté et le salaire, ou garantit un rendement minimum sur les dépôts effectués.

L'obligation nette du Groupe comptabilisée au bilan au titre des régimes de pension à prestations définies est la valeur actuelle de l'obligation au titre des régimes à prestations définies à la date du bilan, diminuée de la juste valeur des placements en fonds qui sont détenus par une compagnie d'assurance qualifiée et qui ne sont pas disponibles pour les créanciers du Groupe et qui, en outre, ne peuvent pas être versés directement au Groupe, et ajustée en fonction du coût des services passés. L'obligation au titre des prestations définies est calculée régulièrement par des actuaires indépendants selon la méthode des unités de crédit projetées. La valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations définies est déterminée en actualisant les sorties de fonds futures attendues au taux d'intérêt d'obligations d'entreprises de haute qualité libellées dans la même devise que celle dans laquelle les prestations seront versées et dont les échéances sont proches de celles de l'obligation de pension.

Les composantes du coût des régimes à prestations définies comprennent (a) les charges de pension (coûts actuels et coûts des services passés), (b) les intérêts nets sur le passif (l'actif) net des prestations définies et (c) la réévaluation du passif (de l'actif) net des prestations définies. Les coûts des services passés sont immédiatement comptabilisés en charges, au plus tôt (a) à la date de la modification ou de la réduction du plan ou (b) à la date à laquelle le Groupe comptabilise les coûts des restructurations.

L'intérêt net sur un passif (actif) au titre des prestations définies est calculé en appliquant le taux d'actualisation au passif (actif) net au titre des prestations définies.

Le Groupe comptabilise les gains et pertes actuariels pour refléter les ajustements découlant de l'expérience acquise et des changements dans les hypothèses actuarielles, et cela en totalité dans la période au cours de laquelle ils surviennent dans les autres éléments du résultat global.

Les charges de pension sont entièrement comptabilisées dans les avantages du personnel.

2.1.16. Passifs financiers

Critères pour la comptabilisation initiale et la décomptabilisation des passifs financiers

Les dettes financières sont classées en tant que passifs financiers évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les passifs financiers sont comptabilisés initialement à la juste valeur des valeurs disponibles reçues, après déduction des frais de transaction directement attribuables.

Un passif financier n'est plus comptabilisé dès lors que l'obligation est remplie, est annulée ou a expiré.

Les passifs financiers du Groupe se composent des dettes commerciales et autres dettes et des emprunts.

Options de vente sur intérêts minoritaires

Un passif financier est comptabilisé à la juste valeur de l'option de vente émise sur un intérêt minoritaire par le biais d'une compensation partielle de l'intérêt minoritaire. La différence entre la valeur de l'intérêt minoritaire et la juste valeur du passif est ajoutée aux réserves consolidées, qui sont incluses dans les capitaux propres attribuables aux actionnaires. La juste valeur du passif financier est la valeur actualisée du montant estimé du remboursement et dépend d'une estimation par la direction d'un certain nombre d'hypothèses (c'est-à-dire l'évaluation des actions, la probabilité estimée d'exercice de l'option de vente au cours des différentes années et le coût moyen pondéré du capital (WACC) attendu). Le passif financier figure dans les autres dettes courantes et/ou non courantes du bilan consolidé. Le passif sera ajusté à la fin de chaque période de référence dans le compte de résultat pour tenir compte des changements de valeur, y compris l'effet de la désactualisation et d'autres changements dans le montant estimé du remboursement en raison de changements dans les hypothèses de la direction. Si l'option expire sans avoir été exercée, le passif est annulé à la charge des intérêts minoritaires et des réserves consolidées.

Instruments dérivés

Le Groupe utilise des instruments financiers dérivés, tels que des swaps de taux d'intérêt, pour couvrir ses risques de taux d'intérêt. Ces instruments financiers dérivés sont initialement comptabilisés à leur juste valeur à la date de conclusion du contrat de produits dérivés et sont ensuite réévalués à leur juste valeur en tenant compte des changements de valeur par le biais du compte de résultat. Les produits dérivés sont comptabilisés comme des actifs financiers lorsque leur juste valeur est positive et comme des passifs financiers lorsque leur juste valeur est négative.

Lorsqu'un produit dérivé couvre la variabilité de la juste valeur d'un actif ou d'un passif comptabilisé (tel qu'un instrument à taux variable), tout gain ou perte résultant de l'instrument de couverture est comptabilisé dans le compte de résultat. La valeur comptable de la position couverte est également ajustée pour tenir compte des variations de la juste valeur liées au risque couvert, les gains ou les pertes éventuels étant comptabilisés dans le compte de résultat en tant que produits ou charges d'intérêts.

2.1.17. Dettes commerciales et autres dettes

Les dettes commerciales et autres dettes sont comptabilisées à leur valeur nominale.

2.2. Normes nouvelles et modifiées qui ne sont pas encore applicables

Les normes qui ne sont pas encore d'application à la date des états financiers consolidés du Groupe sont présentées ci-dessous. Cet aperçu montre les normes et interprétations qui s'appliqueront au Groupe sur une base raisonnable à la date future. Le Groupe prévoit d'adopter ces normes et interprétations lorsqu'elles seront d'application.

Les modifications ne devraient pas avoir d'impact significatif sur les états financiers consolidés du Groupe.

Le Groupe a choisi de ne pas appliquer de normes ou d'interprétations avant leur date d'entrée en vigueur.

- ▶ Amendements à IAS 21 Effets des variations des cours des monnaies étrangères : Absence de convertibilité (en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2025)
- ▶ IFRS 18 Présentation et informations à fournir dans les états financiers (en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2027, mais pas encore approuvées au sein de l'Union européenne)

- ▶ IFRS 19 Filiales n'ayant pas d'obligation d'information du public - Informations à fournir (en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2027, mais pas encore approuvées au sein de l'Union européenne)
- ▶ Amendements à IFRS 9 et IFRS 7 Classement et évaluation des instruments financiers (en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2026, mais pas encore approuvés dans l'Union européenne)
- ▶ Améliorations annuelles – Volume 11 (en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2026, mais pas encore approuvées au sein de l'Union européenne)
- ▶ Amendements à IFRS 9 et IFRS 7 Contrats faisant référence à l'électricité produite à partir de sources naturelles (en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1er avril 2026, mais pas encore approuvés dans l'Union européenne)

2.3. Jugements, estimations et hypothèses comptables

Dans le cadre de l'établissement des états financiers consolidés, la direction est amenée à formuler des jugements, des estimations et des hypothèses qui ont une influence sur les montants publiés dans les états financiers et les notes annexes. L'incertitude inhérente à ces estimations et hypothèses peut entraîner des ajustements importants de la valeur comptable des actifs ou des passifs dans les périodes futures.

Jugements, estimations et hypothèses

La direction formule des jugements et des estimations et utilise des hypothèses dans le cadre de l'application des IFRS, lesquels ont un impact significatif sur les montants repris dans les états financiers, avec un risque important de changements au cours de l'année suivante. Les estimations et les suppositions sont fondées sur les informations disponibles au moment de la préparation des états financiers consolidés. Ces informations peuvent changer dans le futur par suite de l'évolution du marché ou de circonstances indépendantes de la volonté du Groupe. Ces changements dans les hypothèses comptables sont comptabilisés dans la période au cours de laquelle la révision a eu lieu.

Réduction de valeur sur le goodwill

Le Groupe évalue à chaque date de clôture s'il y a des indications selon lesquelles une réduction de valeur devrait être comptabilisée pour toutes les immobilisations incorporelles et corporelles. Une analyse de dépréciation est effectuée chaque année pour chaque unité génératrice de trésorerie à laquelle le goodwill est affecté. Dans le calcul de la valeur intrinsèque, la direction doit estimer les flux de trésorerie futurs de l'actif immobilisé ou de l'unité génératrice de trésorerie et calculer une actualisation de la valeur actuelle de ces flux de trésorerie.

Aucune réduction de valeur n'a été comptabilisée sur le goodwill fin 2024 et 2023.

La valeur intrinsèque est sensible au taux d'actualisation et aux autres hypothèses concernant, entre autres, le taux de croissance du chiffre d'affaires, la marge brute et les charges d'exploitation. Les hypothèses et l'évaluation sont commentées plus en détail au point 2.4.

Actifs d'impôts différés

Le Groupe a des pertes fiscales, des déductions d'intérêts notionnels et déductions pour investissement, des transferts pour RDT et d'autres écarts temporaires déductibles qui ne sont pas utilisés. Le Groupe ne comptabilise un actif d'impôt différé que dans la mesure où il est plus probable qu'improbable que les bénéfices imposables futurs seront générés et que ces actifs d'impôts pourront, à cette occasion, être utilisés. La direction doit faire preuve d'un grand discernement pour déterminer le montant des actifs d'impôts comptabilisés, en se basant sur une estimation du timing ainsi que sur le montant des bénéfices imposables futurs et les stratégies

de planification futures. Le total des actifs d'impôts différés sur les pertes fiscales reportables et autres déductions s'élève à k€ 992 au 31 décembre 2024 (2023 : k€ 844). De plus amples informations sont fournies dans la note 2.23.

Juste valeur des terrains et bâtiments

Le Groupe évalue les terrains et les bâtiments selon la méthode de réévaluation, à savoir que les terrains et les bâtiments sont évalués à leur juste valeur diminuée des amortissements cumulés et des amortissements extraordinaires. Le Groupe fait appel à un expert immobilier pour estimer la juste valeur en fonction des circonstances et des informations disponibles à la date de l'évaluation.

Les derniers ajustements de la juste valeur des bâtiments en Belgique, en France et aux Pays-Bas ont été effectués le 31 décembre 2023 sur la base des rapports d'évaluateurs immobiliers agréés.

La valeur comptable des terrains et bâtiments s'élève à k€ 9 429 au 31 décembre 2024 (2023 : k€ 9 383). Le Groupe considère que la juste valeur des terrains et des bâtiments au 31 décembre 2024 n'est pas significativement différente de leur valeur comptable. De plus amples informations sont fournies dans les notes 2.7 et 2.15.

Plans de pension à prestations définies

Le Groupe a classé et comptabilisé les plans de pension belges à prestations définies (assurance groupe avec rendement minimum légal) en tant que plans de pension à prestations définies. Le Groupe a d'autres plans de pension à prestations définies en France.

Le traitement comptable des plans de pension à prestations définies oblige la direction à émettre d'importantes hypothèses en ce qui concerne le taux d'actualisation, les hausses salariales futures et l'inflation. Les hypothèses et la sensibilité de ces hypothèses au passif net sont expliquées plus en détail au point 2.13.

Provisions et passifs éventuels

Le Groupe a un certain nombre de litiges en cours, pour lesquels il procède à une importante évaluation, d'une part, de la probabilité, et, d'autre part, du montant potentiel à payer. Les litiges sont commentés plus en détail au point 2.13.

Détermination de la durée de location dans les contrats avec options de renouvellement et de résiliation

Le Groupe détermine la durée de location comme étant la durée non résiliable du contrat de location, plus toute période couverte par une option de prolongation du contrat de location si l'on a une certitude raisonnable qu'elle sera exercée, ou toute période couverte par une option de résiliation du contrat de location si l'on a une certitude raisonnable qu'elle ne sera pas exercée.

Le Groupe a plusieurs contrats de location avec des options d'extension et de résiliation. Le Groupe procède à des évaluations pour déterminer si l'on a une certitude raisonnable que l'option de renouvellement ou de résiliation du contrat de location sera exercée. Cela signifie qu'il tient compte de tous les facteurs pertinents qui constituent un motif économique de prolongation ou de résiliation. L'existence ou non de travaux d'amélioration des actifs, l'importance stratégique ou non de l'emplacement et la durée initiale du contrat sont quelques-uns des éléments pris en compte. Après la date de prise d'effet, le Groupe réévalue la durée du contrat de location s'il se produit un événement ou un changement de circonstances important qui est de son ressort et qui influence sa capacité à exercer l'option de renouvellement ou de résiliation (p. ex. des améliorations ou des changements importants apportés à l'actif loué). Les périodes couvertes par une option

de résiliation ne sont considérées comme faisant partie de la durée de la location que lorsqu'on a une certitude raisonnable qu'elle ne sera pas exercée.

Contrats de location – estimation du taux d'intérêt marginal

Il est difficile pour le Groupe de déterminer le taux d'intérêt implicite, raison pour laquelle il utilise le taux d'intérêt marginal pour calculer les passifs de location. Le taux d'intérêt marginal est le taux d'intérêt que le Groupe paierait dans un environnement économique similaire pour obtenir, par le biais d'un emprunt sur une période similaire et avec une couverture similaire, un actif d'une valeur similaire au droit d'utilisation.

Le taux d'intérêt marginal reflète ce que le Groupe « aurait à payer », ce qui nécessite une estimation dès lors qu'aucun taux observable n'est disponible (comme pour les filiales qui ne concluent pas de transactions de financement) ou que ces taux doivent être adaptés aux conditions du contrat de location (p. ex. lorsque les contrats de location ne sont pas dans la monnaie fonctionnelle de la filiale). Le Groupe estime le taux d'intérêt marginal sur la base de données observables (telles que les taux d'intérêt du marché) lorsqu'elles sont disponibles.

Options de vente sur intérêts minoritaires

Le Groupe a comptabilisé un passif financier pour la juste valeur d'une option de vente émise sur un intérêt minoritaire. La juste valeur du passif financier est la valeur actualisée du montant estimé du remboursement et dépend d'une estimation par la direction d'un certain nombre d'hypothèses (c'est-à-dire l'évaluation des actions, la probabilité estimée d'exercice de l'option de vente au cours des différentes années et le coût moyen pondéré du capital (WACC) attendu). De plus amples informations sont fournies dans la note 2.15.

Regroupements d'entreprises

Bien que les meilleures estimations et hypothèses soient utilisées dans le cadre du processus d'affectation du prix d'achat pour évaluer avec précision les actifs acquis et les passifs contractés à la date d'acquisition, ces estimations et hypothèses sont intrinsèquement incertaines. Les exemples d'estimations critiques dans l'évaluation de certaines immobilisations incorporelles qui ont été acquises ou qui pourraient l'être dans le futur comprennent, sans que ce soit limitatif, les éléments suivants :

- ▶ Flux de trésorerie futurs attendus des contrats et relations avec les clients ;
- ▶ La juste valeur des revenus différés ;
- ▶ Taux d'actualisation.

2.4. Regroupements d'entreprises

2.4.1. Regroupements d'entreprises en 2024 :

Eau et Perspectives

Le 1er janvier 2024, ABO-Group a élargi ses activités liées à la gestion de l'eau par l'acquisition de 100 % de toutes les actions d'Eau et Perspectives, un bureau d'études de référence dans le sud de la France spécialisé dans les études et le conseil en hydraulique urbaine, fluviale et pluviale et en hydrogéologie. Le bureau développe des connaissances sur les caractéristiques des eaux de surface et des eaux souterraines, en accordant une attention particulière à la prévention et à la gestion des inondations, à la conservation des eaux souterraines et à la qualité des eaux souterraines.

ABO-Group est déjà actif dans la région dans le domaine de l'eau depuis ses bureaux de Nice, Toulon et Marseille et a déjà travaillé avec les experts d'Eau et Perspectives. L'entreprise compte une dizaine d'experts et plus d'un quart de siècle d'expérience dans ce domaine.

Les justes valeurs des actifs et passifs identifiés à la date d'acquisition étaient les suivantes :

en € 000	Valeur comptable	Ajustements de la juste valeur	Juste valeur
Actif			
Immobilisations incorporelles	-	319	319
Immobilisations corporelles	12	-	12
Immobilisations financières	3	-	3
Actifs d'impôts différés	20	-	20
Créances commerciales	341	-	341
Autres actifs courants	4	-	4
Trésorerie et équivalents de trésorerie	406	-	406
Total de l'actif	786	319	1 105
Dettes			
Passifs d'impôts différés	-	80	80
Provisions	82	-	82
Dettes commerciales	11	-	11
Autres dettes	151	-	151
Total des dettes	244	80	324
Total des actifs et passifs identifiés	542	239	781
Goodwill			44
Prix d'achat des actions			825
Prix d'acquisition payé en espèces			825
Trésorerie et équivalents de trésorerie acquis			-406
Sortie de fonds lors d'un regroupement d'entreprises			419

La sortie de fonds nette liée au regroupement d'entreprises était de k€ 419. En outre, des frais de transaction de 21 k€ liés à l'acquisition ont été inscrits dans la rubrique 'Services et biens divers' du compte de résultat consolidé.

L'ajustement de la juste valeur des immobilisations incorporelles concerne les relations clients évaluées selon la méthode 'multi period excess earnings' et s'élève à k€ 319. Les principales hypothèses appliquées qui ont été utilisées dans l'évaluation sont les suivantes : une rotation de la clientèle de 10 % d'une année sur l'autre et un taux d'actualisation de 10,7 %.

La juste valeur des créances commerciales est identique à la valeur comptable des créances commerciales lorsque le Groupe considère que tous les flux de trésorerie contractuels seront reçus de ces créances commerciales.

La transaction a donné lieu à la comptabilisation d'un goodwill de k€ 44, lequel reflète les synergies potentielles entre les activités d'Eau et Perspectives et du Groupe. Le goodwill n'est pas déductible fiscalement.

Depuis l'acquisition au 1er janvier, l'entité acquise a contribué au chiffre d'affaires à hauteur de k€ 845 et au résultat net à hauteur de k€ -4.

Demey INFRAbureau

Le 20 août 2024, ABO-Group a élargi ses activités en acquérant 100 % des actions de Demey INFRAbureau, spécialisée dans la conception et la coordination de projets d'infrastructure. Avec l'acquisition de Demey INFRAbureau, ABO-Group confirme sa stratégie d'acquisition dans ses pays d'origine, en complément de la croissance organique, d'entreprises spécialisées présentant des synergies avec ses activités principales : le sol, l'archéologie et la géotechnique. Avec cette acquisition, ABO-Group renforce son ancrage local en Flandre occidentale.

Les justes valeurs des actifs et passifs identifiés à la date d'acquisition étaient les suivantes :

en € 000	Valeur comptable	Ajustements de la juste valeur	Juste valeur
Actif			
Immobilisations incorporelles	-	1 487	1 487
Immobilisations corporelles	182	-	182
Immobilisations financières	53	-	53
Créances commerciales	270	-	270
Autres actifs courants	142	-	142
Trésorerie et équivalents de trésorerie	135	-	135
Total de l'actif	782	1 487	2 269
Dettes			
Passifs d'impôts différés	-	372	372
Dettes financières à long terme	129	-	129
Dettes financières à court terme	14	-	14
Dettes commerciales	75	-	75
Autres dettes	374	-	374
Total des dettes	592	372	964
Total des actifs et passifs identifiés	190	1 115	1 306
Prix d'achat des actions			1 306
Paiement différé			146
Prix d'acquisition payé en espèces			1 160
Trésorerie et équivalents de trésorerie acquis			-135
Sortie de fonds lors d'un regroupement d'entreprises			1 025

La sortie de fonds nette liée au regroupement d'entreprises était de k€ 1 025. En outre, des frais de transaction de 16 k€ liés à l'acquisition ont été inscrits dans la rubrique 'Services et biens divers' du compte de résultat consolidé.

L'ajustement de la juste valeur des immobilisations incorporelles concerne les relations clients évaluées selon la méthode 'multi period excess earnings' et s'élève à k€ 1 487. Les principales hypothèses appliquées qui ont été utilisées dans l'évaluation sont les suivantes : une rotation de la clientèle de 10 % d'une année sur l'autre et un taux d'actualisation de 10,1 %.

La juste valeur des créances commerciales et des autres actifs financiers est identique à la valeur comptable lorsque le Groupe considère que tous les flux de trésorerie contractuels seront reçus de ces créances commerciales.

Lors de l'évaluation de la valeur réelle, le Groupe a pris en compte un montant de 240 k€ dû au vendeur sur une période de 3 ans. Les paiements différés seront déterminés sur la base d'une formule convenue et dépendront des résultats futurs (marge brute et EBIT) de la société acquise. Au 31 décembre 2024, la juste valeur de la rémunération différée est de 154 k€, dont 94 k€ ont été inscrits à la ligne 'Autres passifs non courants' et 60 k€ à la ligne 'Autres passifs courants'. La juste valeur de la rémunération différée tient compte de la probabilité d'atteindre les résultats futurs correspondants.

Depuis l'acquisition, l'entité acquise a contribué à raison de k€ 1 202 au chiffre d'affaires et de k€ 223 au résultat net du Groupe. Si l'acquisition avait eu lieu le 1er janvier, la contribution au chiffre d'affaires et au résultat net aurait été respectivement de k€ 2 696 et de k€ 255.

Eco Reest

Le 19 septembre 2024, ABO-Group a acquis une participation de 70 % dans le groupe néerlandais Eco Reest, spécialisé dans l'écologie, les sols et l'amiante. Le groupe Eco Reest se compose de la société Eco Reest Holding BV et de ses filiales Eco Reest BV, Eco Reest Bodem BV, Van der Poel BV et Gebouwen Inspectie Nederland BV. Avec cette intégration, ABO-Group renforce sa couverture géographique aux Pays-Bas et devient l'un des plus grands acteurs de l'écologie sur le marché néerlandais.

Les justes valeurs des actifs et passifs identifiés du groupe Eco Reest à la date d'acquisition étaient les suivantes :

en € 000	Valeur comptable	Ajustements de la juste valeur	Juste valeur
Actif			
Immobilisations incorporelles	6	1 627	1 633
Immobilisations corporelles	477	-	477
Immobilisations financières	-	-	-
Actifs d'impôts différés	30	-	30
Actifs contractuels	317	- 190	127
Créances commerciales	634	-	634
Autres actifs courants	80	-	80
Trésorerie et équivalents de trésorerie	607	-	607
Total de l'actif	2 151	1 437	3 588
Dettes			
Passifs d'impôts différés	-	268	268
Dettes financières à long terme	245	-	245
Dettes commerciales	99	-	99
Autres dettes	225	25	250
Total des dettes	1 084	293	1 377
Total des actifs et passifs identifiés	1 067	1 144	2 211
Goodwill			389
Intérêts minoritaires			-780
Prix d'achat des actions			1 820
Vendor loan			210
Prix d'acquisition payé en espèces			1 610
Trésorerie et équivalents de trésorerie acquis			-607
Sortie de fonds lors d'un regroupement d'entreprises			1 003

La sortie de fonds nette liée au regroupement d'entreprises était de k€ 1 003. En outre, des frais de transaction de 50 k€ liés à l'acquisition ont été inscrits dans la rubrique 'Services et biens divers' du compte de résultat consolidé.

L'ajustement de la juste valeur des immobilisations incorporelles concerne les relations clients évaluées selon la méthode 'multi period excess earnings' et s'élève à k€ 1 627. Les principales hypothèses appliquées qui ont été utilisées dans l'évaluation sont les suivantes : une rotation de la clientèle de 10 % d'une année sur l'autre et un taux d'actualisation de 8,9 %.

Les autres ajustements de la juste valeur de k€ -190 et k€ 25 concernent l'évaluation des actifs contractuels et des provisions pour le passif social.

La juste valeur des créances commerciales et des autres actifs courants est identique à la valeur comptable lorsque le Groupe considère que tous les flux de trésorerie contractuels seront reçus de ces créances commerciales.

La transaction a donné lieu à la comptabilisation d'un goodwill de k€ 389, lequel reflète les synergies potentielles entre les activités d'Eco Reest et du Groupe.

L'intérêt minoritaire de 30 % est évalué à la juste valeur et correspond à 30 % des actifs et passifs nets identifiés et du goodwill.

Outre le prix d'acquisition de k€ 1 610, le prix d'achat des actions se compose également d'un montant de k€ 210 converti en un prêt portant intérêt accordé par le vendeur au profit du Groupe. Le crédit-vendeur (vendor loan) sera remboursé au vendeur sur une période de 3 ans.

Depuis l'acquisition, l'entité acquise a contribué à raison de k€ 1 876 au chiffre d'affaires et de k€ 93 au résultat net du Groupe. Si l'acquisition avait eu lieu le 1er janvier, la contribution au chiffre d'affaires et au résultat net aurait été respectivement de k€ 5 486 et de k€ 387.

Odace

Le groupe a acquis toutes les activités du bureau-conseil Odace en août 2024. Odace est un bureau-conseil spécialisé dans les questions environnementales et en particulier dans la gestion de l'eau. Ses services comprennent des études environnementales et des recherches réglementaires, ainsi que des conseils en matière de gestion de l'eau. Les activités d'Odace s'ajouteront à celles d'ABO-ERG Environnement.

L'acquisition prend la forme juridique d'une vente d'actifs et d'activités connexes (y compris les clients), mais répond à la définition d'un regroupement d'entreprises.

Les justes valeurs des actifs et passifs identifiés à la date d'acquisition étaient les suivantes :

en € 000	Valeur comptable	Ajustements de la juste valeur	Juste valeur
Actif			
Immobilisations incorporelles	-	140	140
Immobilisations corporelles	31	-	31
Total de l'actif	31	140	171
Dettes			
Passifs d'impôts différés	-	35	35
Total des dettes	-	35	35
Total des actifs et passifs identifiés	31	105	136
Prix d'achat			136
Prix d'acquisition payé en espèces			136
Sortie de fonds lors d'un regroupement d'entreprises			136

La sortie de fonds nette liée au regroupement d'entreprises était de k€ 136. En outre, des frais de transaction de 2 k€ liés à l'acquisition ont été inscrits dans la rubrique 'Services et biens divers' du compte de résultat consolidé.

L'ajustement de la juste valeur des immobilisations incorporelles concerne les relations clients évaluées selon la méthode 'multi period excess earnings' et s'élève à k€ 140. Les principales hypothèses appliquées qui ont été utilisées dans l'évaluation sont les suivantes : une rotation de la clientèle de 10 % d'une année sur l'autre et un taux d'actualisation de 10 %.

La contribution des activités d'Odace au chiffre d'affaires et au résultat net du Groupe n'est pas significative.

Soltech

Le Groupe a acquis les activités du bureau-conseil Soltech en août 2024. Avec Soltech, le Groupe renforce son expertise en hydrogéologie et en recherche minière et se positionne de manière optimale pour répondre à la demande croissante en matière de recherche de matières premières et d'exploitation de carrières. Les activités de Soltech s'ajouteront à celles de GeoSonic et d'ABO-ERG Equipement.

L'acquisition prend la forme juridique d'une vente d'actifs et d'activités connexes (y compris les clients), mais répond à la définition d'un regroupement d'entreprises.

Les justes valeurs des actifs et passifs identifiés à la date d'acquisition étaient les suivantes :

en € 000	Valeur comptable	Ajustements de la juste valeur	Juste valeur
Actif			
Immobilisations incorporelles	-	54	54
Immobilisations corporelles	94	-	94
Stocks	46	-	46
Total de l'actif	140	54	194
Dettes			
Passifs d'impôts différés	-	13	13
Total des dettes	-	13	13
Total des actifs et passifs identifiés	140	41	181
Prix d'achat			181
Paiement différé			38
Prix d'acquisition payé en espèces			143
Sortie de fonds lors d'un regroupement d'entreprises			143

La sortie de fonds nette liée au regroupement d'entreprises était de k€ 143 en 2024, k€ 38 ont été payés en 2025. En outre, des frais de transaction de 2 k€ liés à l'acquisition ont été inscrits dans la rubrique 'Services et biens divers' du compte de résultat consolidé.

L'ajustement de la juste valeur des immobilisations incorporelles concerne les relations clients évaluées selon la méthode 'multi period excess earnings' et s'élève à k€ 54. Les principales hypothèses appliquées qui ont été utilisées dans l'évaluation sont les suivantes : une rotation de la clientèle de 10 % d'une année sur l'autre et un taux d'actualisation de 32 %. Le taux d'actualisation élevé reflète l'évaluation du Groupe selon laquelle la

comptabilisation d'un badwill ne serait pas appropriée et un risque accru de rétention de la clientèle et de réalisation du chiffre d'affaires des clients.

La contribution des activités de Soltech au chiffre d'affaires et au résultat net du Groupe n'est pas significative.

2.4.2. Regroupements d'entreprises de 2023 :

Dynaopt

Le 1er janvier 2023, ABO-Group a acquis 100 % des actions de la société française Dynaopt, qui développe des systèmes de mesure innovants pour la surveillance des ouvrages et des éléments naturels, segments de marché stratégiques actuellement en pleine croissance et développement. Avec cette expertise, ABO-Group ajoute un nouvel élément à son offre de produits et renforce ses activités géotechniques et géophysiques existantes. Avec l'acquisition de 100 % des actions de Dynaopt, ABO-Group acquiert également une participation de 40 % de Dynaopt dans le GIE Gauss Monitoring.

La transaction a donné lieu à un goodwill de 69 k€. Lors de l'évaluation de la juste valeur, le Groupe a pris en compte un montant de 98 k€ (125 k€ sur une base non actualisée) dû au vendeur sur une période de 2 ans. Les paiements différés seront déterminés sur la base d'une formule convenue et dépendront des résultats futurs de la société acquise. Aucun paiement supplémentaire n'a été effectué au vendeur en 2024 et, au 31 décembre 2024, le Groupe n'a aucune dette en cours pour cette acquisition. La reprise de cette dette est incluse dans le poste « Autres produits d'exploitation » du compte de résultat consolidé.

SEGED

Le 15 février 2023, ABO-Group a élargi ses activités dans le domaine de l'environnement en acquérant SEGED, un bureau d'études spécialisé dans les domaines de l'environnement, de l'eau, de la biodiversité et de l'écologie, situé dans le département français du Var. L'équipe pluridisciplinaire de SEGED, composée de 40 experts, apporte une solide expertise en matière d'études et de coordination environnementales, d'études en sciences naturelles, de flux de déchets et d'assainissement, qui renforce les services de gestion de l'eau existants dans les trois pays d'origine du Groupe et permet de poursuivre le développement de solutions innovantes.

La transaction a donné lieu à la comptabilisation d'un goodwill de 4 k€, lequel reflète les synergies potentielles entre les activités de SEGED et du Groupe.

MEET HET

Le 1er juillet 2023, ABO-Group Environment s'est associé à MEET HET, une entreprise en pleine croissance dans le domaine de la topographie. MEET HET est un expert en matière de surveillance, de 'digital twins', de mesures techniques, de formations et de mesures classiques. Cette transaction offre à ABO-Group l'opportunité non seulement d'entrer dans un bureau de géomètres de référence en Flandre, mais aussi de développer ses objectifs en termes de numérisation et de techniques d'arpentage innovantes. Le Groupe prend une participation de 70 % dans MEET HET.

La juste valeur totale des actifs nets identifiables comprend la juste valeur de l'intérêt minoritaire de 30 %, en plus du prix d'achat des actions. La transaction a donné lieu à la comptabilisation d'un goodwill de 551 k€, lequel reflète les synergies potentielles entre les activités de MEET HET et du Groupe.

Lors de l'évaluation de la juste valeur, le Groupe a pris en compte un montant de 601 k€ (800 k€ sur une base non actualisée) dû au vendeur sur une période de 4 ans. Les paiements différés seront déterminés sur la base d'une formule convenue et dépendront des résultats futurs de la société acquise. Le Groupe a payé un montant

de 200 k€ au vendeur en 2024. Au 31 décembre 2024, la juste valeur de la rémunération différée est de 476 k€, dont 430 k€ ont été inscrits à la ligne 'Autres passifs non courants' et 46 k€ à la ligne 'Autres passifs courants'. L'ajustement de la juste valeur au 31 décembre 2024 comprend, outre le paiement de 200 k€ en 2024, 78 k€ d'effet d'actualisation et -39 k€ d'ajustement de la juste valeur.

Rimeco

Le 1er juillet 2023, ABO-Group a acquis 100 % des actions de Rimeco, un expert en matière d'assainissement des sols basé à Tirlémont. Rimeco est un expert reconnu en matière d'assainissement des sols en Flandre, qui réalise différentes phases d'études du sol. L'entreprise a constitué une équipe de 11 personnes. Avec cette acquisition, ABO-Group renforce sa position sur le plan du sol en Belgique et assure une meilleure couverture régionale dans un domaine qu'il connaît moins bien.

La transaction a donné lieu à la comptabilisation d'un badwill de 35 k€, inscrit à la ligne « autres produits d'exploitation » du compte de résultat consolidé. Ce badwill reflète une juste valeur plus élevée des actifs acquis, y compris les relations clients, par rapport au prix payé.

Lors de l'évaluation de la juste valeur, le Groupe a pris en compte un montant de 332 k€ (525 k€ sur une base non actualisée) dû au vendeur sur une période de 3 ans. Les paiements différés seront déterminés sur la base d'une formule convenue et dépendront des résultats futurs de la société acquise. Le Groupe a payé un montant de 175 k€ au vendeur en 2024. Au 31 décembre 2024, la juste valeur de la rémunération différée est de 308 k€, dont 146 k€ ont été inscrits à la ligne 'Autres passifs non courants' et 162 k€ à la ligne 'Autres passifs courants'.

SWBO

Le 20 octobre 2023, ABO-Group a acquis 100 % des actions du bureau d'ingénieurs belge SWBO, spécialisé dans la conception de travaux routiers et d'égouttage. SWBO a plus de 30 ans d'expérience et gère une équipe d'experts, de dessinateurs, d'ingénieurs et de géomètres. Pour ABO-Group, cette acquisition représente une entrée dans un domaine entièrement nouveau. Avec les acquisitions récentes de MEET HET et Rimeco, ABO-Group peut maintenant combiner les connaissances et l'expérience dans ce domaine en une entité forte.

Lors de l'évaluation de la juste valeur, le Groupe a pris en compte un montant de 154 k€ (200 k€ sur une base non actualisée) dû au vendeur sur une période de 2 ans. Les paiements différés seront déterminés sur la base d'une formule convenue et dépendront des résultats futurs de la société acquise. Le Groupe a payé un montant de 100 k€ au vendeur en 2024. Au 31 décembre 2024, la valeur actuelle de la rémunération différée est de 88 k€, inscrite à la ligne 'Autres passifs non courants'.

Outre le prix d'acquisition fixe de 1 175 k€ qui a été payé et le paiement différé de 154 k€, le prix d'achat des actions se composait également d'un montant de 495 k€ converti en un prêt portant intérêt accordé par le vendeur au profit du Groupe. Le crédit-vendeur (vendor loan) sera remboursé au vendeur sur une période de 2 ans. Au 31 décembre 2024, la valeur du crédit-vendeur est de 248 k€, inscrite à la ligne 'Autres passifs non courants'.

2.5. Goodwill

Le goodwill peut être détaillé comme suit :

en € 000	Pour l'année se terminant le 31 décembre	
	2024	2023
ABO NV (consulting)	154	154
Translab	690	690
Geoplus	70	70
ABO Milieuconsult BV	63	63
Geosonda BV	2	2
SEGED	4	4
Dynaopt	69	69
MEET HET	551	551
Eau et Perspectives	44	-
Eco Reest Holding	389	-
Van der Poel BV	7	-
Total	2 043	1 603

Le Groupe a effectué un exercice d'amortissements exceptionnels sur le goodwill des unités génératrices de trésorerie ABO (consulting), Translab (consulting), Geoplus (consulting), ABO Milieuconsult BV, Dynaopt, MEET HET et Eau et Perspectives. Les unités génératrices de trésorerie ABO (consulting), Translab (consulting) et MEET HET font partie du segment opérationnel 'Belgique'. Geoplus (consulting), Dynaopt et Eau et Perspectives opèrent dans le segment opérationnel 'France' et ABO Milieuconsult BV fait partie du segment opérationnel 'Pays-Bas'.

Pour l'acquisition récente d'Eco Reest Holding (qui fait partie du segment opérationnel 'Pays-Bas') en septembre 2024, le Groupe considère que la juste valeur diminuée des frais de vente est supérieure ou égale à la valeur comptable de l'unité génératrice de trésorerie. À cette fin, aucune valeur d'utilisation n'a donc été calculée sur la base d'un modèle de flux de trésorerie actualisés lors de la détermination de la valeur recouvrable.

L'exercice pour ABO est basé sur un modèle de flux de trésorerie actualisés qui comprend les flux de trésorerie pour l'année suivante sur la base du budget, pour la deuxième à la cinquième année sur une base linéaire en fonction d'un taux de croissance de 2 % et d'une valeur résiduelle à la fin de la cinquième année.

Les principales hypothèses pour ABO sont un taux d'actualisation (WACC) de 8,95 % et un taux de croissance perpétuel de 2 %. Les autres hypothèses sont un chiffre d'affaires, une marge brute et un niveau de charges d'exploitation stables. La valeur recouvrable a été estimée à k€ 8 700, soit environ k€ 3 900 de plus que la valeur comptable de l'unité génératrice de trésorerie.

La sensibilité des principales hypothèses se présente comme suit :

Scénario - en € 000

	Impact sur la valeur recouvrable
Sensibilité - réalisation 80 % de l'EBITDA budgétisé	-2 860
Augmentation du taux d'actualisation de 1 %	-1 306

Aucune des sensibilités ci-dessus ne donne lieu à une dépréciation du goodwill chez ABO.

Les principales hypothèses pour Translab sont un taux d'actualisation (WACC) de 8,95 % et un taux de croissance perpétuel de 2 %. Les autres hypothèses sont la croissance annuelle attendue du chiffre d'affaires, la marge brute et le niveau des charges d'exploitation. Les hypothèses tiennent compte d'une amélioration graduelle du résultat de l'unité génératrice de trésorerie à mesure que se poursuit la mise en place de la diversification de l'offre de services vers les essais environnementaux et géotechniques en laboratoire. La valeur recouvrable a été estimée à k€ 1 300, soit environ k€ 0 700 de plus que la valeur comptable de l'unité génératrice de trésorerie.

La sensibilité des principales hypothèses se présente comme suit :

	Impact sur la valeur recouvrable
Scénario - en € 000	
Sensibilité - réalisation 80 % de l'EBITDA budgétisé	- 276
Augmentation du taux d'actualisation de 1 %	- 114

Aucune des sensibilités ci-dessus ne donne lieu à une dépréciation du goodwill chez Translab.

Les principales hypothèses pour Geoplus sont un taux d'actualisation (WACC) de 9,09 % et un taux de croissance perpétuel de 2 %. Les autres hypothèses sont la croissance annuelle attendue du chiffre d'affaires, la marge brute et le niveau des charges d'exploitation. La valeur recouvrable a été estimée à k€ 2 200, soit environ k€ 1 600 de plus que la valeur comptable de l'unité génératrice de trésorerie.

La sensibilité des principales hypothèses se présente comme suit :

	Impact sur la valeur recouvrable
Scénario - en € 000	
Sensibilité - réalisation 80 % de l'EBITDA budgétisé	- 586
Augmentation du taux d'actualisation de 1 %	- 288

Aucune des sensibilités ci-dessus ne donne lieu à une dépréciation du goodwill chez Geoplus.

Les principales hypothèses pour ABO Milieuconsult BV sont un taux d'actualisation (WACC) de 9,18 % et un taux de croissance perpétuel de 2 %. Les autres hypothèses sont la croissance annuelle attendue du chiffre d'affaires, la marge brute et le niveau des charges d'exploitation. La valeur recouvrable a été estimée à k€ 2 600, soit environ k€ 2 200 de plus que la valeur comptable de l'unité génératrice de trésorerie.

La sensibilité des principales hypothèses se présente comme suit :

Scénario - en € 000

	Impact sur la valeur recouvrable
Sensibilité - réalisation 80 % de l'EBITDA budgétisé	- 671
Augmentation du taux d'actualisation de 1 %	- 287

Aucune des sensibilités ci-dessus ne donne lieu à une dépréciation du goodwill chez ABO Milieuconsult BV.

Les principales hypothèses pour Dynaopt sont un taux d'actualisation (WACC) de 9,09 % et un taux de croissance perpétuel de 2 %. Les autres hypothèses sont la croissance annuelle attendue du chiffre d'affaires, la marge brute et le niveau des charges d'exploitation. La valeur recouvrable a été estimée à k€ 659, soit environ k€ 359 de plus que la valeur comptable de l'unité génératrice de trésorerie.

La sensibilité des principales hypothèses se présente comme suit :

Scénario - en € 000

	Impact sur la valeur recouvrable
Sensibilité - réalisation 80 % de l'EBITDA budgétisé	- 346
Augmentation du taux d'actualisation de 1 %	172

Comme le plan d'affaires utilisé avait déjà fait l'objet d'une estimation défensive et qu'un ajustement de la juste valeur avait déjà été comptabilisé sur la rémunération différée dans le cadre de cette transaction, aucune réduction de valeur n'a été comptabilisée sur le goodwill de DynaOpt.

Les principales hypothèses pour MEET HET sont un taux d'actualisation (WACC) de 8,95 % et un taux de croissance perpétuel de 2 %. Les autres hypothèses sont la croissance annuelle attendue du chiffre d'affaires, la marge brute et le niveau des charges d'exploitation. La valeur recouvrable a été estimée à k€ 5 400, soit environ k€ 2 700 de plus que la valeur comptable de l'unité génératrice de trésorerie.

La sensibilité des principales hypothèses se présente comme suit :

Scénario - en € 000

	Impact sur la valeur recouvrable
Sensibilité - réalisation 80 % de l'EBITDA budgétisé	-1 465
Augmentation du taux d'actualisation de 1 %	- 761

Aucune des sensibilités ci-dessus ne donne lieu à une dépréciation du goodwill chez MEET HET.

Les principales hypothèses pour Eau et Perspectives sont un taux d'actualisation (WACC) de 9,09 % et un taux de croissance perpétuel de 2,00 %. Les autres hypothèses sont la croissance annuelle attendue du chiffre d'affaires, la marge brute et le niveau des charges d'exploitation. La valeur recouvrable a été estimée à k€ 1 370, soit environ k€ 735 de plus que la valeur comptable de l'unité génératrice de trésorerie.

La sensibilité des principales hypothèses se présente comme suit :

Impact sur la
valeur
recouvrable

Scénario - en € 000

Sensibilité - réalisation 80 % de l'EBITDA budgétisé	- 252
Augmentation du taux d'actualisation de 1 %	- 123

Aucune des sensibilités ci-dessus ne donne lieu à une dépréciation du goodwill chez Eau et Perspective

2.6. Immobilisations incorporelles

Les variations dans la valeur comptable des immobilisations incorporelles peuvent être présentées comme suit :

en € 000	Portefeuille de clients	Logiciels	Total
Valeur d'acquisition			
Au 1er janvier 2023	3 874	769	4 643
Investissements	-	73	73
Regroupement d'entreprises	4 220	175	4 395
Cessions et désaffectations	-	- 27	- 27
Transfert	-	- 30	- 30
Au 31 décembre 2023	8 094	960	9 054
Investissements	-	192	192
Regroupement d'entreprises	3 627	84	3 711
Cessions et désaffectations	-	- 2	- 2
Transfert	-	58	58
Au 31 décembre 2024	11 721	1 292	13 013
Amortissements			
Au 1er janvier 2023	-1 666	715	-2 381
Amortissements	- 651	- 38	- 689
Regroupement d'entreprises	-	- 148	- 148
Cessions et désaffectations	-	27	27
Transfert	-	11	11
Au 31 décembre 2023	-2 317	- 863	-3 180
Amortissements	- 944	- 107	-1 051
Regroupement d'entreprises	-	- 82	- 82
Au 31 décembre 2024	-3 261	-1 052	-4 313
Valeur comptable nette			
Au 1er janvier 2023	2 208	54	2 262
Au 31 décembre 2023	5 777	97	5 874
Au 31 décembre 2024	8 460	240	8 700

Les amortissements sont présentés dans le compte de résultat sous la ligne 'amortissements'. La durée d'amortissement moyenne pondérée restante pour le portefeuille de clients est de 8,3 ans

2.7. Immobilisations corporelles

Les variations de la valeur comptable des immobilisations corporelles peuvent être présentées comme suit :

en € 000	Terrains	Bâtiments	Installations / machines	Mobilier	Matériel roulant	Actifs de type 'droit d'utilisation'	Actif en cours de développement	Total
Valeur d'acquisition								
Au 1er janvier 2023	973	8 766	18 583	3 513	2 364	18 424	-	52 623
Investissements	-	36	3 122	309	456	-	4	3 927
Regroupement d'entreprises	267	693	2 306	476	247	697	-	4 686
Cessions et désaffectations	-	- 133	- 415	- 30	- 28	- 2 104	-	- 2 710
Ajouts et modifications aux actifs 'droit d'utilisation'	-	-	-	-	-	2 090	-	2 090
Réévaluation des terrains et constructions	440	2 109	-	-	-	-	-	2 549
Transfert	- 3	- 3 661	151	24	- 24	- 150	-	- 3 663
Autres variations	-	-	-	-	-	- 658	-	- 658
Au 31 décembre 2023	1 677	7 810	23 747	4 292	3 015	18 299	4	58 844
Investissements	-	538	2 656	314	751	-	439	4 698
Regroupement d'entreprises	-	-	284	619	311	523	-	1 737
Cessions et désaffectations	-	-	- 14	- 17	- 149	- 1 183	-	- 1 363
Ajouts et modifications aux actifs 'droit d'utilisation'	-	-	-	-	-	5 266	-	5 266
Transfert	14	19	- 1 900	- 1 142	4 845	168	- 390	1 614
Au 31 décembre 2024	1 691	8 367	24 773	4 066	8 773	23 073	53	70 796

en € 000	Terrains	Bâtiments	Installations / machines	Mobilier	Matériel roulant	Actifs de type 'droit d'utilisation'	Actif en cours de développement	Total
Amortissements								
Au 1er janvier 2023	-	-3 415	-11 280	-2 869	-1 636	-9 957	-	-29 157
Amortissements	-	- 366	-2 493	- 228	- 344	-2 213	-	-5 644
Regroupement d'entreprises	-	- 57	-1 253	- 349	- 131	- 124	-	-1 914
Cessions et désaffectations	-	133	385	30	17	2 069	-	2 634
Dépréciations	-	- 83	-	-	-	-	-	- 83
Transfert	-	3 684	- 254	- 8	55	216	-	3 693
Autres variations	-	-	-	-	-	144	-	144
Au 31 décembre 2023	-	104	-14 895	-3 424	-2 039	-9 865	-	-30 327
Amortissements	- 1	- 439	-2 278	- 211	-1 079	-2 697	-	-6 705
Regroupement d'entreprises	-	-	- 204	-390	- 221	- 130	-	- 945
Cessions et désaffectations	-	-	4	1	142	1 125	-	1 272
Transfert	- 13	- 72	688	628	-2 845	- 106	-	-1 720
Au 31 décembre 2024	- 14	- 615	-16 685	-3 396	-6 042	-11 673	-	-38 425
Valeur comptable nette								
Au 1er janvier 2023	973	5 351	7 303	644	728	8 467	-	23 466
Au 31 décembre 2023	1 677	7 706	8 852	868	976	8 434	4	28 517
Au 31 décembre 2024	1 677	7 752	8 088	670	2 731	11 400	53	32 371

Les investissements en immobilisations corporelles s'élèvent à k€ 4 698 en 2024 et k€ 3 927 en 2023.

Les investissements concernent principalement des machines, tours de forage, véhicules de transport et autres équipements techniques.

En 2024, k€ 5 266 en nouveaux actifs 'droit d'utilisation' ont été comptabilisés. Les ajouts se situent dans les rubriques suivantes : k€ 1 558 pour le matériel roulant (2023 : k€ 1 083), k€ 1 961 pour les installations et machines (2023 : k€ 403) et k€ 1 747 pour les bâtiments (2023 : k€ 603).

Le Groupe a réalisé un gain sur la vente d'immobilisations corporelles de k€ 105 en 2024 (2023 : k€ 111).

Les actifs 'droit d'utilisation' se composent des rubriques suivantes :

en € 000	Pour l'année se terminant le 31 décembre	
	2024	2023
Bâtiments	4 620	4 110
Installations et machines	3 491	2 190
Matériel roulant	3 289	2 134
Total	11 400	8 434

En 2024, le Groupe a comptabilisé au total 548 k€ (2023 : 508 k€) de frais locatifs dans la rubrique 'Services et biens divers' du compte de résultat consolidé, lesquels se rapportent à des contrats de location à court terme à hauteur de 517 k€ et à des actifs de faible valeur pour 31 k€.

Les variations de la valeur comptable des actifs de type 'droit d'utilisation' peuvent être présentées comme suit :

en € 000	Bâtiments	Installations et machines	Matériel roulant	Total
Valeur d'acquisition				
Au 1er janvier 2023	6 385	7 856	4 185	18 426
Regroupement d'entreprises	369	-	328	697
Cessions et désaffectations	- 647	- 659	- 796	-2 102
Ajouts et modifications aux actifs 'droit d'utilisation'	603	403	1 083	2 089
Transfert	-	- 102	- 48	- 150
Autres variations	-	- 293	- 365	- 658
Au 31 décembre 2023	6 710	7 205	4 387	18 302
Regroupement d'entreprises	-	170	353	523
Cessions et désaffectations	- 366	- 410	- 407	-1 183
Ajouts et modifications aux actifs 'droit d'utilisation'	1 747	1 961	1 558	5 266
Transfert	59	- 149	255	165
Au 31 décembre 2024	8 150	8 777	6 146	23 073
Amortissements				
Au 1er janvier 2023	-2 320	-5 156	-2 481	-9 957
Amortissements	-	-	- 124	- 124
Regroupements d'entreprises	- 900	- 747	- 566	-2 213
Cessions et désaffectations	620	659	790	2 069
Transfert	-	205	11	216
Autres variations	-	24	117	141
Au 31 décembre 2023	-2 600	-5 015	-2 253	-9 868
Amortissements	-1 243	- 758	- 696	-2 697
Regroupements d'entreprises	-	-29	- 101	- 130
Cessions et désaffectations	311	410	404	1 125
Transfert	2	106	- 211	- 103
Au 31 décembre 2024	-3 530	-5 286	-2 857	-11 673
Valeur comptable nette				
Au 1er janvier 2023	4 065	2 700	1 704	8 469
Au 31 décembre 2023	4 110	2 190	2 134	8 434
Au 31 décembre 2024	4 620	3 491	3 289	11 400

Juste valeur des terrains et bâtiments

Les terrains et les bâtiments sont comptabilisés selon la méthode de réévaluation. Les derniers ajustements de la juste valeur des bâtiments en Belgique, en France et aux Pays-Bas ont été effectués le 31 décembre 2023 sur la base des rapports d'évaluateurs immobiliers agréés. La juste valeur des terrains et bâtiments au 31 décembre 2024 en Belgique, aux Pays-Bas et en France ne s'écarte pas de manière significative de leur valeur comptable.

Les amortissements comptabilisés sur l'ajustement de la juste valeur s'élèvent à k€ 230 en 2024 (2023 : k€ 218).

Si les terrains et bâtiments étaient évalués selon le modèle du coût, la valeur comptable serait de k€ 4 335 au 31 décembre 2024 (2023 : k€ 4 279).

Hypothèques et autres sûretés

Les terrains et bâtiments d'une valeur comptable de 2 573 k€ sont grevés d'hypothèques et autres garanties au profit des prêts du Groupe.

2.8. Actifs contractuels

La variation des actifs contractuels se présente comme suit :

en € 000	Actifs contractuels
Au 1er janvier 2023	9 539
Transféré des actifs contractuels aux créances commerciales	-8 689
Ajout suite aux acquisitions	1 482
Produits comptabilisés dans les actifs contractuels	10 782
Au 31 décembre 2023	13 115
Transféré des actifs contractuels aux créances commerciales	-11 145
Ajout suite aux acquisitions	179
Produits comptabilisés dans les actifs contractuels	12 979
Au 31 décembre 2024	15 128

Les actifs contractuels sont principalement constitués de services non encore facturés, déterminés sur la base d'un contrat de type 'time & material' ou d'un contrat à prix fixe. Ils s'élèvent à k€ 15 128 au 31 décembre 2024 (2023 : k€ 13 115) et seront facturés en 2025.

2.9. Créances commerciales et autres actifs courants

Les créances commerciales et autres actifs courants se composent des éléments suivants :

en € 000	Pour l'année se terminant le 31 décembre	
	2024	2023
Créances commerciales	20 173	19 648
Réductions de valeur comptabilisées	- 478	- 637
Total des créances commerciales et des actifs contractuels	19 695	19 011
Autres actifs courants	3 693	1 277
Total des stocks et autres actifs courants	3 693	1 277

Les créances commerciales ne portent pas d'intérêts et ont des délais de paiement compris entre 30 et 90 jours.

Au 31 décembre 2024, les réductions de valeur sur créances commerciales s'élèvent à k€ 478 (2023 : k€ 637).

La variation des réductions de valeur comptabilisées se présente comme suit :

en € 000	Réduction de valeur sur créances commerciales
Au 1er janvier 2023	-562
Dotation	-394
Ajout suite aux acquisitions	-34
Reprise et utilisation	353
Au 31 décembre 2023	-637
Dotation	-169
Ajout suite aux acquisitions	-27
Reprise et utilisation	355
Au 31 décembre 2024	-478

Le bilan des échéances est présenté dans la note 2.26.

Les autres actifs courants se composent principalement de frais payés d'avance à hauteur de k€ 1 220 (2023 : k€ 525), de TVA récupérable et de taxes pour un montant de k€ 1 465 (2023 : k€ 356), d'actifs financiers k€ 120 (2022 : k€ 326) et d'autres actifs courants à concurrence de k€ 888 (2023 : k€ 71).

2.10. Valeurs disponibles et équivalents de trésorerie

Les valeurs disponibles et les équivalents de trésorerie se composent comme suit :

en € 000	Pour l'année se terminant le 31 décembre	
	2024	2023
Valeurs disponibles	12 789	10 352
Équivalents de trésorerie	645	3 616
Total	13 434	13 968

Les valeurs disponibles sont rémunérées sur la base d'un taux d'intérêt variable. Les équivalents de trésorerie sont des placements à court terme dont l'échéance est inférieure à trois mois.

Le total de la trésorerie et des équivalents de trésorerie du tableau ci-dessus correspond au tableau des flux de trésorerie consolidés.

Il n'y a pas de restrictions sur les valeurs disponibles en 2024 et 2023.

2.11. Capitaux propres

Le capital social de la société mère ABO-Group Environment NV se compose de 10 568 735 actions ordinaires pour un montant total de k€ 2 870 au 31 décembre 2024 (2023 : k€ 3 863). Les actions n'ont pas de valeur nominale. Le pair comptable des actions est de € 0,27 au 31 décembre 2024 (2023 : € 0,37).

Le 21 décembre 2024, l'assemblée générale extraordinaire de la société mère ABO-Group Environment NV a approuvé une réduction de capital de k€ 994, dans le but de réaliser une distribution aux actionnaires, par le remboursement sur chaque action de 1/10 568 735^e du montant de la réduction de capital. Cela équivaut au paiement d'une rémunération d'actionnaire de 0,094 € par action, conformément à l'avis positif du Service des décisions anticipées obtenu par la Société. Le paiement de la rémunération d'actionnaire a été effectué le 25 mars 2025.

Pendant 2023, une réduction de capital similaire a eu lieu, qui a été payée en mars 2024 et qui est incluse dans le tableau des flux de trésorerie consolidés sur la ligne 'réduction de capital'.

Toutes les actions sont assorties des mêmes droits de vote et de dividende.

Réserves

Les réserves consolidées comprennent, outre les bénéfiques et pertes reportés, la réserve légale. La réserve légale augmente à raison de 5 % du bénéfice statutaire annuel jusqu'à ce que la réserve légale atteigne au moins 10 % du capital social. La réserve légale ne peut pas être distribuée aux actionnaires.

La réserve légale d'ABO-Group Environment NV s'élève à k€ 4 au 31 décembre 2024 (2023 : k€ 4). Les autres réserves s'élèvent à k€ 18 867 au 31 décembre 2024 (2023 : k€ 16 878). Le Groupe n'a pas distribué de dividendes en 2024 et 2023.

Le Groupe détient une participation de 70 % dans Geosonda BV (Pays-Bas) depuis le 1er janvier 2022. En outre, le Groupe avait la possibilité d'acquérir la participation minoritaire restante par le biais d'une option de vente accordée à l'actionnaire minoritaire de Geosonda BV et d'une option d'achat accordée au Groupe. En conséquence, Geosonda BV a été consolidée à 100 % dans le Groupe jusqu'au 31 décembre 2023. Au 30 juin 2024, une partie de l'option de vente, pour l'acquisition d'une participation minoritaire de 15 %, n'a pas été exercée, de sorte que Geosonda BV est consolidée avec un pourcentage d'intérêt de 85 %. La reprise de cette option a entraîné un mouvement de 146 k€ dans les capitaux propres. Le groupe a toujours l'intention d'acquérir la participation minoritaire restante de 15 % dans Geosonda BV en temps voulu. Voir les notes **2.12** et **2.15** pour plus d'informations.

Autres éléments du résultat global

Les autres éléments du résultat global peuvent être ventilés comme suit :

en € 000	Actifs financiers avec variations de juste valeur via les autres éléments du résultat global	Réévaluation à la juste valeur des bâtiments	Régime à prestations définies	Total autres éléments du résultat global
Autres éléments du résultat global au 1er janvier 2023	- 1	2 104	387	2 490
Variation de la juste valeur des placements en fonds	- 1	-	-	- 1
Reclassement de l'impact des amortissements dans les réserves consolidées	-	- 165	-	- 165
Gain actuariel du régime à cotisations définies	-	-	- 1	- 1
Impact des impôts différés	-	-	1	1
Réévaluation de bâtiments	-	2 549	-	2 549
Impact des impôts différés	-	- 625	-	- 625
Autres éléments du résultat global au 31 décembre 2023	- 2	3 863	387	4 248
Variation de la juste valeur des placements en fonds	-5	-	-	-5
Reclassement de l'impact des amortissements dans les réserves consolidées	-	- 178	-	- 178
Gain actuariel à réaliser objectif régime de pension	-	-	131	131
Impact des impôts différés	-	-	- 33	- 33
Réévaluation de bâtiments	-	- 83	-	- 83
Impact des impôts différés	-	21	-	21
Autres ajustements	7	-	- 7	-
Autres éléments du résultat global au 31 décembre 2024	-	3 623	478	4 101
Imputable aux actionnaires	-	3 621	478	4 099
Imputable aux intérêts minoritaires	-	2	-	2

Intérêts minoritaires

Les intérêts minoritaires dans le bilan, le compte de résultat et les autres éléments du résultat global peuvent être ventilés comme suit :

Pour l'année se terminant le
31 décembre

en € 000	2024	2023
Geosonda BV	255	-
MEET HET	812	839
Eco Reest Holding	809	-
Total des intérêts minoritaires au bilan	1 876	839
Geosonda BV	25	-
MEET HET	- 28	24
Eco Reest Holding	28	-
<i>Part totale des intérêts minoritaires dans le bénéfice de l'exercice</i>	25	22
<i>Part totale des intérêts minoritaires dans les autres éléments du résultat global</i>	-	2
Total des intérêts minoritaires dans le résultat total	25	24

Les intérêts minoritaires en 2024 consistent en 15 % dans la société Geosonda BV et 30 % dans les sociétés MEET HET BV et Eco Reest. Voir la note 2.4 pour plus d'informations.

Les intérêts minoritaires en 2023 comprennent 30 % des parts de la société MEET HET BV.

Comme décrit dans la section 'Réserves', Geosonda BV est consolidée en 2024 avec un intérêt minoritaire de 15 % (aucun intérêt minoritaire au 31 décembre 2023) en raison du non-exercice d'une option de vente sur cet intérêt minoritaire. Au 31 décembre 2024, un passif financier a été comptabilisé à la juste valeur de l'autre partie de l'option de vente émise pour un intérêt minoritaire de 15 %. Ainsi, l'intérêt de 85 % reflète la part actuelle de 70 % et les 15 % de l'option de vente restante. Voir les notes 2.12 et 2.15 pour plus d'informations.

Les informations financières (contribution nette) de Geosonda BV, MEET HET BV et Eco Reest peuvent être résumées comme suit :

en € 000	MEET HET	Geosonda BV	Eco Reest
Actifs à long terme (y compris le goodwill)	3 979	1 615	2 497
Actifs à court terme	1 034	1 666	1 740
Dettes à long terme	-1 137	-93	-476
Dettes courantes	-1 170	-1 492	-1 065
Capitaux propres	-2 706	-1 696	-2 696
Part	30 %	15 %	30 %
Part dans les capitaux propres des intérêts minoritaires	-812	-255	-809
Valeur comptable des intérêts minoritaires	-812	-255	-809
Chiffre d'affaires	2 530	4 537	1 885
Bénéfice de l'exercice	-93	166	93
Part	30 %	15 %	30 %
Part dans le résultat	-28	25	28

2.12. Dettes financières et autres dettes

Les dettes financières peuvent être détaillées comme suit :

en € 000	Taux d'intérêt	Échéance	Pour l'année se terminant le 31 décembre	
			2024	2023
1. Emprunts				
Straight loan	Euribor + 1,15 %-1,80 %	2025	9 320	7 033
Crédit d'investissement	0,12 % - 5 %	2025/2036	13 751	11 360
Passifs de location	0,00 % - 8,39 %	2025/2031	9 999	7 315
Emprunts prime de fin d'année	2,74 %	2025	891	690
Emprunts pécules de vacances	4,48 %	2025	177	177
Emprunts impôt des sociétés	3,97 % - 4,39 %	2025	139	164
Emprunt Euroflex	3 %	2025/2027	442	494
Vendor loan	3 % - 4 %	2027	758	795
Factoring	Euribor + 0,95 %-2 %	2025	2 661	2 166
Total			38 138	30 194
dont à court terme			21 810	15 502
dont à long terme			16 328	14 692
2. Autres dettes financières				
Dettes des options de vente émises sur intérêts minoritaires			344	467
Rémunérations différées			1 072	1 277
Swap de taux d'intérêt			41	-
Autres			7	-
Total			1 464	1 744
dont à court terme			644	600
dont à long terme			820	1 144

Dans le cadre d'un accord de financement straight loan d'un montant maximum de k€ 1 500 avec BNP Paribas Fortis, une convention avec ratio de levier financier (dette financière nette / EBITDA) de 3 maximum a été insérée. Dans le cadre d'un accord de financement straight loan d'un montant maximum de k€ 6 000 avec Belfius, une convention avec ratio de levier financier (dette financière nette / EBITDA) de 3,5 maximum a été insérée. Pour l'année se terminant le 31 décembre 2024, le ratio de levier financier s'établissait à 2,0. La même convention s'applique également au financement de l'acquisition d'un montant maximum de k€ 8 000 conclu avec Belfius et comprend un engagement à ne pas effectuer de paiement aux actionnaires d'ABO-Group à moins que le ratio de solvabilité tel que stipulé dans le contrat ne soit d'au moins 25 %. Au 31 décembre 2024, ce dernier s'élevait à 27,9 % (conformément à la définition bancaire : voir également le chapitre 3).

Les 'straight loans' sont des prêts à court terme (mensuels ou trimestriels) qui peuvent être renouvelés à chaque fois. Ces prêts ont un taux d'intérêt variable. Les crédits d'investissement sont contractés pour financer des investissements spécifiques, groupés ou non, pour une durée déterminée et à un taux d'intérêt fixe. Les autres prêts sont des prêts d'un montant plus limité avec un taux d'intérêt variable ou fixe. Le factoring concerne la vente de créances régulières sur les clients de diverses entités du Groupe en Belgique et en France, et est avec recours, de sorte que les risques, les droits et les obligations n'ont pas été entièrement transférés. Par conséquent, les montants reçus de la société de factoring sont comptabilisés comme des passifs financiers.

Les vendor loans de k€ 758 correspondent à une partie du prix d'acquisition des sociétés SWBO et Eco Reest qui a été convertie en prêt (458 k€) ; voir la note 2.4 pour plus d'informations. Le solde du vendor loan, soit 300 k€, concerne des prêts accordés dans le cadre de l'acquisition de MEET HET.

Le Groupe a émis le 24 mars 2022 une option de vente sur la participation minoritaire de Geosonda BV. Au 31 décembre 2024, la valeur actuelle du montant estimé du remboursement est de k€ 344, dont la totalité a été inscrite à la ligne 'Autres passifs courants'. La variation du passif par rapport à l'exercice se terminant le 31 décembre 2023 est due à un ajustement de la juste valeur de -2 k€, inscrit à la ligne 'Autres produits d'exploitation' du compte de résultat consolidé, et à un effet d'actualisation de 25 k€, inscrit à la ligne 'Charges financières' du compte de résultat consolidé. La variation restante de -146 k€ provient du fait que l'option n'a pas été exercée au 31 décembre 2024. Voir la note 2.11 pour plus d'informations.

Les rémunérations différées de k€ 1 072 concernent l'acquisition des activités du bureau d'études néerlandais Colsen, Adviesburo voor Milieutechniek en 2022, les acquisitions des sociétés MEET HET, Rimeco et SWBO en 2023 et l'acquisition de Demey INFRAbureau en 2024. En outre, un paiement différé a été stipulé sur l'acquisition des intérêts minoritaires restants d'Environmania NV et de Translab NV en 2023, la dette de 52 k€ a été entièrement dépréciée en 2024 et est incluse dans les 'Autres produits d'exploitation' dans le compte de résultat consolidé. Voir les notes 2.4 et 2.11 pour plus d'informations.

Le tableau des variations des passifs résultant d'activités financières s'établit comme suit :

en € 000	Emprunts	Passifs de location	Option de vente émise	Rémunérations différées	Autres	Total des passifs résultant d'activités financières
Le 1er janvier 2024	22 879	7 315	467	1 277	-	31 938
Flux de trésorerie nets	5 260	-2 935	-	- 488	-	1 837
Nouveaux passifs de location	-	5 266	-	-	-	5 266
Nouveau provenant de regroupements d'entreprises	-	442	-	146	-	588
Nouveaux swaps de taux d'intérêt	-	-	-	-	41	41
Ajustement de la juste valeur	-	-	- 2	- 115	-	- 117
Actualisation	-	-	25	252	-	277
Non-exercice de l'option de vente sur intérêts minoritaires	-	-	- 146	-	-	- 146
Déclassements	-	-19	-	-	-	-19
Autres	-	- 70	-	-	7	- 63
Au 31 décembre 2024	28 139	9 999	344	1 072	48	39 602
dont à court terme	18 478	3 332	344	300	-	22 454
dont à long terme	9 661	6 667	-	772	48	17 148

2.13. Provisions

Les provisions sont principalement constituées d'une provision pour litiges, de la provision pour le plan de pension à prestations définies en France et d'une provision pour contrats déficitaires :

en € 000	Pour l'année se terminant le 31 décembre	
	2024	2023
Régime à prestations définies (France)	826	778
Régime à prestations définies (Belgique)	3	2
Litiges	110	666
Provision pour contrats déficitaires	200	200
Autres	-	27
Total	1 139	1 673

Provision pour litiges

Au 31 décembre 2024, le Groupe dispose d'un total de k€ 110 prévu pour les litiges (k€ 666 en 2023).

- ▶ ABO NV est engagée dans un certain nombre de procédures judiciaires. Dans chaque cas, l'entreprise est poursuivie pour une exécution incorrecte des services fournis, entraînant un préjudice pour le client. Bien que

la Société estime ne pas être fautive dans ces affaires (étant donné que ses conseils comportent une obligation de moyens et non une obligation de résultat), la société maintient actuellement une provision d'un montant total de 110 k€. Ce montant correspond à la meilleure estimation possible à l'heure actuelle, dans l'attente de l'issue des procédures respectives.

- ▶ Dans le cadre du litige juridique d'ABO Logistics relatif à certaines activités internationales entre-temps vendues et abandonnées, le Groupe est parvenu à un règlement final du litige avec la partie adverse pour un montant de 556 k€, sur la base duquel la provision a été utilisée (556 k€ en 2023).

Provision pour contrats déficitaires

Dans le cadre de l'évaluation continue des actifs contractuels du Groupe, il a été décidé de constituer une provision de k€ 200 pour les accords dans lesquels les coûts inévitables nécessaires pour satisfaire aux obligations contractuelles découlant du contrat dépassent les avantages économiques attendus du contrat.

Plan de pension à prestations définies en France

Les filiales en France ont accordé aux travailleurs un régime de pension à prestations définies ('IDR' ou 'Indemnité de départ en retraite'), qui est requis par la loi et qui a été réglementé par une convention collective de travail. Le montant du versement à la date de la retraite dépend de l'ancienneté, du niveau de salaire, de la nature du départ et du type de personnel. Le régime de pension est un fonds collectif et les engagements ont été externalisés auprès d'une compagnie d'assurance. L'âge de la pension est de 65 ans pour les cadres et de 62 ans pour les non-cadres.

Le Groupe paie des cotisations au fonds externalisé pour couvrir l'engagement. Le fonds gère aussi de manière indépendante les actifs du plan.

Le Groupe a fait appel à un actuair indépendant pour calculer les données ci-dessous.

La variation de la provision du plan de pension à prestations définies se présente comme suit :

en € 000	Obligation de pension brute	Juste valeur des actifs	Obligation au titre des prestations définies, en net
Au 1er janvier 2023	1 218	- 710	508
Acquisition	170	-	170
Intérêts	49	- 25	24
Prestations	118	-	118
Gain actuariel	37	- 44	-7
Variations du plan	- 34	-	- 34
Au 31 décembre 2023	1 558	- 780	778
Acquisition	86	-	86
Intérêts	54	- 26	28
Prestations	137	- 71	66
Paievements	-29	29	-
Gain actuariel	- 154	23	- 131
Au 31 décembre 2024	1 652	826	826

L'acquisition de k€ 86 concerne les plans de pension à prestations définies d'Eau et Perspectives agréés par le Groupe en 2024.

Une réforme des retraites a eu lieu en France en 2023, qui est considérée comme une modification du plan. L'impact de cette réforme est un gain de 34 k€ au 31 décembre 2023.

Les principales hypothèses utilisées sont les suivantes :

en € 000	Pour l'année se terminant le 31 décembre	
	2024	2023
Hausse salariale	2,2 %	2,2 %
Taux d'actualisation	3,4 %	3,6 %

Les variations de l'état consolidé des autres éléments du résultat global se présentent comme suit :

en € 000	Pour l'année se terminant le 31 décembre	
	2024	2023
Impact de la modification des hypothèses démographiques	1	2
Impact de la modification de l'expérience sur le passif net	-194	6
Impact de la modification du taux d'actualisation	38	29
Rendement sur les actifs hors intérêts	23	-44
Impact total sur les autres éléments du résultat global	-132	-7

Les coûts liés au régime de pension s'établissent comme suit :

Pour l'année se terminant le
31 décembre

en € 000	2024	2023
Prestations	137	84
Charge d'intérêts nette sur le passif	27	24
Total	164	108

La juste valeur des actifs peut être répartie comme suit entre les différentes catégories d'instruments financiers (calculée sur la base des données du rapport annuel consolidé de l'assureur) :

Pour l'année se terminant le
31 décembre

en € 000	2024	2023
Actions	135	137
Obligations	476	456
Valeurs disponibles et équivalents de trésorerie	93	71
Immobilier	105	103
Autres	17	12
Total	826	780

Le Groupe a effectué une analyse de sensibilité en tenant compte d'une possible variation du taux d'actualisation de 0,5 %. L'impact de l'analyse de sensibilité sur le passif brut est le suivant :

en € 000	2024
Taux d'actualisation : +0,5 %	-124
Taux d'actualisation : -0,5 %	137

Le Groupe prévoit que les cotisations de l'employeur contribueront au plan de pension pour k€ 159 en 2025.

L'âge moyen pondéré des participants est de 39 ans. Le plan de pension compte 302 travailleurs affiliés (2023 : 278).

Plan de pension à prestations définies en Belgique

Le Groupe dispose d'un régime de pension à cotisations définies en Belgique avec un rendement minimum garanti. Le Groupe traite ces plans comme des plans de pension à prestations définies à partir du 1er janvier 2016. Jusqu'au 31 décembre 2015, ces plans étaient intégrés en tant que plans de pension à cotisations définies.

Le Groupe paie des cotisations à la compagnie d'assurance externalisée pour couvrir l'engagement. Le fonds gère aussi de manière indépendante les actifs du plan. Le Groupe a fait appel à un actuaire indépendant pour calculer les données ci-dessous.

La variation de la provision du plan de pension à prestations définies se présente comme suit :

en € 000	Obligation de pension brute	Juste valeur des actifs	Obligation au titre des prestations définies, en net
Au 1er janvier 2023	1 190	-1 191	- 1
Cotisations	-	- 102	- 102
Intérêts	45	- 46	- 1
Prestations	93	-	93
Paievements	- 3	3	-
Pertes actuarielles	-7	15	8
Impôts payés sur les cotisations	-12	12	-
Frais d'administration	-	5	5
Au 31 décembre 2023	1 306	-1 304	2
Cotisations	-	- 110	- 110
Intérêts	44	-45	- 1
Prestations	101	-	101
Paievements	-7	7	-
Gain actuariel	-5	10	5
Impôts payés sur les cotisations	- 13	13	-
Frais d'administration	-	6	6
Au 31 décembre 2024	1 426	-1 423	3

Les variations de l'état consolidé des autres éléments du résultat global se présentent comme suit :

en € 000	Pour l'année se terminant le 31 décembre	
	2024	2023
Impact de la modification de l'expérience sur le passif net	-5	-7
Rendement sur les actifs hors intérêts	10	15
Impact total sur les autres éléments du résultat global	5	8

Les principales hypothèses utilisées sont les suivantes :

en € 000	Pour l'année se terminant le 31 décembre	
	2024	2023
Inflation	2,00 %	2,10 %
Taux d'actualisation	3,60 %	3,40 %
Rendement sur les actifs	3,60 %	3,40 %

Les coûts liés au régime de pension s'établissent comme suit :

en € 000	Pour l'année se terminant le 31 décembre	
	2024	2023
Prestations	101	93
Intérêts nets	-2	-2
Frais d'administration	7	6
Total	106	97

Les actifs sont investis dans des produits d'assurance Branche 21 et Branche 23.

Une analyse de sensibilité avec une variation possible de 0,25 % du taux d'actualisation n'a pas d'impact significatif sur le passif net.

Le Groupe s'attend à payer k€ 100 de cotisations patronales dans le plan en 2024.

L'âge moyen pondéré des participants est de 36 ans. Le plan de pension compte 189 travailleurs actifs affiliés et 482 travailleurs inactifs affiliés.

2.14. Autres dettes

Les autres dettes se composent comme suit :

en € 000	Pour l'année se terminant le 31 décembre	
	2024	2023
1. Autres dettes non financières	1 618	858
Charges à imputer	473	125
Dettes fiscales (autres que l'impôt des sociétés)	122	160
Provisions à court terme	262	220
Autres	761	352
2. Autres dettes financières	1 639	600
Dettes des options de vente émises sur intérêts minoritaires	345	143
Rémunérations différées	300	457
Dettes liées à la réduction de capital	994	-
3. Passifs contractuels	685	1 045
Passifs contractuels	685	1 045
Total	3 942	2 503

En ce qui concerne la dette des options de vente émises sur les intérêts minoritaires et les rémunérations différées, voir les notes 2.4 et 2.11 pour plus d'informations.

La variation des passifs contractuels en 2024 se présente comme suit :

en € 000	Passifs contractuels
Au 31 décembre 2023	1 045
Dotation	-582
Ajout suite aux acquisitions	-
Reprise et utilisation	222
Au 31 décembre 2024	685

2.15. Juste valeur

Immobilisations financières

en 000 €	Valeur comptable		Juste valeur	
	2024	2023	2024	2023
Immobilisations financières				
Immobilisations financières évaluées à la juste valeur via les autres éléments du résultat global	-	10	-	10
Fonds d'investissement	-	10	-	10
Immobilisations financières évaluées au coût amorti	34 137	33 305	34 137	33 305
Autres actifs financiers (à long terme)	839	716	839	716
Créances commerciales	19 695	19 011	19 695	19 011
Autres actifs courants	1 008	326	1 008	326
Valeurs disponibles et équivalents de trésorerie	13 434	13 968	13 434	13 968
Total des immobilisations financières	34 137	33 315	34 137	33 315

Les actifs financiers dont les variations de la juste valeur sont comptabilisées dans les autres éléments du résultat global se composent exclusivement d'investissements en fonds de placement. Ces calculs de juste valeur sont classés en niveau 3. L'impact sur les autres éléments du résultat global en 2024 était de -5 k€ (2023 : -1 k€). En 2024, les fonds de placement ont été liquidés, ce qui ramène la valeur comptable à 0.

La juste valeur des autres actifs financiers ne présente pas de différence significative avec la valeur comptable au 31 décembre 2024 et 2023.

Passifs financiers

en 000 €	Valeur comptable		Juste valeur	
	2024	2023	2024	2023
Passifs financiers				
Passifs financiers évalués au coût amorti	47 345	40 519	47 140	40 487
Emprunts	38 138	30 194	37 933	30 162
Dettes commerciales	9 207	10 325	9 207	10 325
Passifs financiers évalués à la juste valeur via le compte de résultat	1 457	1 744	1 457	1 744

en 000 €	Valeur comptable		Juste valeur	
	2024	2023	2024	2023
Dette des options de vente sur intérêts minoritaires	344	467	344	467
Rémunération différée	1 072	1 277	1 072	1 277
Swap de taux d'intérêt	41	-	41	-
Total des passifs financiers	48 802	42 263	48 597	42 231
Dont à long terme	18 044	15 836	17 043	15 776
Dont à court terme	30 758	26 427	31 554	26 455

La valeur réelle des passifs financiers est déterminée sur la base des méthodes et hypothèses suivantes :

- ▶ La valeur comptable des dettes à court terme est proche de leur juste valeur compte tenu de la durée courte de ces instruments.
- ▶ Les dettes financières ont été évaluées sur la base du taux d'intérêt et de la date d'échéance. Certaines dettes financières sont assorties de taux d'intérêt fixes et la juste valeur est soumise aux variations des taux d'intérêt et de la solvabilité individuelle. Les autres passifs financiers ont des taux d'intérêt variables et la valeur comptable est proche de la juste valeur de ces instruments. Ces calculs de juste valeur sont classés en niveau 2.
- ▶ La juste valeur du swap de taux d'intérêt est basée sur une évaluation au prix du marché effectuée par la banque et est considérée comme une évaluation de niveau 2.

La dette liée aux options de vente sur intérêts minoritaires d'une valeur de k€ 344 au 31 décembre 2024 concerne l'impact du passif financier lié aux options de vente accordées à l'actionnaire minoritaire de Geosonda BV concernant l'intérêt minoritaire de 15 %. Voir la note 2.11 pour plus d'informations. Le prix d'exercice sera déterminé sur la base d'une formule convenue et dépendra des résultats futurs de Geosonda BV. Ces options de vente sont des instruments de niveau 3.

Les principales hypothèses pour l'évaluation des options de vente sur les intérêts minoritaires sont le taux d'actualisation (WACC) de 9,96 % ainsi que les hypothèses liées aux principaux KPI financiers de 2025. La sensibilité des principales hypothèses se présente comme suit :

Scénario - en € 000	Impact sur la valeur estimée
Sensibilité - réalisation 80 % de l'EBITDA budgétisé	-61
Augmentation du taux d'actualisation de 1 %	-2

Les rémunérations différées de k€ 1 072 concernent l'acquisition des activités du bureau d'études néerlandais Colsen, Adviesburo voor Milieutechniek en 2022, les acquisitions des sociétés MEET HET, Rimeco et SWBO en 2023 et l'acquisition de Demey INFRAbureau en 2024. Les paiements annuels seront déterminés sur la base d'une formule convenue et dépendront des résultats futurs des entités en question. Voir les notes 2.4 et 2.11 pour plus d'informations. Ces rémunérations différées constituent un instrument de niveau 3.

Hiérarchie de juste valeur

Le Groupe utilise la hiérarchie suivante pour déterminer et présenter la juste valeur des instruments financiers :

- ▶ Niveau 1 : prix cotés (non ajustés) sur des marchés actifs pour des actifs et passifs identiques.
- ▶ Niveau 2 : techniques d'évaluation dont les paramètres importants sont observables, directement ou indirectement.
- ▶ Niveau 3 : techniques d'évaluation utilisant des paramètres qui ne sont pas basés sur des données de marché observables.

en € 000	Pour l'année se terminant le 31 décembre 2024			
	Total	niveau 1	niveau 2	niveau 3
Dettes financières : emprunts	37 933	-	37 933	-
Dette des options de vente sur intérêts minoritaires	344	-	-	344
Rémunérations différées	1 072	-	-	1 072
Swaps de taux d'intérêt	41	-	-	41

en € 000	Pour l'année se terminant le 31 décembre 2023			
	Total	niveau 1	niveau 2	niveau 3
Actifs financiers avec variations de juste valeur via les résultats non réalisés	10	-	-	10
Dettes financières : emprunts	30 162	-	30 162	-
Dette des options de vente sur intérêts minoritaires	467	-	-	467
Rémunération différée	1 277	-	-	1 277

La variation de la juste valeur des actifs financiers avec variations de juste valeur s'établit comme suit :

en € 000	
Au 1er janvier 2023	25
Gains (pertes) via les autres éléments du résultat global	-1
Remboursements	-14
Au 31 décembre 2023	10
Gains (pertes) via les autres éléments du résultat global	-
Règlement	-10
Au 31 décembre 2024	-

La variation de la juste valeur de la dette des options de vente émises sur des intérêts minoritaires et des rémunérations différées est la suivante :

en € 000

Au 1er janvier 2023	926
Dette résultant du regroupement d'entreprises	1 186
Dette résultant de l'achat d'un intérêt minoritaire	47
Paiement d'indemnité reportée	-14
Ajustement de la juste valeur	-553
Actualisation	152
Au 31 décembre 2023	1 744
Dette résultant du regroupement d'entreprises	146
Non-exercice de l'option de vente sur intérêts minoritaires	-146
Paiement d'indemnité reportée	-488
Ajustement de la juste valeur	-117
Actualisation	277
Au 31 décembre 2024	1 416

Calculs de juste valeur non récurrents

Le Groupe évalue les terrains et bâtiments selon le modèle de la réévaluation. Les terrains et bâtiments sont réévalués à leur juste valeur si la valeur comptable présente une différence significative avec la juste valeur. Les derniers ajustements de la juste valeur des bâtiments en Belgique, en France et aux Pays-Bas ont été effectués le 31 décembre 2023 sur la base des rapports d'évaluateurs immobiliers agréés. La juste valeur est calculée par un expert immobilier agréé en utilisant des données non observables telles que la localisation, l'état du bâtiment, l'emplacement, les transactions récentes, etc. Le calcul de la juste valeur est classé en niveau 3.

2.16. Information sectorielle

Le Groupe est organisé en fonction des régions géographiques à des fins de gestion et comporte les trois segments suivants :

- ▶ Belgique
- ▶ France
- ▶ Pays-Bas

Toutes les activités ont été affectées à l'un des trois segments.

Les principes d'évaluation utilisés par le Groupe pour l'information sectorielle sont conformes aux normes IFRS. Le CEO du Groupe est le 'chief operating decision maker'. Le CEO évalue les performances d'un segment sur la base du chiffre d'affaires, du bénéfice d'exploitation et du bénéfice net des activités poursuivies.

Le tableau suivant reflète les rapports par segment pour chaque segment d'exploitation pour l'année 2024 et 2023 :

en € 000	Belgique	France	Pays-Bas	Total segments	Ajustements et éliminations	Totalement consolidé
Pour l'année se terminant le 31 décembre 2024						
Chiffre d'affaires (tiers)	33 579	45 230	17 047	95 856	-	95 856
Chiffre d'affaires (intra-groupe)	939	159	- 15	1 083	-1 083	-
Résultat d'exploitation	2 490	1 730	677	4 897	-	4 897
Produits d'intérêts	256	69	- 17	308	- 217	91
Charges d'intérêts	- 974	- 269	- 397	-1 640	233	-1 407
Résultat net (bénéfice et perte des segments)	616	1 050	256	1 922	-	1 922
Charges hors trésorerie importantes :				-		
- amortissements	- 2 431	- 3 163	-1 655	- 7 249	-	- 7 249
Actifs immobilisés	48 255	18 416	9 245	75 916	-31 003	44 913
Total des actifs	76 082	43 892	16 223	136 197	-37 980	98 217
Total des dettes	-37 989	-25 083	-14 560	-77 632	7 131	-70 501
Pour l'année se terminant le 31 décembre 2023						
Chiffre d'affaires (tiers)	27 206	44 135	12 279	83 620	-	83 620
Chiffre d'affaires (intra-groupe)	897	13	343	1 253	-1 253	-
Résultat d'exploitation	1 907	2 380	402	4 689	-	4 689
Produits d'intérêts	238	71	- 8	301	- 231	70
Charges d'intérêts	- 749	- 359	- 422	-1 530	231	-1 299
Résultat net (bénéfice et perte des segments)	811	1 816	- 79	2 548	-	2 548
Charges hors trésorerie importantes :				-		
- amortissements	- 2 063	- 2 911	-1 508	- 6 482	-	- 6 482
Actifs immobilisés	45 500	17 278	6 053	68 831	-31 103	37 728
Total des actifs	69 468	43 399	9 436	122 303	-36 015	86 288
Total des dettes	-31 502	-24 973	-8 894	-65 369	4 911	-60 458

Le résultat net sectoriel peut être rapproché sans autre ajustement avec le compte de résultat consolidé, compte tenu du fait que toutes les activités du Groupe sont affectées aux segments. Les ajustements et rapprochements concernent principalement les écritures d'élimination des créances commerciales, dettes commerciales et autres dettes et les écritures de consolidation (sortie des participations).

Autres notes

Le chiffre d'affaires réalisé par pays peut être déduit des tableaux ci-dessus. Le chiffre d'affaires est attribué aux pays en fonction de la localisation de l'entité vendeuse. Le Groupe n'a pas de clients individuels pour lesquels le Groupe réalise un chiffre d'affaires supérieur à 10 % du chiffre d'affaires consolidé.

2.17. Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires peut être détaillé par type de prestation de service comme suit, avec une ventilation par segment :

en € 000	Pour l'année se terminant le 31 décembre 2024			
	Belgique	Pays-Bas	France	Total
Par type de services				
Environnement	21 187	10 171	13 822	45 180
Géotechnique	6 615	6 863	30 427	43 905
Autres	5 777	14	980	6 771
Total	33 579	17 048	45 229	95 856

en € 000	Pour l'année se terminant le 31 décembre 2023			
	Belgique	Pays-Bas	France	Total
Par type de services				
Environnement	5 412	5 623	31 914	42 949
Géotechnique	20 048	6 642	11 044	37 734
Autres	1 745	14	1 178	2 937
Total	27 205	12 279	44 136	83 620

Les services sont principalement fournis sur la base de contrats de type 'time & material' (consulting) ou de contrats à prix fixe (testing et monitoring). Les services de 'consulting' sont fournis sur une période déterminée et sont facturés mensuellement ou selon l'avancement déterminé par les ingénieurs du projet sur la base d'un examen du projet. Les services de « testing et monitoring » sont fournis soit à un moment déterminé, c'est-à-dire à la livraison du projet, soit en deux étapes, l'une après l'installation des appareils de monitoring, suivie de locations récurrentes par jour et par capteur reconnu par mois pendant la durée du contrat. Les tarifs par capteur sont soumis à une indexation si le monitoring dépasse 1 an.

2.18. Autres produits d'exploitation

Les autres produits d'exploitation peuvent être ventilés comme suit :

en € 000	Pour l'année se terminant le 31 décembre	
	2024	2023
Ajustements de la juste valeur	118	477
Subsides aux entreprises	151	131
Coûts refacturés	497	417
Plus-value sur la réalisation d'immobilisations corporelles	147	111
Avantages en nature	5	118
Exonération du PP (pacte de compétitivité)	19	119
Plus-value sur la réalisation d'immobilisations financières	-	35
Remboursement de primes d'assurance	105	20
Badwill	-	35
Régime de cotisations collectives	72	-
Autres	264	80
Total	1 378	1 543

2.19. Autres charges d'exploitation

Les autres charges d'exploitation peuvent être ventilées comme suit :

en € 000	Pour l'année se terminant le 31 décembre	
	2024	2023
Impôts (autres que l'impôt des sociétés)	-706	-758
Moins-value sur la réalisation d'actifs immobilisés	-42	-1
Moins-value sur la réalisation de créances commerciales	-79	-36
Dédommagements payés, pénalités de retard	-636	-118
Reprise des provisions	-	-72
Autres	-715	-218
Total	-2 178	-1 203

2.20. Services et biens divers

Le tableau ci-dessous présente les différentes composantes des services et biens divers :

en 000 €	Pour l'année se terminant le 31 décembre	
	2024	2023
Charges locatives	-1 745	-2 734
Entretien et réparations	-3 870	-2 704
Carburant et achat de petit matériel	-5 866	-5 275
Assurances	-2 180	-1 979
Services fournis par des tiers	- 887	-4 913
Honoraires	- 902	-1 634
Frais de déplacement et de marketing	-4 018	-3 840
Travailleurs intérimaires	-3 220	-2 720
Indemnités de gestion et d'administration	-2 105	- 810
Autres frais	353	-
Total services et biens divers	-25 146	-26 609

2.21. Avantages du personnel

Le tableau suivant présente le détail des avantages du personnel :

en € 000	Pour l'année se terminant le 31 décembre	
	2024	2023
Avantages du personnel à court terme	-29 275	-26 587
Sécurité sociale	-9 353	-7 343
Plans de pension à cotisations définies	- 84	- 5
Plans de pension à prestations définies	- 239	- 177
Autres frais de personnel	-2 236	-1 451
Total	-41 187	-35 563
Nombre total de membres du personnel enregistrés (ETP)	716	595

Les autres frais de personnel se composent principalement de k€ 671 d'indemnités forfaitaires et de frais réels (2023 : 270 k€), k€ 296 de chèques-repas et d'écochèques (2023 : 287 k€), k€ 169 de constitution de pécule de vacances et de temps d'épargne (2023 : 194 k€), k€ 48 d'assurance de groupe et d'assurance hospitalisation (2023 : 109 k€), k€ 94 de vêtements de travail (2023 : 65 k€), k€ 278 de distribution de bénéfices au personnel (2023 : 263 k€) et k€ 190 d'abonnements et de frais de transport (2023 : 53 k€).

2.22. Charges financières

Les charges financières se composent des éléments suivants :

en € 000	Pour l'année se terminant le 31 décembre	
	2024	2023
Intérêts	-882	-714
Charges d'intérêt sur les obligations locatives	-525	-182
Frais bancaires	-184	-230
Autres	-493	-173
Total	-2 084	-1 299

En raison de l'augmentation du taux d'endettement financier résultant des investissements d'ABO-Group dans les acquisitions françaises, belges et néerlandaises, les charges d'intérêt ont encore augmenté en 2024. En outre, les charges d'intérêt sur les obligations locatives dans les entités françaises augmentent en raison de nouveaux contrats de location.

Les autres charges financières comprennent principalement l'impact de l'actualisation liée aux compléments de prix sur les acquisitions des années précédentes et la perte sur la vente des actions d'Ecorem Hong Kong.

2.23. Impôts

Les principales composantes de la charge d'impôt sont présentées ci-dessous :

en € 000	Pour l'année se terminant le 31 décembre	
	2024	2023
Charge fiscale attendue pour l'année	-1 461	-1 333
Impôts différés	433	344
Impôts sur l'année précédente	55	3
Charge d'impôt totale	- 973	- 986

Le rapprochement de la charge fiscale et du produit du bénéfice imposable avec le taux de l'impôt des sociétés pour les exercices se terminant le 31 décembre 2024 et 2023 s'établit comme suit :

Pour l'année se terminant le
31 décembre

en € 000	2024	2023
Bénéfice avant impôts des activités poursuivies	2 895	3 534
Impôts au taux statutaire de 25 %	- 724	- 884
Différence de taux d'imposition	3	-4
Ajustements d'impôts sur les exercices antérieurs	55	3
Autres réductions fiscales	98	77
Dépenses non admises	- 184	- 168
Utilisation de pertes d'années antérieures pour lesquelles aucun actif d'impôt différé n'a été comptabilisé	37	192
Non-reconnaissance d'actifs d'impôt différés sur les pertes fiscales de l'année en cours	- 273	- 114
Part de la perte (du bénéfice) dans les entreprises associées	- 2	- 9
Impact des dividendes reçus	- 17	- 9
Subsides exonérés	52	56
Reconnaissance de l'actif d'impôt différé sur les pertes fiscales des années précédentes	110	50
Impact des changements de taux sur les impôts différés	-	-5
Imputation de l'actif d'impôt différé sur les pertes fiscales	- 178	- 50
Autres	50	- 121
Charge fiscale telle que présentée dans le compte de résultat	- 973	- 986

Les impôts différés peuvent être détaillés comme suit :

en € 000	Solde au 31 décembre		Variation dans le compte de résultat pour l'année se terminant le 31 décembre	
	2024	2023	2024	2023
Pertes fiscales	992	844	- 148	- 135
Immobilisations incorporelles	125	147	22	85
Immobilisations corporelles	64	63	- 1	- 5
Actifs contractuels	36	-	-	-
Dettes financières	768	503	- 265	118
Provisions	224	246	47	- 89
Autres	10	-	- 10	-
Netting (position fiscale nette par entité)	-1 394	-1 037	-	-
Total des actifs d'impôts différés	825	766		
Immobilisations corporelles (y compris les actifs liés aux droits d'utilisation)	-2 540	-2 427	129	356
Immobilisations incorporelles	-1 964	-1 349	- 194	- 51
Autres	-	- 1	- 1	1
Netting (position fiscale nette par entité)	1 394	1 037	-	-
Total des passifs d'impôts différés	-3 110	-2 740		
Total des charges d'impôts différées			- 421	280
dont reprises dans le compte de résultat			- 433	- 344
dont reprises dans les autres éléments du résultat global			12	624

En 2024, un passif d'impôt différé de 768 k€ a été comptabilisé (voir la note 2.4 Regroupements d'entreprises pour plus d'informations) lors de l'ajustement de la juste valeur sur les différentes acquisitions.

Les actifs et passifs d'impôts différés sont compensés uniquement si le Groupe en a le droit légalement et s'ils concernent la même autorité fiscale.

Le Groupe a des passifs d'impôts différés d'un montant de k€ 1 164 au 31 décembre 2024 (2023 : k€ 1 243) liés aux ajustements de la juste valeur des immeubles comptabilisés directement dans les autres éléments du résultat global.

Le Groupe a une charge d'impôt différée de k€ 33 (2023 : un produit d'impôt différé de k€ 1) comptabilisée dans les autres éléments du résultat global et liée à la perte actuarielle des régimes de retraite à prestations définies.

Le Groupe (à l'exclusion d'ABO-Group Environment NV) présente des pertes fiscales reportables pour un total de k€ 9 807 au 31 décembre 2024 (2023 : k€ 9 586). La société mère ABO-Group Environment NV présente en outre un total de pertes fiscales reportables de k€ 32 023 (2023 : k€ 31 483).

Les pertes fiscales reportables peuvent être reportées sans limite.

Le Groupe a comptabilisé un actif d'impôts différés pour ces pertes fiscales reportables et autres déductions au 31 décembre 2024 de k€ 992 (2023 : k€ 844), dont k€ 184 (2023 : k€ 184) sont liés aux pertes fiscales reportables d'ABO-Group Environment NV.

2.24. Bénéfice par action

Le nombre total moyen pondéré d'actions utilisé pour le calcul du bénéfice ordinaire et dilué par action est de 10 568 735.

Il n'y a eu aucun ajustement du bénéfice attribuable aux actionnaires ordinaires de la société mère pour les activités poursuivies et les activités abandonnées pour le calcul du bénéfice ordinaire et du bénéfice dilué par action.

Le Groupe n'a pas d'instruments financiers qui pourraient avoir un effet dilutif sur le bénéfice par action.

2.25. Engagements

Passifs de location

Pour plus d'informations sur les passifs de location, veuillez vous reporter à la section 2.12 sur les 'Dettes financières'.

Autres sûretés

Le groupe n'a pas de nouveaux engagements depuis l'exercice précédent. Ainsi, les hypothèques établies s'élèvent à 1 555 k€ et le mandat hypothécaire à 450 k€.

Le Groupe a, dans le cadre des prêts et facilités de crédit en cours, octroyé un mandat sur le nantissement du fonds de commerce à l'égard d'un certain nombre d'institutions financières pour un montant total de 1 150 k€ au 31 décembre 2024 (2023 : 1 150 k€). Le Groupe a également mis en gage 530 k€ d'actifs d'entreprise au 31 décembre 2024 (2023 : 530 k€).

Litiges

Le Groupe a différents litiges avec des clients dans le cadre des projets exécutés et dispose d'une assurance responsabilité professionnelle couvrant ces litiges à hauteur de € 5 millions, selon le type de dommages (plafond total de € 10 millions).

La provision totale s'élève à k€ 110 au 31 décembre 2024 (2023 : k€ 666), montant qui est comptabilisé dans la rubrique 'provisions'. En outre, au 31 décembre 2024, le Groupe dispose de k€ 262 (2023 : k€ 220) en provisions courantes, qui sont comptabilisées dans les autres passifs courants (voir note 2.14). Ceci dans le cadre d'un certain nombre d'affaires en cours avec d'anciens collaborateurs et partenaires.

2.26. Risques

Le Groupe est principalement exposé au risque de liquidité, au risque de taux d'intérêt et au risque de crédit. Les risques sont gérés sur une base régulière par la direction.

Risques de liquidité

Le Groupe gère les risques de liquidité en surveillant régulièrement les prévisions et les flux de trésorerie courants et en comparant entre eux les profils de maturité des actifs et des passifs financiers.

Le tableau ci-dessous donne un aperçu de la maturité contractuelle résiduelle des passifs financiers (flux de trésorerie non actualisés) :

en € 000	< 1 an	2-5 ans	> 5 ans	Total
Au 31 décembre 2024				
Dettes financières	18 763	5 884	4 550	29 197
Passifs de location	3 129	6 202	1 620	10 951
Dettes commerciales	9 207	-	-	9 207
Autres dettes	773	838	-	1 611
Total	31 872	12 924	6 170	50 966
Au 31 décembre 2023				
Dettes financières	14 399	6 791	3 371	24 561
Passifs de location	2 375	4 847	1 200	8 422
Dettes commerciales	10 325	-	-	10 325
Autres dettes	651	1 532	-	2 183
Total	27 750	13 170	4 571	45 491

Risque de taux d'intérêt

Le Groupe dispose d'une combinaison de prêts et de contrats de location à taux fixe et de financements à taux variable, notamment des dettes de factoring, des 'straight loans' et plusieurs crédits d'investissement.

Une augmentation de 1 % du taux d'intérêt pour les financements à taux variable au 31 décembre 2024 entraînerait une augmentation des charges d'intérêt de k€ 170 (2023 : 113 k€).

Le Groupe utilise des instruments financiers dérivés, tels que des swaps de taux d'intérêt, pour couvrir ses risques de taux d'intérêt. Le Groupe gère et réduit l'impact des variations de taux d'intérêt sur des prêts d'un montant total de 1 915 k€ au moyen de swaps à taux fixe. La variation de la juste valeur d'un instrument de couverture est comptabilisée dans le compte de résultat en tant que produits/charges financier(ère)s. Pour l'année 2024, il s'agit de 41 k€ de charges financières.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une contrepartie ne respecte pas ses obligations contractuelles, ce qui pourrait entraîner une perte financière pour le Groupe. Pour limiter le risque de pertes financières, le Groupe ne travaille qu'avec des contreparties solvables afin de minimaliser une éventuelle perte financière liée à un défaut de paiement.

Avant d'accepter un nouveau client, le Groupe évalue la solvabilité du client au moyen d'informations et d'outils externes. Le risque de crédit est suivi en permanence et la direction évalue constamment la solvabilité de la clientèle. Le Groupe accorde des crédits à ses clients dans le cours normal de ses activités. En général, le Groupe

n'exige pas de gage ou d'autres sûretés réelles pour couvrir les montants dus. Toutes les créances sont recouvrables, sauf celles pour lesquelles une provision pour créances douteuses a été constituée.

La durée moyenne du crédit pour les services vendus est de 30 à 90 jours. Les intérêts ne sont pas systématiquement appliqués sur les créances échues. Le Groupe procède à une analyse mensuelle détaillée de toutes ses créances commerciales.

La valeur comptable nette des actifs financiers repris dans les comptes annuels représente le risque de crédit maximal.

La balance âgée des créances commerciales et des actifs contractuels se présente comme suit :

en € 000	Total	Non échu	Échu			
			< 30 j	31-60 j	61-90 j	> 91 j
Au 31 décembre 2024	34 833	27 258	3 409	1 583	705	1 878
Au 31 décembre 2023	32 126	25 836	3 468	1 681	434	708

Les réductions de valeur sur les créances commerciales de k€ 478 au 31 décembre 2024 (2023 : k€ 637) concernent principalement des créances commerciales qui sont en souffrance depuis plus de 91 jours et qui, selon l'estimation de la direction, ne sont plus recouvrables.

Gestion du capital

Le capital du Groupe est constitué des capitaux propres attribuables aux actionnaires. Le principal objectif du Groupe est de garantir la capacité et la liberté d'opérer en continuité d'exploitation (« going concern ») et, ce faisant, de créer de la valeur ajoutée pour les actionnaires.

Le Groupe détermine le montant du capital en fonction du risque. Le Groupe gère la structure du capital et y apporte des ajustements en cas de changement dans les conditions économiques et les besoins de financement. Pour ce faire, le Groupe se concentre en particulier sur ses capitaux propres totaux et sa dette financière nette, en suivant les ratios externes (comme indiqué dans la note 2.12).

Le ratio de dette financière nette du Groupe (dette financière nette par rapport sur le total des actifs) à la fin 2024 est de 25 % (2023 : 19 %), une augmentation suite aux investissements d'ABO-GROUP dans les acquisitions françaises, néerlandaises et belges, ainsi qu'à une augmentation des contrats de location conclus.

en € 000	Pour l'année se terminant le 31 décembre	
	2024	2023
Dettes financières	38 138	30 194
Liquidités et équivalents de trésorerie	13 434	13 968
Dette financière nette	24 704	16 226
Capitaux propres imputables aux actionnaires du Groupe	98 217	86 288
Ratio de dette financière nette	25 %	19 %

Autres risques

La société a été assignée par ABN Amro Bank N.V. le 26 décembre 2024 pour être condamnée en tant que codébiteur dans le cadre d'une saisie-arrêt. ABN Amro Bank N.V. estime que la société aurait manqué à ses

obligations en tant que tiers saisi. En application de l'article 1542 du Code judiciaire, le tiers saisi qui n'a pas fait sa déclaration en temps utile ou de manière exacte conformément au Code judiciaire peut être déclaré débiteur, pour tout ou partie des causes de la saisie, ainsi que pour les frais de celle-ci, sans préjudice des frais de la procédure judiciaire engagée contre lui, qui dans ce cas sont à sa charge. La société conteste entièrement cette action. Si la société est condamnée, elle pourrait être redevable d'un montant de 2 583 515,91 euros, plus les frais de signification de la saisie-arêt-exécution et les frais d'exécution ultérieurs. Le cas échéant, l'entreprise dispose d'un recours contre le débiteur principal et peut récupérer le montant qu'elle a été condamnée à payer auprès de ce débiteur. Bien entendu, elle court alors le risque de solvabilité de ce débiteur.

La société estime toutefois que le risque financier global dans ce dossier est faible.

2.27. Relations avec les parties liées

Les rémunérations de la direction et des administrateurs se présentent comme suit :

en € 000	Pour l'année se terminant le 31 décembre	
	2024	2023
Avantages à court terme	808	758
Avantages de fin de carrière	15	15
Total	823	773

En outre, une somme de 130 k€ a été versée, en France, à un fonds de dotation lié à Monsieur Frank De Palmaer qui vise à investir dans des initiatives de développement régional innovantes.

Le tableau suivant indique le montant total des transactions avec des parties liées pour chaque année concernée :

en € 000	Vente de services	Achats de	Revenus d'intérêts	Charges d'intérêts	Créance	Dettes
Actionnaires du Groupe						
2024	-	-	2	-12	52	-415
2023	-	-	-	-12	51	-211
Autres parties liées						
2024	4	-431	-	-5	82	-686
2023	5	-495	-	-3	82	-909

Les principales transactions avec des parties liées sont les suivantes :

- ▶ Vendor loans dans le cadre d'acquisitions récentes, contractés avec les vendeurs pour couvrir certains besoins d'investissement et de fonds de roulement ;
- ▶ Location de bureaux au Groupe par des parties liées, l'actionnaire du Groupe étant également actionnaire des parties liées ; et
- ▶ Utilisation de services de nettoyage par le Groupe auprès de parties liées, l'actionnaire du Groupe étant également actionnaire des parties liées.

Toutes les transactions avec des parties liées se font aux conditions du marché. Il n'y a pas de transactions avec des entreprises associées.

2.28. Rémunération du commissaire

La rémunération du commissaire se présente comme suit :

en € 000	Pour l'année se terminant le 31 décembre	
	2024	2023
Frais d'audit	229	247
Autres missions d'audit	-	2
Total	229	249

2.29. Événements survenus après la date de clôture

Le 25 mars 2025, le Groupe a acquis 70 % des actions de la société belge Délo Boringen BV, spécialiste des échantillonnages et des forages environnementaux en Belgique. Le traitement comptable initial de ce regroupement d'entreprises n'a pas encore été finalisé étant donné que la juste valeur des actifs et passifs identifiés n'a pas encore été calculée.

2.30. Aperçu des entités consolidées

	Pays	2024	2023
Filiales			
ABO Beheer BV	Pays-Bas	100,0 %	100,0 %
ABO Logistics NV	Belgique	100,0 %	100,0 %
ABO Milieuconsult BV	Pays-Bas	100,0 %	100,0 %
ABO NV	Belgique	100,0 %	100,0 %
ABO Research BV	Belgique	100,0 %	100,0 %
ABO-Group Environment NV	Belgique	100,0 %	100,0 %
ABO-GROUP Nederland BV	Pays-Bas	100,0 %	100,0 %
E20 (Energy To Zero Consult NV)	Belgique	100,0 %	100,0 %
ERG Environnement SAS	France	100,0 %	100,0 %
ERG Equipement SARL	France	100,0 %	100,0 %
ERG Holding SA	France	100,0 %	100,0 %
ERG SAS	France	100,0 %	100,0 %
GEO+ Environnement	France	100,0 %	100,0 %
Geomet BV	Pays-Bas	100,0 %	100,0 %
Geomet Vastgoed BV	Pays-Bas	0,0 %	100,0 %
Geosonda BV	Belgique	100,0 %	100,0 %
Geosonda BV	Pays-Bas	70,0 %	70,0 %
Geosonda Environment NV	Belgique	100,0 %	100,0 %
Geosonic France	France	100,0 %	100,0 %
Innogeo SARL	France	100,0 %	100,0 %
SCI NicERG	France	100,0 %	100,0 %
Sialtech BV	Pays-Bas	100,0 %	100,0 %
Translab Environmental Consult NV	Belgique	100,0 %	100,0 %
SEGED SAS	France	100,0 %	100,0 %
Dynaopt SARL	France	100,0 %	100,0 %
MEET HET BV	Belgique	70,0 %	70,0 %
Rimeco NV	Belgique	100,0 %	100,0 %
SWBO BV	Belgique	100,0 %	100,0 %
Eau et Perspectives SAS	France	100,0 %	0,0 %
Demey INFRAbureau BV	Belgique	100,0 %	0,0 %
Van Der Poel BV	Pays-Bas	70,0 %	0,0 %
Gebouwen Inspectie Nederland BV	Pays-Bas	70,0 %	0,0 %
Eco Reest Bodem BV	Pays-Bas	70,0 %	0,0 %
Eco Reest BV	Pays-Bas	70,0 %	0,0 %
Eco Reest Holding BV	Pays-Bas	70,0 %	0,0 %
Entreprises associées			
GIE Gauss Monitoring	France	40,0 %	40,0 %

Nous renvoyons à la note 2.4 pour les regroupements d'entreprises d'Eau et Perspectives SAS, Demey INFRAbureau BV et Eco Reest Holding BV avec ses filiales Eco Reest BV, Eco Reest Bodem BV, Van der Poel BV et Gebouwen Inspectie Nederland BV en 2024.

La note 2.11 traite de la modification relative à l'option de vente des intérêts minoritaires de Geosonda BV (Pays-Bas).

Geomet Vastgoed BV a été liquidée en 2024.

3. Mesures non conformes aux PCGR

L'EBITDA a servi de base à la mesure de la performance par segment. Nous calculons l'EBITDA comme le bénéfice (la perte) avant impôts plus les charges financières, moins les produits financiers, plus les frais d'amortissement.

en € 000	2024	2023
Bénéfice/(perte) avant impôts (a)	2 896	3 534
Produits financiers (b)	89	72
Charges financières (c)	2 091	1 227
Amortissements (d)	7 249	6 416
EBITDA (e) = a-b-c-d	12 147	11 105

Le ratio de solvabilité est défini comme le rapport entre les capitaux propres et le total des actifs

en € 000	2024	2023
Capitaux propres (f)	27 716	25 830
Total des actifs (g)	98 217	86 288
Solvabilité (f/g)	28,22 %	29,93 %

À des fins bancaires, nous utilisons un ratio ajusté dans lequel les capitaux propres sont corrigés pour tenir compte des autres immobilisations incorporelles (immobilisations incorporelles à l'exclusion des relations clients) et créances sur immobilisations financières.

en € 000	2024	2023
Capitaux propres (f)	27 716	25 830
- Autres immobilisations incorporelles (h)	-240	-96
- Créances sur immobilisations financières (i)	-95	-95
Capitaux propres corrigés (f-h-i)	27 381	25 639
Total des actifs (g)	98 217	86 288
- Autres immobilisations incorporelles (h)	-240	-96
- Créances sur immobilisations financières (i)	-95	-95
Total des actifs corrigé (g-h-i)	97 832	86 097
Solvabilité (f-h-i)/(g-h-i)	27,97 %	29,78 %
Relations clients (j)	8.460	5.777
Autres (h)	240	96
Immobilisations incorporelles (j+h)	8 700	5 874

La dette financière nette est définie comme la somme des passifs financiers à court et à long terme moins la trésorerie et les équivalents de trésorerie disponibles. Dans le cadre des conventions bancaires, le ratio de dette est suivi à l'aide du ratio de levier dette financière nette/EBITDA.

	2024	2023
Dette financière nette totale		
Dettes financières à plus d'un an (k)	16 328	14 692
+ Dettes financières à un an au plus (l)	21 810	15 502
- Placements de trésorerie et liquidités (m)	-13 434	-13 968
Dette financière nette totale (n) = k + l - m	24 704	16 226

	2024	2023
Effet de levier		
Dette financière nette totale (n)	24 704	16 226
/ EBITDA (e)	12 147	11 105
Effet de levier = n / e	2,03	1,46

Le groupe gère la structure de son capital en fonction des risques et des besoins de financement, en mettant l'accent sur le total des actifs et la dette financière nette. Dans ce cadre, le ratio de la dette financière nette sur le total des actifs est considéré comme un indicateur de l'effet de levier financier.

	Pour l'année se terminant le 31 décembre	
en € 000	2024	2023
Dette financière nette totale (n)	24 704	16 226
Total des actifs (g)	98 217	86 288
Ratio de dette financière nette = n / g	25 %	19 %

4. États financiers individuels d'ABO-Group Environment

Les informations suivantes sont extraites des états financiers individuels d'ABO-Group Environment NV établis selon les normes comptables belges. Ces états financiers individuels, de même que le rapport du Conseil d'administration et le rapport du Commissaire à l'Assemblée générale des actionnaires, seront remis à la Banque Nationale de Belgique dans le délai légal. Ces documents sont également disponibles sur demande auprès de : ABO-Group Environment NV, Derbystraat 255, 9051 Gand.

Il convient de noter que seuls les états financiers consolidés, tels que présentés ci-dessus, donnent une image fidèle de la situation financière et des résultats du Groupe. Étant donné qu'ABO-Group Environment NV est par essence la société mère et qu'elle comptabilise ses investissements au coût dans ses états financiers non consolidés, ces états financiers individuels ne donnent qu'une image limitée de la situation financière d'ABO-Group Environment NV. Pour cette raison, le Conseil d'administration a jugé opportun de ne présenter qu'une version abrégée du bilan et du compte de résultat non consolidés, établis conformément aux normes comptables belges pour les exercices se terminant le 31 décembre 2024 et le 31 décembre 2023.

en € 000	2024	2023
Actifs immobilisés	39 200	38 524
Immobilisations incorporelles	575	608
Immobilisations corporelles	2 759	2 525
Immobilisations financières	35 866	35 391
Actifs courants	13 345	8 928
Autres actifs (échéance < 1 an)	13 345	8 928
Total de l'actif	52 545	47 452
Capitaux propres	30 419	30 821
Capital-actions et primes d'émission	171 096	172 090
Réserves / Bénéfice (Perte) reporté(e)	-140 677	-141 269
Provisions pour risques et charges	-	-
Dettes à plus d'un an	7 895	5 821
Dettes à un an au plus	14 230	10 810
Total du passif	52 545	47 452

Compte de résultat non consolidé abrégé d'ABO-Group Environment NV :

en € 000	2024	2023
Produits d'exploitation	3 165	2 859
Chiffre d'affaires	3 074	2 742
Autres produits d'exploitation	91	117
Charges d'exploitation	3 308	3 598
Résultat d'exploitation	-143	-739
Résultat financier	743	393
Produits financiers	1 524	990
Charges financières	-781	-597
Résultat avant impôts	600	-346
Bénéfice de l'exercice	592	-349

Les immobilisations financières, qui représentent 68 % du total du bilan, ont augmenté en raison d'investissements supplémentaires dans les filiales Rimeco (+k€ 175), Meet Het (+k€ 200) et SWBO (+k€ 100).

Les autres actifs à court terme ont augmenté de manière significative en raison de l'augmentation des créances sur les filiales (+k€ 3 779) et des créances commerciales (+k€ 151).

La diminution des capitaux propres résulte d'une réduction de capital de k€ 993 partiellement compensée par l'affectation du résultat.

L'augmentation des dettes à long terme et à court terme est principalement due à des emprunts destinés à financer des acquisitions.

Le chiffre d'affaires est principalement constitué de refacturations à d'autres entités du Groupe et a augmenté en raison de l'accroissement des activités du Groupe. Les charges d'exploitation sont conformes à celles de l'année précédente car il n'y a pas de coûts directs dans les activités d'Abo-Group Environment.

Le résultat financier s'est amélioré de manière significative en raison de l'effet compensatoire de l'augmentation des dividendes reçus (ABO + k€ 363 et ERG + k€ 150) avec l'augmentation des charges financières principalement due à la hausse des charges d'intérêt.



8. Déclaration du Commissaire sur les comptes annuels consolidés

La traduction française libre est disponible sur le site web de l'entreprise.





Manhattan Office Tower
Bolwerklaan 21 bus 8
1210 Brussel
België
Tel: +32 (0)2 779 02 02
www.forvismazars.com/be

ABO-Group Environment NV

Verslag van de commissaris

Boekjaar 31.12.2024

ABO-Group Environment

Ondernemingsnummer: BE0477.032.538

Verslag van de commissaris aan de algemene vergadering van ABO-Group Environment NV over het boekjaar afgesloten op 31 december 2024

In het kader van de wettelijke controle van de geconsolideerde jaarrekening van ABO-Group Environment NV (de “Vennootschap”) en haar filialen (samen “de Groep”), leggen wij u ons commissarisverslag voor. Dit bevat ons verslag over de geconsolideerde jaarrekening en de overige door wet- en regelgeving gestelde eisen. Dit vormt een geheel en is ondeelbaar.

Wij werden benoemd in onze hoedanigheid van commissaris door de algemene vergadering van 29 mei 2024, overeenkomstig het voorstel van het bestuursorgaan uitgebracht op aanbeveling van het auditcomité en op voordracht van de ondernemingsraad. Ons mandaat loopt af op de datum van de algemene vergadering die beraadslaagt over de jaarrekening afgesloten op 31 december 2026. Wij rapporteren thans voor het eerst over de wettelijke controle van de geconsolideerde jaarrekening van de Groep.

[Verslag over de geconsolideerde jaarrekening](#)

Oordeel zonder voorbehoud

Wij hebben de wettelijke controle uitgevoerd van de geconsolideerde jaarrekening van de Groep, die de geconsolideerde balans op 31 december 2024 omvat, alsook de geconsolideerde resultatenrekening en het geconsolideerd totaal resultaat, het geconsolideerd overzicht van wijzigingen in het eigen vermogen en de geconsolideerde kasstroomtabel over het boekjaar afgesloten op die datum en de toelichting, met de belangrijkste gehanteerde grondslagen voor financiële verslaggeving en overige informatieverschaffing, waarvan het totaal van de geconsolideerde balans KEUR 98.217 bedraagt en waarvan de geconsolideerde resultatenrekening afsluit met een winst van het boekjaar van KEUR 1.922.

Naar ons oordeel geeft de geconsolideerde jaarrekening een getrouw beeld van het vermogen en van de geconsolideerde financiële toestand van de Groep op 31 december 2024 alsook van zijn geconsolideerde resultaten en van zijn geconsolideerde kasstromen over het boekjaar dat op die datum is afgesloten, in overeenstemming met de International Financial Reporting Standards (IFRS) zoals goedgekeurd door de Europese Unie en met de in België van toepassing zijnde wettelijke en reglementaire voorschriften.

Basis voor het oordeel zonder voorbehoud

Wij hebben onze controle uitgevoerd volgens de internationale controlestandaarden (ISA's) zoals van toepassing in België. Onze verantwoordelijkheden op grond van deze standaarden zijn verder beschreven in de sectie “Verantwoordelijkheden van de commissaris voor de controle van de geconsolideerde jaarrekening” van ons verslag. Wij hebben alle deontologische vereisten die relevant zijn voor de controle van de geconsolideerde jaarrekening in België nageleefd, met inbegrip van deze met betrekking tot de onafhankelijkheid.

Wij hebben van het bestuursorgaan en van de aangestelden van de Vennootschap de voor onze controle vereiste ophelderingen en inlichtingen verkregen.

Wij zijn van mening dat de door ons verkregen controle-informatie voldoende en geschikt is als basis voor ons oordeel.

ABO-Group Environment

Ondernemingsnummer: BE0477.032.538

Overige aangelegenheid

De geconsolideerde jaarrekening van de Vennootschap voor het boekjaar afgesloten op 31 december 2023 werd door een andere commissaris gecontroleerd die op 25 april 2024 een oordeel zonder voorbehoud over deze geconsolideerde jaarrekening tot uitdrukking heeft gebracht.

Kernpunten van de controle

Kernpunten van onze controle betreffen die aangelegenheden die naar ons professioneel oordeel het meest significant waren bij de controle van de geconsolideerde jaarrekening van de huidige verslagperiode. Deze aangelegenheden zijn behandeld in de context van onze controle van de geconsolideerde jaarrekening als geheel en bij het vormen van ons oordeel hierover, en wij verschaffen geen afzonderlijk oordeel over deze aangelegenheden.

Opbrengsterkenning en waardering van de gerelateerde contract activa

Verwijzing naar de toelichting (2. Presentatiebasis) van de geconsolideerde jaarrekening: 2.8, 2.17

Omschrijving van het kernpunt

De geconsolideerde omzet en de gerelateerde contract activa, betrekking op nog te factureren prestaties voor klanten, bedragen respectievelijk KEUR 95.856 en KEUR 15.128. De omzet en bijgevolg ook de contract activa hebben voornamelijk betrekking op diensten geleverd op basis van 'time & material' contracten (consulting) en in beperkte mate op contracten met een vaste prijs (testing en monitoring). 'Time & material' contracten worden maandelijks gefactureerd of geboekt als een op te stellen factuur. Contracten met een vaste prijs worden in resultaat genomen a rato van de oplevering van het project.

Verantwoording

De volledigheid, het bestaan en de afgrenzing van de opbrengsten en de gerelateerde contract activa betreft een kernpunt van de controle, waarbij te veel of te weinig opbrengsten zouden kunnen worden erkend in combinatie met een over- of onderschatting van de contract activa.

Uitgevoerde werkzaamheden

Onze controlewerkzaamheden omvatten onder meer het volgende:

- Verkrijgen van een grondig inzicht en beoordeling van de interne controle over de omzetverantwoording en waardering van de contract activa.
- Statistisch selecteren van transacties op basis van omzet en contract activa. Voor deze selectie hebben we de omzet aangesloten met onderliggende facturen en met onderliggende betalingsbewijzen. Voor de nog te factureren bedragen op jaareinde, hebben we het bestaan en volledigheid gecontroleerd via een afloopcontrole waarbij de werkelijke facturatie geverifieerd werd met de voorziene bedragen per jaareinde.
- Uitvoeren van cut-off testen van verkopen op het einde van het boekjaar ter verificatie van toerekening aan de correcte boekhoudperiode.
- Testen van debiteuren door bevestigingen te vragen aan de klanten en door ontvangen betalingen na het einde van het jaar af te stemmen met de debiteurensaldi op het einde van het boekjaar.

ABO-Group Environment

Ondernemingsnummer: BE0477.032.538

- Beoordeling van de adequaatheid van de informatie opgenomen in Toelichting 2.8 en 2.17 van de Geconsolideerde Jaarrekening.

Bedrijfscombinaties in overeenstemming met IFRS 3

Verwijzing naar de toelichting (2. Presentatiebasis) van de geconsolideerde jaarrekening: 2.4, 2.5

Omschrijving van het kernpunt

Tijdens het jaar heeft de onderneming vijf bedrijfscombinaties voltooid met de overnames van Eau Et Perspectives, Demey INFRAbureau, Eco Reest, Odace, en Solltech. De boekhoudkundige verwerking van deze transacties vereiste beoordelingen van het management, met name bij het bepalen van de reële waarde van overgenomen activa en verplichtingen, waaronder immateriële activa (klantenrelaties), goodwill en voorwaardelijke vergoedingen ('earn-out').

Verantwoording

Gezien de verschillende bedrijfscombinaties tijdens het jaar en de vereiste diverse veronderstellingen en hypothesen die gemaakt zijn bij het bepalen van de reële waarden van de overgenomen activa en passiva met inbegrip van de waardering van de voorwaardelijke vergoedingen, werd deze kwestie aangemerkt als een kerncontrolepunt.

Uitgevoerde werkzaamheden

- Verkrijgen van een grondig inzicht en beoordeling van de interne controle over de waardering van bedrijfscombinaties.
- Nazicht van de koopovereenkomsten en notulen van het bestuursorgaan met betrekking tot de bedrijfscombinaties.
- Evaluatie van de waarderingmethoden, hypothesen en diverse veronderstellingen die het management heeft gebruikt bij het bepalen van de reële waarde van overgenomen activa en verplichtingen alsook voor de waardering van de voorwaardelijke vergoedingen.
- Verificatie van de eerste consolidatieboekingen en consolidatieverschillen met de onderliggende gegevens, zoals de koopovereenkomst van de overgenomen entiteiten en de uitgevoerde reële waardebeoordeling van de overgenomen activa en verplichtingen, waaronder immateriële activa (klantenrelaties), goodwill en voorwaardelijke vergoedingen ('earn-out').
- Beoordeling van de adequaatheid van de informatie opgenomen in Toelichting 2.4 en 2.5 van de geconsolideerde Jaarrekening.

Verantwoordelijkheden van het bestuursorgaan voor het opstellen van de geconsolideerde jaarrekening

Het bestuursorgaan is verantwoordelijk voor het opstellen van de geconsolideerde jaarrekening die een getrouw beeld geeft in overeenstemming met de International Financial Reporting Standards (IFRS) zoals goedgekeurd door de Europese Unie en met de in België van toepassing zijnde wettelijke en reglementaire voorschriften, alsook voor de interne beheersing die het bestuursorgaan noodzakelijk acht voor het opstellen van de geconsolideerde jaarrekening die geen afwijking van materieel belang bevat die het gevolg is van fraude of van fouten.

ABO-Group Environment

Ondernemingsnummer: BE0477.032.538

Bij het opstellen van de geconsolideerde jaarrekening is het bestuursorgaan verantwoordelijk voor het inschatten van de mogelijkheid van de Groep om haar continuïteit te handhaven, het toelichten, indien van toepassing, van aangelegenheden die met continuïteit verband houden en het gebruiken van de continuïteitsveronderstelling, tenzij het bestuursorgaan het voornemen heeft om de Groep te liquideren of om de bedrijfsactiviteiten te beëindigen of geen realistisch alternatief heeft dan dit te doen.

Verantwoordelijkheden van de commissaris voor de controle van de geconsolideerde jaarrekening

Onze doelstellingen zijn het verkrijgen van een redelijke mate van zekerheid over de vraag of de geconsolideerde jaarrekening als geheel geen afwijking van materieel belang bevat die het gevolg is van fraude of van fouten en het uitbrengen van een commissarisverslag waarin ons oordeel is opgenomen. Een redelijke mate van zekerheid is een hoog niveau van zekerheid, maar is geen garantie dat een controle die overeenkomstig de ISA's is uitgevoerd altijd een afwijking van materieel belang ontdekt wanneer die bestaat. Afwijkingen kunnen zich voordoen als gevolg van fraude of fouten en worden als van materieel belang beschouwd indien redelijkerwijs kan worden verwacht dat zij, individueel of gezamenlijk, de economische beslissingen genomen door gebruikers op basis van deze geconsolideerde jaarrekening, beïnvloeden.

Bij de uitvoering van onze controle leven wij het wettelijk, reglementair en normatief kader dat van toepassing is op de controle van de jaarrekening in België na. Een wettelijke controle biedt evenwel geen zekerheid omtrent de toekomstige levensvatbaarheid van de Groep, noch omtrent de efficiëntie of de doeltreffendheid waarmee het bestuursorgaan de bedrijfsvoering van de Groep ter hand heeft genomen of zal nemen. Onze verantwoordelijkheden inzake de door het bestuursorgaan gehanteerde continuïteitsveronderstelling staan hieronder beschreven.

Als deel van een controle uitgevoerd overeenkomstig de ISA's, passen wij professionele oordeelsvorming toe en handhaven wij een professioneel-kritische instelling gedurende de controle. We voeren tevens de volgende werkzaamheden uit:

- het identificeren en inschatten van de risico's dat de geconsolideerde jaarrekening een afwijking van materieel belang bevat die het gevolg is van fraude of van fouten, het bepalen en uitvoeren van controlewerkzaamheden die op deze risico's inspelen en het verkrijgen van controle-informatie die voldoende en geschikt is als basis voor ons oordeel. Het risico van het niet detecteren van een van materieel belang zijnde afwijking is groter indien die afwijking het gevolg is van fraude dan indien zij het gevolg is van fouten, omdat bij fraude sprake kan zijn van samenspanning, valsheid in geschrifte, het opzettelijk nalaten om transacties vast te leggen, het opzettelijk verkeerd voorstellen van zaken of het doorbreken van de interne beheersing;
- het verkrijgen van inzicht in de interne beheersing die relevant is voor de controle, met als doel controlewerkzaamheden op te zetten die in de gegeven omstandigheden geschikt zijn maar die niet zijn gericht op het geven van een oordeel over de effectiviteit van de interne beheersing van de Groep;
- het evalueren van de geschiktheid van de gehanteerde grondslagen voor financiële verslaggeving en het evalueren van de redelijkheid van de door het bestuursorgaan gemaakte schattingen en van de daarop betrekking hebbende toelichtingen;
- het concluderen of de door het bestuursorgaan gehanteerde continuïteitsveronderstelling aanvaardbaar is, en het concluderen, op basis van de verkregen controle-informatie, of er een onzekerheid van materieel belang bestaat met betrekking tot gebeurtenissen of omstandigheden die significante twijfel kunnen doen ontstaan over de mogelijkheid van de Groep om zijn continuïteit te handhaven. Indien wij concluderen dat er een onzekerheid van materieel belang bestaat, zijn wij

ABO-Group Environment

Ondernemingsnummer: BE0477.032.538

ertoe gehouden om de aandacht in ons commissarisverslag te vestigen op de daarop betrekking hebbende toelichtingen in de geconsolideerde jaarrekening, of, indien deze toelichtingen inadequaat zijn, om ons oordeel aan te passen. Onze conclusies zijn gebaseerd op de controle-informatie die verkregen is tot de datum van ons commissarisverslag. Toekomstige gebeurtenissen of omstandigheden kunnen er echter toe leiden dat de Groep zijn continuïteit niet langer kan handhaven;

- het evalueren van de algehele presentatie, structuur en inhoud van de geconsolideerde jaarrekening, en van de vraag of de geconsolideerde jaarrekening de onderliggende transacties en gebeurtenissen weergeeft op een wijze die leidt tot een getrouw beeld;
- het verkrijgen van voldoende en geschikte controle-informatie met betrekking tot de financiële informatie van de entiteiten of bedrijfsactiviteiten binnen de Groep gericht op het tot uitdrukking brengen van een oordeel over de geconsolideerde jaarrekening. Wij zijn verantwoordelijk voor de aansturing van, het toezicht op en de uitvoering van de groepscontrole. Wij blijven ongedeeld verantwoordelijk voor ons oordeel.

Wij communiceren met het auditcomité onder meer over de geplande reikwijdte en timing van de controle en over de significante controlebevindingen, waaronder eventuele significante tekortkomingen in de interne beheersing die wij identificeren gedurende onze controle.

Wij verschaffen aan het auditcomité tevens een verklaring dat wij de relevante deontologische voorschriften over onafhankelijkheid hebben nageleefd, en wij communiceren met hen over alle relaties en andere zaken die redelijkerwijs onze onafhankelijkheid kunnen beïnvloeden en, waar van toepassing, over de daarmee verband houdende maatregelen om onze onafhankelijkheid te waarborgen.

Uit de aangelegenheden die met het auditcomité zijn gecommuniceerd bepalen wij die zaken die het meest significant waren bij de controle van de geconsolideerde jaarrekening van de huidige verslagperiode, en die derhalve de kernpunten van onze controle uitmaken. Wij beschrijven deze aangelegenheden in ons verslag, tenzij het openbaar maken van deze aangelegenheden is verboden door wet- of regelgeving.

Overige door wet- en regelgeving gestelde eisen

Verantwoordelijkheden van het bestuursorgaan

Het bestuursorgaan is verantwoordelijk voor het opstellen en de inhoud van het jaarverslag over de geconsolideerde jaarrekening en de verklaring van niet-financiële informatie gehecht aan dit jaarverslag.

Verantwoordelijkheden van de commissaris

In het kader van onze opdracht en overeenkomstig de Belgische bijkomende norm (herziene versie 2023) bij de in België van toepassing zijnde internationale controlestandaarden (ISA's), is het onze verantwoordelijkheid om, in alle van materieel belang zijnde opzichten, het jaarverslag over de geconsolideerde jaarrekening te verifiëren, alsook verslag over deze aangelegenheden uit te brengen.

Aspecten betreffende het jaarverslag over de geconsolideerde jaarrekening

Na het uitvoeren van specifieke werkzaamheden op het jaarverslag over de geconsolideerde jaarrekening, zijn wij van oordeel dat dit jaarverslag overeenstemt met de jaarrekening voor hetzelfde boekjaar en is opgesteld overeenkomstig het artikel 3:32 van het Wetboek van vennootschappen en verenigingen.

ABO-Group Environment

Ondernemingsnummer: BE0477.032.538

In de context van onze controle van de geconsolideerde jaarrekening zijn wij tevens verantwoordelijk voor het overwegen, in het bijzonder op basis van de kennis verkregen in de controle, of het jaarverslag over de geconsolideerde jaarrekening en de andere informatie opgenomen in het jaarrapport over de geconsolideerde jaarrekening, zijnde:

- Sectie "2.3 Commentaar geconsolideerde jaarrekening";

een afwijking van materieel belang bevatten, hetzij informatie die onjuist vermeld is of anderszins misleidend is. In het licht van de werkzaamheden die wij hebben uitgevoerd, hebben wij geen afwijking van materieel belang te melden.

Vermelding betreffende de onafhankelijkheid

Ons bedrijfsrevisorenkantoor en ons netwerk hebben geen opdrachten verricht die onverenigbaar zijn met de wettelijke controle van de geconsolideerde jaarrekening verricht, en is in de loop van ons mandaat onafhankelijk gebleven tegenover de Groep.

European Single Electronic Format (ESEF)

Wij hebben ook, overeenkomstig de norm inzake de controle van de overeenstemming van het jaarrapport met het Europees uniform elektronisch formaat (hierna "ESEF"), de controle uitgevoerd van de overeenstemming van het ESEF-formaat met de technische reguleringsnormen vastgelegd door de Europese Gedelegeerde Verordening nr. 2019/815 van 17 december 2018 (hierna: "Gedelegeerde Verordening") en met het koninklijk besluit van 14 november 2007 betreffende de verplichtingen van emittenten van financiële instrumenten die zijn toegelaten tot de verhandeling op een gereglementeerde markt.

Het bestuursorgaan is verantwoordelijk voor het opstellen van een jaarrapport, in overeenstemming met de ESEF vereisten, met inbegrip van de geconsolideerde jaarrekening in de vorm van een elektronisch bestand in ESEF-formaat (hierna "digitale geconsolideerde jaarrekening").

Het is onze verantwoordelijkheid voldoende en geschikte onderbouwende informatie te verkrijgen om te concluderen dat het formaat en de markeertaal van de digitale geconsolideerde financiële overzichten in alle van materieel belang zijnde opzichten voldoen aan de ESEF-vereisten krachtens de Gedelegeerde Verordening.

Op basis van de door ons uitgevoerde werkzaamheden zijn wij van oordeel dat het formaat van het jaarrapport en de markeertaal XBRL van de digitale geconsolideerde jaarrekening opgenomen in het jaarrapport in alle van materieel belang zijnde opzichten voldoen aan de ESEF-vereisten krachtens de Gedelegeerde Verordening.

Op basis van de door ons uitgevoerde werkzaamheden zijn wij van oordeel dat het digitaal formaat van het jaarrapport en de markering van informatie in de officiële versie van de geconsolideerde jaarrekening opgenomen in het jaarrapport van ABO-Group Environment NV per 31 december 2024 en die beschikbaar zullen zijn in het Belgische officiële mechanisme voor de opslag van gereglementeerde informatie (STORI) van de FSMA in alle van materieel belang zijnde opzichten in overeenstemming zijn met de ESEF-vereisten krachtens de Gedelegeerde Verordening en het koninklijk besluit van 14 november 2007.

ABO-Group Environment

Ondernemingsnummer: BE0477.032.538

Andere vermeldingen

Huidig verslag is consistent met onze aanvullende verklaring aan het auditcomité bedoeld in artikel 11 van de verordening (EU) nr. 537/2014.

Brussel, 25 april 2025

Forvis Mazars Bedrijfsrevisoren BV

Commissaris

Vertegenwoordigd door

Jurgen Ostyn

Bedrijfsrevisor